

ANNEMASSE AGGLO S'ENGAGE  
**POUR SES ESPACES NATURELS  
SENSIBLES**

**haute savoie**  
le Département

agence  
de l'eau  
RHÔNE MÉDITERRANÉE  
CORSE  
établissement public de l'État

**CONTRAT DE  
TERRITOIRE  
HAUTE-SAVOIE NATURE  
2019-2025**

BILAN FINAL

 RÉPUBLIQUE  
ET CANTON  
DE GENÈVE



Annemasse **Agglo**  
Annemasse - Les Voirons Agglomération

Image de couverture : copyright Avis vert

## Résumé non technique

En décembre 2019, Annemasse Agglo, le Canton de Genève, et 16 partenaires signaient avec le Conseil Départemental de la Haute-Savoie un **Contrat de Territoire Espaces Naturels Sensibles** pour 5 ans (CTENS), aujourd'hui appelé Contrat Haute-Savoie Nature.

### L'objectif

Fédérer les différents acteurs du territoire autour d'un projet commun de préservation, restauration et sensibilisation dédié à nos espaces naturels et leur biodiversité.

Il est temps aujourd'hui de tirer un bilan de la mise en œuvre de ce contrat, et de ses 23 actions françaises.

Lors de cette signature, différents enjeux étaient ressortis pour le territoire : la préservation des réservoirs et corridors biologiques, les espèces exotiques envahissantes, la trame bleue urbaine, la sensibilisation du public ou encore la maîtrise foncière publique pour mettre en œuvre des actions.

La première phase du contrat a permis tout d'abord de relancer une dynamique sur le territoire, un peu amoindrie suite à la fin du contrat corridors et du délai nécessaire de concertation qui a précédé la signature du CTENS. Un véritable réseau d'élus et de techniciens a notamment pu être créé et animé sur différentes thématiques à enjeux.

Elle a également permis de faire un état des lieux du territoire, grâce à différentes études générales aujourd'hui terminées : l'étude « espèces patrimoniales », l'étude « corridors terrestres » ou, à inscrire, l'étude « zones humides ». Pour ne pas demeurer comme études générales à l'échelle de l'agglomération, elles ont été diffusées au maximum aux communes afin d'assurer leur intégration dans les différents plans et projets communaux (création de synthèses et cartes communales, réunions en commune, COPIL dédiés,...).

Ces différentes études ont également permis de réadapter certaines actions lors du bilan mi-parcours,

et de prévoir un certain nombre de travaux opérationnels dans la deuxième moitié du contrat. Le bilan mi-parcours a également permis aux maîtres d'ouvrage de prendre du recul sur certaines actions envisagées en 2019, et d'abandonner tout ou partie de celles-ci.

Après plus de 5 ans de mise en œuvre, le Contrat territoire est terminé. Le présent bilan est positif, avec la mise en œuvre d'une majorité des actions prévues. Même si toutes ne sont pas terminées, elles sont lancées et se poursuivent jusqu'à la fin.

En plus de proposer un bilan pour chacune des actions prévues côté France, ce document met en exergue :

- La bonne intégration du présent Contrat et de ses objectifs dans l'ensemble des politiques environnementales de l'agglomération, et des schémas supra-territoriaux ;
- La réponse des actions réellement menées aux objectifs initiaux du Contrat ;
- Les actions menées en parallèle sur le territoire et ayant émergé depuis la signature en 2019, et qui participent également à l'atteinte des objectifs du Contrat ;
- Des pistes de réflexions pour la définition d'un futur contrat qui sera menée suite à la concertation de l'ensemble des partenaires et dans le prochain mandat électoral.

D'un point de vue financier : 1 040 403 euros environ ont été dépensés ou engagés par les différents Maîtres d'ouvrage français depuis la signature du CTENS, sur les 1 074 851 € réajustés lors du bilan mi-parcours. Ces dépenses n'intègrent pas les dépenses de personnels, avec un chargé de mission dédié à l'animation et la coordination du contrat. Côté Suisse, l'ensemble de l'enveloppe prévue a été dépensée.

## Table des matières

<b>Résumé non technique .....</b>	<b>1</b>
<b>I. Contexte environnemental et objectifs du Contrat de Territoire .....</b>	<b>4</b>
1- Les espaces naturels sur Annemasse Agglo .....	4
2- Contexte et objectifs du Contrat de territoire Haute-Savoie Nature : .....	8
3. Un Contrat qui s'intègre dans les politiques environnementales de l'agglomération .....	9
<b>II. Etat d'avancement technique et financier des différentes mesures .....</b>	<b>12</b>
1. Tableau général d'avancement des actions .....	12
2. Etat d'avancement détaillé par actions côté France : .....	16
<b>Préserver les réservoirs, zones relais de la biodiversité, la nature ordinaire, les paysages .....</b>	<b>17</b>
Action PG 1.1   Etablissement de la liste des « espèces patrimoniales du CTENS » en vue de plans d'actions de développement/ préservation spécifiques à ces espèces .....	18
Action PG1.4   Elaboration d'un plan de gestion en vue d'un contrat de site pour le Bois de Rosses .....	23
Action PG1.5   Formalisation du plan de gestion des Coteaux du Vernand sur Annemasse, étude d'une extension sur Vétraz-Monthoux.....	29
Action PG1.6   Elaboration d'un plan de gestion en vue de l'élaboration d'un site ENS sur les bois des Allongets et de la Plantaz.....	33
Action PG1.7   Elaboration d'un plan de gestion en vue de l'élaboration d'un site ENS sur le Bois de Machilly .....	37
Action PG1.8   Mise à jour d'un plan de gestion de la Tourbière de Lossy .....	42
Action PG1.9   Mise en œuvre du contrat de site du Plateau de Loëx .....	46
Action PG1.10   Etablissement d'un plan d'actions sur les zones humides autre que stratégiques SAGE .....	51
Action PG1.11   Mise en œuvre du plan d'actions sur les zones humides autres que stratégiques SAGE .....	57
<b>Préserver les corridors biologiques, et trames vertes, jaunes, noires et urbaines .....</b>	<b>64</b>
Action PG2.1   Etude générale transfrontalière sur les corridors et leurs fonctionnalités, prescriptions et intégration dans les documents d'urbanisme.....	65
Action PG2.2   Amélioration de la fonctionnalité du corridor entre le Bois de Rosses et le ruisseau de la Menoge.....	71
Action PG2.3   Maintien et restauration des grands axes de déplacement de la faune sur Juvigny (hameau des Fossats) .....	75
Action PG2.4   Restauration du corridor entre les Montolliets et le hameau des Curtines sur Saint-Cergues .....	77



Action PG2.5   Préservation des prairies intra-forestières des bois de Jussy, Machilly et Veigy-Foncenex.....	80
Action PG2.6   Elaboration de prescriptions environnementales et travaux sur le Technosite Altea pour le maintien ou la restauration du corridor Rosses-Allongets .....	83
Action PG2.7   Renforcement et suivi de l'écopont des Allongets .....	87
Action PG2.12   Approfondissement de la gestion différenciée des espaces publics entretenus par Annemasse Agglo et par les communes puis formalisation de plans de gestion différenciée .....	90
Action PG 2.13 – Conforter un réseau de haies sur le territoire grâce à une animation agricole adaptée.....	94
Action PG 2.14 – Amélioration de la fonctionnalité des corridors d'Annemasse Agglo lorsqu'ils concernent des voiries et équipements départementaux .....	98
<b>Stratégie foncière .....</b>	<b>99</b>
Action PG3   Etablissement puis mise en place d'une stratégie foncière et enveloppe pour de l'achat de foncier .....	101
<b>Espèces Exotiques Envahissantes .....</b>	<b>104</b>
Action PG4.1   Limiter la propagation des EEE par la formation et la sensibilisation des acteurs publics –services espaces verts .....	105
Action PG4.2   Plantation d'espèces concurrentes à la Renouée du Japon sur 5 sites de la commune actuellement suivis.....	109
<b>Préserver la ressource en eau .....</b>	<b>111</b>
Action PG5.1  Etude de faisabilité hydraulique pour la remise à ciel ouvert de la Gélina .....	112
Action PG5.2  Etude hydrologique et hydrogéologique du secteur du Brouaz.....	119
<b>Animation et Sensibilisation du public .....</b>	<b>122</b>
Action PG6  Elaboration d'un plan de sensibilisation .....	123
Action PG7  Animation et gestion administrative du CTENS D'Annemasse Agglo .....	126
<b>2.3. Tableau général financier (Côté France) .....</b>	<b>128</b>
<b>3. Conclusions de ce bilan final .....</b>	<b>133</b>



## I. Contexte environnemental et objectifs du Contrat de Territoire

### 1- Les espaces naturels sur Annemasse Agglo

#### Des milieux naturels remarquables

Le territoire d'Annemasse Agglo présente une faible superficie, avec une image essentiellement urbaine. Pourtant, elle présente plusieurs zonages environnementaux :

- 4 Zones Spéciales de Conservation intégrées à **Natura 2000**,
- 2 cours d'eau classés en listes 1 et 2 du Code de l'Environnement,
- 7 ZNIEFF de type I,
- 4 ZNIEFF de type II,
- **4 Arrêtés préfectoraux** de Protection de Biotope,
- **10 Espaces Naturels Sensibles** mis en valeur avec le Conseil Départemental de la Haute-Savoie. Ces ENS sont classés sous différents titres : 1 au Conservatoire des terres Agricoles, 7 au titre des Sites de Nature Ordinaire, et 2 au titre du Réseau Ecologique Départemental.

Hormis pour les ZNIEFF de type II, ces sites remarquables sont considérés comme réservoirs de biodiversité dans le SCOT révisé en 2021. **Ces réservoirs de biodiversité représentent 17 % de la superficie du territoire d'Annemasse Agglo.**

En plus de ces sites remarquables, Annemasse Agglo présente de **nombreuses espèces à forte valeur patrimoniale, des espèces étudiées dans le cadre du présent contrat ENS.**

Les secteurs boisés accueillent le Chamois, le Cerf et le Lynx pour les mammifères. L'avifaune est représentée notamment par la Gélinotte des bois, le Pic noir et la Chouette de Tengmalm. Le Grand Capricorne occupe quant à lui les vieux chênes et de nombreuses espèces de Chauve-souris nichent aussi dans ces forêts matures. Les milieux ouverts sont occupés par les Chevreuils et Sangliers. La Chevêche d'Athéna est régulièrement observée au niveau des vieux vergers. L'Azuré des paluds est fréquent au niveau des prairies fleuries. La Piegriche écorcheur est présente au niveau des espaces bocagers. Enfin, les milieux humides et aquatiques sont colonisés par une faune variée. La Loutre et le Castor ont été observés dans les affluents de l'Arve. Les zones humides accueillent aussi des populations de Sonneur à ventre jaune ainsi que de nombreux odonates. Les truites fario et écrevisses à pattes blanches occupent les cours d'eau.

La diversité de milieux naturels et agricoles est également propice à une importante diversité floristique. Des stations à Sabots de Vénus et à Clématites des Alpes ont été recensées dans les milieux forestiers. Le Lycopode inondé a été recensé dans les tourbières du Salève et la Serratule à tige nue occupe les prairies de montagnes au niveau du massif des Voirons. Annemasse Agglo est cependant concerné par la problématique **des plantes invasives**, qui menacent les espèces locales et l'équilibre des écosystèmes.



### Des milieux boisés bien présents

Annemasse-Agglo présente une partie de son territoire sur le **Massif Forestier continu des Voirons**, à l'Est. Cependant, le reste de la sous-trame forestière se répartit inégalement sur le territoire et est fragmentée, discontinue, principalement du fait de l'urbanisation. Les bords d'Arve et de Menoge viennent compléter cette trame au Sud et permettre les connexions avec les territoires voisins. Le Bois de Rosses est totalement isolé dans l'urbanisation au cœur du territoire.

Bien que les entités boisées soient dispersées sur le territoire, **elles recouvrent plus d'un tiers d'Annemasse Agglo** et sont constituées d'une grande variété de milieux abritant une biodiversité importante. Ces espaces sont majoritairement protégés par le réseau Natura 2000 et sont reconnus réservoirs de biodiversité par le SRCE Rhône-Alpes. Les enjeux de conservation sont donc importants sur ces espaces naturels et leurs continuités.

### Des milieux ouverts diversifiés

Annemasse-Agglo présente également une **sous-trame de milieux ouverts diversifiée**. Celle-ci est dominée **par les prairies et espaces cultivés**.

Parmi ces espaces gérés par l'agriculture, les prairies sauvages de fauche, support de l'AOP Reblochon et maintenues grâce à l'exigence de ce type de labels, sont les plus intéressantes comme support de biodiversité. Il est cependant important de mettre en exergue l'avancée progressive de la forêt et la fermeture de ces milieux ouverts, du fait de l'abandon par l'agriculture des secteurs les moins faciles à entretenir (problème d'accès, de pente,...). Cette avancée touche principalement les coteaux des Voirons.

**Les milieux forestiers sont source de production de bois d'œuvre et de bois-énergie.** La sylviculture est une filière durable et renouvelable pour pallier l'utilisation massive des énergies fossiles. Les forêts sont donc une ressource à part entière et une activité économique à promouvoir pour la valorisation énergétique. Cependant, Annemasse Agglo manque de connaissances globales sur la ressource forestière.

Enfin, la forêt a aussi d'autres rôles : elle influe sur la qualité de l'eau, la régulation des crues et la protection des versants contre l'érosion. Elle constitue aussi des lieux de loisirs et de détente, une plus-value pour la qualité du cadre de vie des habitants. **Un équilibre durable doit ainsi être trouvé entre ces rôles pour maintenir les services écosystémiques assurés par la forêt.**

Le territoire présente également **des pelouses sèches** (inventaire Asters, 2012) et inscrites dans la Directive Européenne « Habitat Faune Flore ». Elles sont en faible nombre, essentiellement sur les coteaux ensoleillés au Sud du territoire. Elles sont menacées de fermeture par l'abandon progressif de l'élevage sur ces coteaux.

En plus de ces prairies, des parcelles de vignes structurent le paysage de Ville-la-Grand, et des parcelles en maraîchage se concentrent dans la plaine de Gaillard. Quelques grandes cultures de céréales marquent le Sud et le Nord du territoire (Machilly, Juvigny).



### Une trame bleue bien développée

Le réseau hydrologique est dense : 147 km de cours d'eau à ciel ouvert, et 19 km enterrés. La Menoge, l'Arve et le Foron sont les principaux cours d'eau du territoire.

Le Foron en amont de Ville-la-Grand, et la Menoge, présentent un bon état écologique selon le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SDAGE). L'Arve et le Foron, en aval de Ville-la-Grand, présentent un état moyen avec des objectifs de bon état repoussés à 2027.

L'impact de l'urbanisation est forte sur le territoire. Les eaux de pluie polluées se déversent dans les cours d'eau par ruissellement. Une augmentation de la température de certains étangs et lacs est aussi constatée et modifie les écosystèmes présents. Les conditions écologiques ne sont pas propices à l'installation de nombreuses espèces inféodées au milieu aquatique, la biodiversité y est donc limitée.

Les zones humides sont détaillées ci-après.

## Les efforts restant à mener sur ces espaces naturels

### Une infrastructure écologique terrestre fragmentée

L'étude menée par la Fédération des chasseurs dans le présent Contrat a permis de mettre en avant la trame écologique fonctionnelle utilisée par la faune terrestre petite, moyenne et grande sur le territoire, et d'identifier les enjeux de préservation et de restauration :

➤ **Les réservoirs écologiques** de ces espèces terrestres, qui remplissent les fonctions d'habitats, de circulation et sont essentiellement forestiers, en périphérie d'Annemasse agglo : le Salève et les Voirons.

➤ **Les espaces-relais entre ces réservoirs**, qui ont des fonctions de refuge, de repos et qui sont essentiels pour la circulation des espèces : le bois des Allongets, le bois de Rosses, de Jussy, les marais de Lossy, les bords de l'Arve,...

➤ **Et enfin les corridors écologiques**, que l'on considère souvent comme des éléments linéaires du paysage reliant les habitats et refuges entre eux. Ils offrent aux espèces des connexions entre les réservoirs et les espaces-relais, des conditions favorables à leurs déplacements. Cette étude a permis d'identifier **11 corridors pour la faune terrestre** sur le territoire, à préserver, conforter ou restaurer.

Le SCOT révisé en 2021 et cette étude mettent également en exergue les éléments venant fragmenter le territoire, et donc compromettre la fonctionnalité écologique du territoire (fragmentation, déconnexion, dégradation de milieux naturels). Sont considérés comme des éléments de rupture pour cette fonctionnalité

➤ **La couverture urbaine.** Si l'urbanisation est linéaire, elle vient renforcer l'effet barrière des infrastructures de transports.

➤ **Des infrastructures linéaires, principalement de transport**, contraignantes voire infranchissables pour la faune (réseau ferré, autoroutes, départementales). Leurs impacts sont multiples et complexes, et dépendent des espaces et espèces considérés.

➤ **Des obstacles à l'écoulement** localisés sur certains cours d'eau, perturbant la circulation des espèces

➤ **Une pollution lumineuse omniprésente**, influant sur les espèces, qu'elles soient nocturnes ou diurnes, comme sur la santé humaine. Ainsi, certains réservoirs de biodiversité comme le Salève ou les zones humides se retrouvent éclairés la nuit. L'Est du territoire est cependant épargné, avec une extension totale des communes en cœur de nuit.



### Une trame verte urbaine à structurer

Bien que le territoire se caractérise par un cœur urbain très artificialisé, une trame verte et bleue urbaine se dessine via les rivières, les parcs, les espaces verts privés et publics, les alignements d'arbres et les aménagements paysagers. Ces espaces urbains sont dits de « nature ordinaire » mais leur maintien est essentiel pour renforcer le réseau écologique, assurer une bonne qualité paysagère en ville et améliorer le cadre de vie des habitants. De plus, l'Arve et le Foron traversent l'agglomération et constituent de véritables sillons naturels grâce à leur ripisylve et leurs berges.

Ces espaces restent toutefois à conforter, développer, voire améliorer pour assurer une vraie infrastructure écologique au cœur de l'agglomération, venant s'appuyer sur les espaces agricoles et naturels de la périphérie. Une plus grande diversité de ces espaces urbains (en espèces, en nombre de strates, ...) et une mise en réseau de ceux-ci permettraient de constituer un support de biodiversité urbaine plus durable. Cette trame verte est aujourd'hui limitée par un certain nombre de clôtures et obstacles. L'imperméabilisation est une question importante pour assurer cette trame verte. Il en est de même pour les cœurs de bourgs et villages, souvent très imperméabilisés.

### Des conflits d'usage

La fréquentation des sites naturels et agricoles de proximité est chaque année plus importante sur l'agglomération, avec une montée en puissance lors de la crise sanitaire de la Covid-19 et le besoin associé de nature des citoyens. La « surfréquentation » des sites naturels pose problème à plusieurs égards, en particulier :

- La perturbation et la fragilisation des milieux naturels,
- Les conflits de partage de l'espace (foresterie, agriculture, randonnée, chasse,...). En 2020, les incivilités ont augmenté sur le territoire suite à la crise sanitaire.

La surfréquentation est un ressenti subjectif et difficilement objectivable, et Annemasse Agglo n'a pas de suivi de la fréquentation via des éco-compteurs. Cependant, il est certain que de nombreux usages sont aujourd'hui présents sur les sites naturels et agricoles du territoire, et ce tout au long de l'année. Promeneurs, chasseurs, exploitants forestiers, agriculteurs mais aussi, chiens en liberté, passage de véhicules à moteur sont présents. Et l'ensemble de ces usages conduit régulièrement à des conflits.

Aussi, des incivilités sont observées sur les sites, ayant conduit notamment aux sites protégés des Voirons et du Salève d'augmenter la fréquence de présence des agents assermentés en période printemps/été (ONF, gendarmerie,...), et de créer des écogardes.

Face à ce constat, Annemasse Agglo et ses 12 communes ont souhaité mettre en place un Plan de sensibilisation des espaces naturels. Ce plan a été construit en concertation et doit maintenant être mis en œuvre.

Ce plan préconise un meilleur équilibre entre fréquentation, valorisation, et préservation des sites de nature grâce à différentes actions de sensibilisation ou d'aménagements.

## 2- Contexte et objectifs du Contrat de territoire Haute-Savoie Nature :

Le Schéma Départemental des Espaces Naturels Sensibles de la Haute-Savoie poursuit trois axes stratégiques :

- Préserver la nature et les paysages notamment en développant un réseau de sites labellisés Espaces Naturels Sensibles, qu'ils soient de Nature Remarquable (RED) ou qu'ils soient de Nature Ordinaire (NATO) ;
- Valoriser la nature et les paysages, et accueillir les publics ;
- Enrichir la connaissance sur la biodiversité et les paysages, et la partager.

Le Contrat de Territoire Espaces Naturels Sensibles (CTENS) devenu Haute-Savoie Nature a pour but de mettre en œuvre une politique globale de préservation et de valorisation du patrimoine naturel à une échelle pertinente, intercommunale, de massif ou de bassin.

### Un contrat transfrontalier

Le CTENS d'Annemasse Agglo a vocation à maintenir les acquis des précédents contrats de rivière et du Contrat Vert Bleu transfrontalier « Arve-Lac », et à développer de nouvelles actions en faveur de la préservation de la biodiversité et des paysages du territoire Arve-Lac.

Le Canton de Genève a souhaité intégrer la démarche, avec des actions sur territoire suisse correspondant aux enjeux et objectifs précités, et permettant d'assurer la continuité du réseau écologique, et / ou des efforts de préservation sur leur territoire.

### Son périmètre

Le périmètre du contrat de territoire concerne 14 communes suisses et 15 communes françaises, en tout ou partie, au sein et autour du territoire d'Annemasse Agglo. Il existe deux autres contrats sur le territoire, et pour lesquels Annemasse Agglo s'implique également : le CTENS Salève, porté par le Syndicat Mixte du Salève et le CTENS Arve et affluents, porté par le SM3A.

### L'organisation pour sa mise en œuvre

Annemasse Agglo assure dans ce cadre la coordination et l'animation générale du projet, la maîtrise d'ouvrage des opérations étant, quant à elle, distribuée à un ou plusieurs maîtres d'ouvrages, suivant les fiches actions concernées.



### Maîtres d'ouvrage français :

- Annemasse Les Voirons Agglomération
- Les 12 communes membres d'Annemasse Agglo
- Thonon Agglo
- SM3A
- Fédération de Chasse 74
- Département de la Haute Savoie



### Maîtres d'ouvrage suisses :

- La République et Canton de Genève
- Faune Genève

## Ses objectifs

Les objectifs retenus pour le contrat de territoire et travaillés lors de plusieurs ateliers de concertation avec les partenaires et co-porteurs du présent Contrat de Territoire, mais également avec les associations environnementales sont :

<p><b>Préserver les réservoirs, zones relais de biodiversité, la nature ordinaire et les paysages :</b></p> <p>Habitats et espèces patrimoniales</p> <p>Zones humides</p> <p>Nouveaux sites ENS</p>	<p><b>Préserver et restaurer les corridors :</b></p> <p>Trames vertes, jaunes, urbaines et noires</p> <p>Nature en ville</p>	<p><b>Préserver la ressource en eau :</b></p> <p>Trame bleue en ville</p>
	<p><b>Elaborer puis mettre en œuvre une stratégie foncière</b></p>	<p><b>Contre les Espèces Exotiques Envahissantes :</b></p> <p>Faune et flore</p>
		<p><b>Sensibiliser le public</b></p>

- Ils correspondent aux **enjeux** précités au point 2.2.3 issus **du SCoT d'Annemasse Agglo**.
- Ils ont été déclinés en un **programme à mettre en œuvre sur la période 2020/2024**.

## 3. Un Contrat qui s'intègre dans les politiques environnementales de l'agglomération

### Le SCOT révisé en 2021

Après plus d'un demi-siècle d'un développement urbain rapide dans un contexte de pression urbaine et foncière induit par les dynamiques métropolitaines du Grand Genève, Annemasse Agglomération est aujourd'hui confrontée à de puissantes mutations et de nombreux dysfonctionnements territoriaux, tant en matière de pression foncière que d'accès au logement et aux aménités urbaines, ainsi qu'en termes d'impacts sur la gestion des ressources environnementales locales.

Alors que les principaux engagements portés par le SCoT de 2007 ont permis à Annemasse agglomération de préserver ses fondamentaux, le SCOT révisé de 2021 a pour ambition d'amorcer une transition urbaine cohérente, durable et de qualité pour le territoire. Face à ces défis, les élus d'Annemasse Agglo se sont engagés dans ce SCOT autour de 3 leviers politiques forts :

⇒ **Privilégier l'environnement et le cadre de vie**, en accentuant les engagements du territoire en faveur de la transition énergétique et en poursuivant les efforts concernant la préservation des paysages et des espaces naturels ;

⇒ **Favoriser les mobilités durables**, avec une action forte et globale en faveur du changement des pratiques et de l'évolution des habitudes de déplacement au sein de l'agglomération ;

⇒ **Développer la solidarité, la mixité et le vivre ensemble**, avec des efforts à fournir en priorité sur l'accessibilité aux équipements et services comme vecteurs d'intégration sociale, mais également en travaillant sur le logement et l'accès à l'emploi.

**Le SCoT d'Annemasse Agglo positionne la préservation du socle environnemental et paysager dans l'Axe 1 du PADD comme ayant vocation à fonder et guider l'ensemble des réflexions urbaines et dynamiques territoriales à venir** du territoire d'Annemasse Agglo. Il vise à faire des richesses naturelles, agricoles et paysagères, le socle de la stratégie d'aménagement à moyen et long terme, afin d'aboutir à un urbanisme durable et vertueux, et d'offrir aux habitants et usagers du territoire un cadre de vie sain et de qualité.



L'objectif du PADD est de poursuivre **une protection stricte des espaces naturels remarquables et du foncier agricole du territoire a été décliné dans le Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO)** en intégrant la carte de la « trame environnementale », qui identifie l'ensemble des espaces devant bénéficier d'une protection stricte en croisant de manière transversale l'ensemble des enjeux environnementaux (périmètre de protection de captage immédiats, zone de prévention des risques, réservoirs de biodiversité, sites Espaces naturels Sensibles labellisés ou en projet du territoire...), ainsi que les espaces agricoles à pérenniser. Ces derniers sont délimités de manière distincte des espaces naturels à protéger strictement, afin de renforcer l'affirmation et la pérennisation d'une vocation agricole de ces espaces sur le long terme.

Au-delà des espaces naturels et agricoles à pérenniser durablement, **la préservation des fonctionnalités écologiques est un enjeu fort du SCOT**, souligné par l'objectif du PADD d'affirmer une Trame Verte et Bleue fonctionnelle et de qualité, en garantissant sa continuité et son développement (par des actions de restauration notamment), à travers la protection de l'écosystème au complet, c'est-à-dire autant les réservoirs de biodiversité que les continuités écologiques qui les relient, via le continuum naturel. La Trame Verte et Bleue fait l'objet d'une carte spécifique du DOO, pour laquelle chaque typologie d'espace fait l'objet de mesures de protection graduelles, en complémentarité avec la carte "Trame environnementale".

#### La mise en œuvre du SCOT est déjà lancée

**Les 3 contrats de territoire Haute-Savoie nature participent** à la mise en œuvre des objectifs de préservation, de restauration, et de gestion des espaces naturels.

Le PAEN, Périmètre de Protection des espaces naturels et agricoles péri-urbains, en cours de définition sur le territoire, est un outil de préservation à long terme et un plan d'actions encouragé par le SCOT révisé.

Enfin, Annemasse Agglo et les 12 communes ont élaboré en 2024 une **OAP transversale énergie-climat**, qui est intégré dans les PLU en cours de révision. Cette OAP permet d'inscrire dans les règles d'urbanisme des ambitions portées par le Contrat de territoire comme la protection et la restauration des espaces naturels et zones humides, des corridors biologiques, de la nature en ville,....»

#### La Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI)

Sur notre territoire, la compétence GEMAPI est portée par le syndicat SM3A :

- ➔ Il planifie et gère la protection des milieux aquatiques (rivières et zones humides)
- ➔ Il organise la lutte contre les inondations
- ➔ Il entretient les cours d'eau

**L'Arve et ses affluents font l'objet d'un contrat Haute Savoie Nature spécifique porté par le SM3A. Cependant, le SM3A participe à certaines actions du présent contrat**, notamment la remise à ciel ouvert de la Géline, le plan de gestion de Lossy et son batrachoduc, ou encore la stratégie zones humides.

## Le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)

Signé en 2016, il est aujourd'hui en révision.  
Ce programme d'actions transversal a des objectifs multiples

- ⇒ Atténuer l'implication du territoire dans le réchauffement de la planète en réduisant les émissions de gaz à effets de serre et en développant les énergies renouvelables ;
- ⇒ Adapter le territoire pour diminuer sa vulnérabilité aux effets du changement climatique ;
- ⇒ Lutter contre la pollution atmosphérique pour préserver la santé des habitants et de l'environnement.

**Les 3 contrats de territoire Haute-Savoie nature participant** à certains objectifs du PCAET

- ⇒ **La résilience du territoire face au changement climatique**, en protégeant et restaurant les milieux naturels et les connexions biologiques. En effet, des écosystèmes solides et des espaces diversifiés résistent mieux aux changements. La restauration d'une trame bleue fonctionnelle et de la nature en ville diminuent également les risques d'inondation.

- ⇒ **Le captage du Carbone**, en protégeant et restaurant les milieux naturels et les connexions biologiques. En effet, les espaces naturels captent mieux le carbone que les espaces artificialisés, et les écosystèmes solides encore plus (notamment les zones humides).

- ⇒ **La préservation des ressources**, en protégeant voire restaurant une trame bleue fonctionnelle.

- ⇒ **La diminution des îlots de chaleur urbains** et le maintien d'espaces de confort en journée pour les habitants, en développant la nature en ville et améliorant l'accès aux espaces naturels de proximité.

- ⇒ **La sensibilisation des habitants** participe également aux enjeux de sensibilisation du PCAET : respect des espaces naturels et agricoles, limitation du risque incendies dans ces espaces, exploitation du bois-énergie, sobriété et préservation des ressources, ...

## Le Projet agricole et alimentaire

Signé en 2018 pour 5 ans, il a été révisé en 2024 après une longue concertation des acteurs.  
Ce programme d'actions transversal prévoit 28 actions pour répondre aux objectifs suivants :

- ⇒ Préserver et optimiser le foncier agricole sur le territoire
- ⇒ Installer, transmettre et conforter les exploitations
- ⇒ S'engager dans la transition écologique
- ⇒ Améliorer la cohabitation avec les habitants
- ⇒ Développer la consommation locale
- ⇒ Lutter contre le gaspillage alimentaire
- ⇒ Améliorer les habitudes alimentaires et lutter contre la précarité alimentaire

**Le Projet agricole et alimentaire (labellisé PAT) participe** à certains objectifs du CTENS et est mis en œuvre conjointement :

- ⇒ En mettant en place une **protection durable du foncier** agricole et naturel,
- ⇒ En préservant une **activité agricole durable** sur les espaces naturels,
- ⇒ En accompagnant les exploitations dans la **transition écologique**

## Les actions et enjeux s'incrivent également dans les schémas supra-territoriaux :

### Le SAGE

#### Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux

Le SAGE de l'Arve, arrêté en 2018, et notamment sur ses ambitions en terme d'adaptation du territoire aux effets du changement climatique, ou en termes de préservation et restauration des milieux aquatiques et des zones humides.

### Le SRADDET

#### Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable, et d'Égalité des Territoires

Le SRADDET Auvergne-Rhône-Alpes adopté en 2020, et notamment sur ses objectifs de préservation des réservoirs biologiques et continuités écologiques, des milieux agricoles et forestiers supports de la biodiversité, de préservation de la biodiversité ordinaire ou encore d'amélioration de la perméabilité écologique des réseaux de transports.

### Les orientations du Grand Genève

et notamment l'axe 3 de la charte Grand Genève en Transition « préserver et régénérer la biodiversité locale » : mieux connaître, préserver, restaurer l'infrastructure écologique, prendre en compte cette infrastructure dans la planification de tout nouveau projet, et faire en sorte que la nature et les espaces végétalisés soient répartis de manière à profiter à tous les habitants.

## II. Etat d'avancement technique et financier des différentes mesures

Un bilan mi-parcours avait été réalisé afin d'ajuster, de réadapter certaines actions en cours de Contrat.

Annemasse Agglo et l'Etat de Genève travaillent ensemble depuis plusieurs années sur la politique espaces naturels et biodiversité, avec un premier contrat de 5 ans financé par la Région Rhône Alpes, et ce présent contrat de 5 ans financé par le Conseil Départemental sur leurs actions françaises.

Ce présent bilan ne concerne que le volet français du contrat. L'objectif est de faire un état d'avancement des actions envisagées au départ, suite à une longue concertation des acteurs du territoire, et de dresser une analyse sur ce bilan de réalisation.

Cet état d'avancement est présenté sous forme de fiches, pour chaque action française du Contrat. Un tableau financier global résumant l'ensemble de ces actions est également fourni en fin de bilan (p.130).

### 1. Tableau général d'avancement des actions

Enjeux	Thème	Actions	Maîtres d'ouvrage	Etat d'avancement	Synthèse de l'avancement	Actions menées et répondant aux mêmes objectifs
Préserver les réservoirs de biodiversité, zones relais et de nature ordinaire, les paysages	Habitats et espèces patrimoniales	<b>PG 1.1</b>   Etablissement de la liste des « espèces patrimoniales du CT ENS » en vue de plans d'actions de développement/préservation spécifiques à ces espèces	Annemasse Agglo		Action terminée dès le bilan mi-parcours et résultats partagés Intégration des résultats dans d'autres fiches actions, voire adaptations de celles-ci, Suivi des révisions de PLU	<ul style="list-style-type: none"> <li>Suivi du réseau départemental de Glaïeuls des marais</li> <li>Extinctions lumineuses des espaces publics</li> <li>Animation du RLPI et sensibilisation des entreprises à l'extinction lumineuse</li> <li>Projet PAEN (intégration des résultats dans le diagnostic)</li> <li>OAP transversale énergie climat, avec ambitions de revégétalisation, extinction, clôtures perméables, ....</li> </ul>
		<b>PG 1.4</b>   Elaboration d'un plan de gestion pour le site des Bois de Rosses	AA, Cranves- Sales, Vétraz- Monthoux, Annemasse, Ville- la- Grand		Acculturation menée, objectifs partagés, mais l'action n'a pas avancé depuis le bilan mi-parcours.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mesures compensatoires sur les prairies intraforestières du bois de Rosses : restauration, gestion agricole, suivi écologique du glaïeul</li> <li>Schéma de la randonnée et réflexions sur l'accessibilité ou non du Bois par les habitants</li> <li>Préservation de l'ensemble du site dans le PAEN</li> <li>Restauration des corridors au nord et au sud</li> <li>Ensemble du site inscrit comme zone humide dans la stratégie zone humide hors SAGE, dans l'inventaire départemental, et dans les révisions des PLU en cours des communes concernées</li> </ul>
		<b>PG 1.5</b>   Formalisation du plan de gestion des Coteaux du Vernand sur la commune d'Annemasse et étude d'une extension sur la commune de Vétraz-Monthoux	Annemasse Agglo, Annemasse, Vétraz- Monthoux		Objectifs de formalisation du plan de gestion réalisés, acculturation menée. Mais extension du site côté V-M non réalisée.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Préservation de l'ensemble du site dans le PAEN (et ses connexions vers l'Arve et le Brouaz)</li> <li>Extinction lumineuse des bords d'Arve des 2 communes</li> <li>Site considéré comme lieu de sensibilisation et donc intégré aux réflexions en cours de l'étude maillage accessibilité et du Schéma de la randonnée</li> </ul>
		<b>PG 1.6</b>   Elaboration d'un plan de gestion pour le site de du Bois des Allongets	Juvigny		Action abandonnée au bilan mi-parcours	<ul style="list-style-type: none"> <li>Révision du PLU en cours préservant ce site</li> <li>Préservation des sites et de leurs connexions dans le PAEN</li> <li>Mesures compensatoires en cours et de longue durée dans les bois</li> <li>Extinction lumineuse des ZAE</li> </ul>
		<b>PG 1.7</b>   Elaboration d'un plan de gestion pour le site de la Forêt de Machilly	Annemasse Agglo, Etat de Genève, Machilly et Thonon Agglo		Acculturation menée, mais action non avancée depuis le bilan mi-parcours	<ul style="list-style-type: none"> <li>Révision du PLU de Machilly en cours préservant ce site</li> <li>Préservation du site et de ses connexions dans le PAEN</li> <li>TVB étude globale sur Thonon Agglomération</li> </ul>
		<b>PG 1.8</b>   Mise à jour du plan de gestion pour le site de Lossy suite à l'étude du SM3A	Cranves-Sales, SM3A		Batrachoduc et plan de gestion réalisés	<ul style="list-style-type: none"> <li>Intégration en cours de Lossy dans la Stratégie départementale des aires protégées</li> <li>Site à préserver totalement de la fréquentation humaine, défini dans le cadre du Plan de sensibilisation et de l'étude accessibilité / randonnée.</li> <li>Suivi et amélioration de la fonctionnalité de l'écopont des Allongets</li> </ul>
	<b>PG 1.9</b>   Mise en œuvre du contrat de site du plateau de Loëx	Mairie de Bonne		Plan de gestion 1 terminé, Plan 2 non rédigé	<ul style="list-style-type: none"> <li>Projet agricole d'Annemasse agglo</li> <li>Etude accessibilité/maillage et Schéma directeur de la randonnée</li> </ul>	
	Zones Humides	<b>PG 1.10</b>   Etablissement d'un plan d'actions sur les zones humides autres que stratégiques SAGE	Annemasse Agglo		Etude terminée et résultats partagés	<ul style="list-style-type: none"> <li>Intégration des résultats de l'étude dans l'inventaire départemental et l'ensemble des PLU en cours de révision</li> <li>En parallèle, validation de l'étude SM3A sur les zones humides SAGE</li> <li>Prise en compte des zones humides dans la concertation du PAEN, du PCAEt, du Plan de sensibilisation des espaces naturels</li> </ul>

Enjeux	Thème	Actions	Maîtres d'ouvrage	Etat d'avancement	Synthèse de l'avancement	Actions menées et répondant aux mêmes objectifs
Préserver et restaurer les corridors	Etudes et travaux pour la restauration et préservation des corridors et trames vertes, jaunes, noires et urbaines	<b>PG1.11</b>   Mise en œuvre du plan d'actions sur les zones humides autres que stratégiques SAGE	Annemasse Agglo, 12 communes et SM3A		Action créée au bilan mi-parcours. Stratégie partagée. Sa mise en œuvre avance et se poursuit.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Projet de périmètre PAEN intègre ces zones humides SAGE et hors SAGE,</li> <li>OAP transversale énergie-climat qui est intégrée dans l'ensemble des PLU en cours de révision</li> <li>Mise en œuvre du plan de sensibilisation sur ces zones humides aménagées pour l'accueil du public</li> <li>Veille foncière des communes notamment sur ces zones à enjeu (avec la safer), réflexions autour des biens vacants sans maîtres</li> <li>Engagement d'AA dans le Plan de gestion de l'eau du Salève</li> <li>Mise en œuvre de la séquence ERC dans l'ensemble des projets d'aménagement de l'agglomération</li> <li>Intégration des zones les plus remarquables dans la Stratégie des aires protégées départementale</li> </ul>
		<b>PG 2 .1</b>   Etude générale transfrontalière sur les corridors et leurs fonctionnalités, prescriptions et intégration dans les documents d'urbanisme	Annemasse Agglo, FDC 74, et Thonon Agglo		Etude terminée et partagée côté France. Certains groupes abandonnés au bilan mi-parcours.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Intégration de ces résultats dans les documents d'urbanisme en cours de révision,</li> <li>Etude préalable sur Bonne/Nangy/Arthaz du Contrat Vert Bleu</li> <li>Prise en compte dans le PAEN des enjeux des continuités écologiques et protection des corridors restreints même dans l'enveloppe urbaine des villages.</li> <li>Intégration des résultats et préconisations dans la mise en œuvre du plan de sensibilisation en cours</li> <li>Démarches d'extinction lumineuse des communes et de l'agglomération, et sensibilisation des acteurs économiques</li> <li>Veille foncière des communes notamment sur ces zones à enjeu (avec la safer)</li> <li>Restauration de plusieurs corridors dans le présent contrat, et plantations en zone agricole</li> </ul>
		<b>PG 2.2</b>   Amélioration de la fonctionnalité du corridor entre le Bois de Rosses et le ruisseau de la Menoge	Cranves-Sales, Annemasse Agglo et CD74		Etude finalisée, travaux programmés	<ul style="list-style-type: none"> <li>Intégration de ces résultats dans les documents d'urbanisme en cours de révision,</li> <li>Prise en compte dans le PAEN des enjeux des continuités écologiques et protection des corridors restreints même dans l'enveloppe urbaine des villages.</li> <li>Démarches d'extinction lumineuse des communes et de l'agglomération, et sensibilisation des acteurs économiques</li> <li>Veille foncière des communes notamment sur ces zones à enjeu (avec la safer)</li> <li>Intégration des résultats dans le projet TCSP et dans le projet d'extension de la ZAE Borly</li> </ul>
		<b>PG 2.3</b>   Maintien et restauration des grands axes de déplacements de la faune sur Juvigny	Juvigny		Action non réalisée	<ul style="list-style-type: none"> <li>Préservation des corridors restreints dans le PLU en cours de révision et dans le projet PAEN, actions sur la pollution lumineuse de la commune, etc...</li> <li>Plantations réalisées en zone agricole, notamment sur Juvigny à proximité du site.</li> </ul>
		<b>PG 2.4</b>   Restauration du corridor entre les Montolliets et le hameau des Curtines sur Saint Cergues	Saint-Cergues		Partage des enjeux, analyses terrains menées mais action opérationnelle non mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> <li>Préservation des corridors restreints dans le PLU en cours de révision et dans le projet PAEN</li> </ul>

Enjeux	Thème	Actions	Maîtres d'ouvrage	Etat d'avancement	Synthèse de l'avancement	Actions menées et répondant aux mêmes objectifs
		<b>PG 2.5</b>   Préservation des prairies intra forestières des bois de Jussy, Machilly et Veigy	Mairie de Machilly, Thonon Agglo et Etat de Genève		Abandon lors du bilan mi-parcours et intégration de certaines actions à la PG1.7	
		<b>PG 2.6</b>   Elaboration de prescriptions environnementales sur la ZAE Altea pour le maintien ou la restauration du corridor Rosses / Allongets	Annemasse Agglo (ZAE)		Etude finalisée, travaux programmés, certaines plantations déjà réalisées	<ul style="list-style-type: none"> <li>Préservation des corridors restreints dans le PLU en cours de révision et dans le projet PAEN, actions sur la pollution lumineuse de la commune, etc...</li> <li>Réflexions globales menées sur les ZAE (désimperméabilisation, gestion différenciée des espaces publics, végétalisation, ...)</li> <li>Projet en cours de l'A40 / Chasseurs par le CD74, avec mise en place d'un écopont au niveau du carrefour des chasseurs</li> </ul>
		<b>PG 2.7</b>   Travaux de confortement de l'Ecopont et suivi de la fonctionnalité	CD 74		Action non réalisée	<ul style="list-style-type: none"> <li>Etude génétique avec l'Hepia</li> </ul>
	Nature en Ville	<b>PG 2.12</b>   Approfondissement de la gestion différenciée des espaces publics entretenus par Annemasse Agglo et par les communes puis formalisation de plans de gestion différenciée	Annemasse Agglo + 12 communes		Abandon des accompagnements des communes au bilan mi-parcours. Action réalisée.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mise en place de la gestion différenciée et valorisation sur les parcelles d'Annemasse agglo (film 2025)</li> <li>Valorisation de la gestion sur l'écoquartier ZAC ETOILE (panneaux de sensibilisations 2025)</li> </ul>
		Restauration de corridors	<b>PG 2.13</b>   Conforter un réseau de haies sur le territoire grâce à une animation agricole adaptée	Annemasse Agglo		Action créée lors du bilan mi-parcours. Réalisée en 2024-2025 avec la CASMB.
	<b>PG 2.14</b>   Amélioration de la fonctionnalité des corridors d'AA lorsqu'ils concernent des voiries et équipements départementaux		CD 74		Action créée lors du bilan mi-parcours, et non réalisée.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Amélioration des connectivités du projet de l'A40/ Chasseurs</li> </ul>
Mettre en place une stratégie foncière		<b>PG 3</b>   Etablissement puis mise en place d'une stratégie foncière et enveloppe pour de l'achat de foncier	Annemasse agglo		Veille bien menée avec la SAFER, organisée entre les 12 communes. Mais pas de stratégie systématique définie, fonction des communes.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Projet PAEN</li> </ul>
Contre les EEE - Espèces exotiques Envahissantes -faune et flore		<b>PG 4.1</b>   Limiter la propagation des EEE par la formation et la sensibilisation des acteurs publics – services espaces verts	Annemasse Agglo + 12 communes		Abandon des inventaires et guides au bilan mi-parcours. Action réalisée.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Valorisation auprès des élus et techniciens publics des expériences dans le cadre du suivi des mesures compensatoires d'Annemasse Agglo (techniques, résultats,...)</li> </ul>
		<b>PG 4.2</b>   Plantation de saules pour concurrencer la Renouée -sur 5 sites de Saint Cergues	Saint-Cergues		Action abandonnée au bilan mi-parcours	<ul style="list-style-type: none"> <li>Poursuite de la veille et stratégie de lutte contre la Renouée engagée depuis plusieurs années</li> </ul>
Préserver la ressource en eau		<b>PG 5.1</b>   Etude de faisabilité hydraulique pour la remise à ciel ouvert de la Géline	Ville d'Annemasse, Annemasse Agglo (DEA) + SM3A		Etudes complémentaires en cours	<ul style="list-style-type: none"> <li>Restaurations de certains secteurs en fonction d'opportunités de travaux (collège de Vétraz Monthoux, TCSP, ...)</li> </ul>
		<b>PG 5.2</b>   Etude hydrologique et hydrogéologique du secteur du Brouaz	Ville d'Annemasse		Etude finalisée	
Sensibiliser le public		<b>PG 6</b>   Elaboration d'un plan de sensibilisation	Annemasse Agglo		Plan de sensibilisation terminé et diffusé, mise en œuvre en cours	<ul style="list-style-type: none"> <li>Révision du Schéma directeur de la randonnée</li> <li>Intégration d'un volet sensibilisation dans le projet agricole et alimentaire, été dans le PAEN</li> </ul>
Animer le contrat		<b>PG 7</b>   Animation du contrat	Annemasse Agglo		Animation menée tout au long du contrat.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Intégration des actions dans le Plan d'actions du PAEN</li> </ul>



## 2. Etat d'avancement détaillé par actions côté France :

1. Préserver les réservoirs, zones relais de biodiversité, la nature ordinaire et les paysages
2. Restaurer et préserver les corridors et trames vertes, jaunes, noires et urbaines
3. Mise en place d'une stratégie foncière
4. Contrer les Espèces exotiques envahissantes (EEE)
5. Préserver la ressource en eau
6. Sensibiliser le public et animer le contrat multipartenarial



## Préserver les réservoirs, zones relais de la biodiversité, la nature ordinaire, les paysages

## Action PG 1.1 | Etablissement de la liste des « espèces patrimoniales du CTENS » en vue de plans d'actions de développement/préservation spécifiques à ces espèces

Enjeux du CTENS	Préserver les réservoirs de biodiversité, zones relais et de nature ordinaire, les paysages
Priorité	1
Thématique de l'action	Habitats et espèces patrimoniales
Maître d'ouvrage	Annemasse Agglo
Localisation de l'action	Territoire d'Annemasse Agglo
Calendrier de réalisation	2020

### Contexte et objectifs

Dans le cadre des ateliers de concertation ayant permis la rédaction du Contrat de Territoire ENS (CTENS) d'Annemasse Agglo, la nécessité de **lister les espèces et habitats patrimoniaux présents sur**

**le territoire** est apparue, notamment pour travailler la hiérarchisation, la priorisation et la coordination des actions de restauration et de préservation de ces milieux.

### Budget

La fiche-action prévoyait un budget de 24 120 euros TTC pour Annemasse Agglo, subventionné par le CD74 à hauteur de 60% ainsi :

Décomposition de l'action	Maître d'ouvrage	Montants alloués au CTENS	Montant de subvention CD74 prévu au CTENS
<i>Etude bibliographique et définition de la notion patrimoniale - Arrêt d'une liste</i>	<b>Annemasse Agglo</b>	3 300 €	<b>60%</b>
<i>Inventaires complémentaires le cas échéant</i>		16 200 €	
<i>Etude de maillages d'habitats et restauration</i>		3 300 €	
<i>Mise à jour des stratégies et plans de gestion liés</i>		1 320 €	
<b>TOTAL</b>		<b>24 120 €</b>	

- ☛ L'action a finalement été confiée à un groupement de 3 bureaux d'études en fonction des spécialités d'inventaires nécessaires (flore, faune) pour un montant total de 19 396 € TTC.
- ☛ Un appui financier du CD74 à hauteur de 60% a été effectivement réalisé et soldé (11 638 euros).

## Bilan des actions menées

Objectifs	Actions prévues	Réalisation
<b>Etude bibliographique</b>	Etude bibliographique des inventaires existants, validation de la liste des espèces et habitats patrimoniaux d'Annemasse Agglo	Validée en copil
<b>Inventaires complémentaires et analyses</b>	Réalisation d'inventaires complémentaires	Réalisé sur une liste de groupes validée en Copil
	Analyse des habitats naturels et de leurs contours, préconisations	Maillage d'habitats par espèce patrimoniale, préconisations de gestion
	Mise à jour des notices de gestion de sites ENS ou établissement de prescriptions à l'attention des futurs sites ENS	Synthèse des résultats diffusée par commune, et Présentation aux communes concernées par un ENS (ou projet ENS)

## Détails des actions menées

### Définition « espèces patrimoniales » choisie pour Annemasse Agglo

Annemasse Agglo n'a pas étudié certains groupes sur cette liste d'espèces patrimoniales. Celle-ci a finalement été choisie par le comité de suivi en fonction d'une vulnérabilité avérée ou d'un enjeu local particulier comme :

1. Une protection réglementaire
2. Une anthropisation grandissante ciblée
3. La fonctionnalité d'un corridor écologique mis à mal
4. Une maîtrise foncière menacée

### Synthèse de l'étude et justification des inventaires effectués

La synthèse bibliographique a mis en avant une certaine disparité dans les données :

Des données importantes pour les espèces qui se trouvent sur les listes de conservation (*Listes Rouges*) ou encore les espèces réglementées ;

Des inventaires passés plutôt basés sur les taxons les plus connus ;

Une disparité de connaissances sur le territoire, avec beaucoup d'informations sur les espaces protégés et gérés (*tourbière de Lossy,...*) et un manque cruel d'informations sur les espèces et les habitats en milieu agricole ;

Un manque de retranscription des données au niveau du Système d'Information Géographique

### Manques observés

- Les populations des Coléoptères protégés sont très mal connues
- L'analyse des Amphibiens montre que des espèces considérées comme communes sont en réalité plus discrètes et/ou rares
- Les Rapaces nocturnes sont fréquemment oubliés dans les différentes études menées
- Les espèces floristiques d'intérêt sont malmenées sur le territoire avec un très grand manque de prise en compte dans les différents documents d'aménagements

### Inventaires supplémentaires réalisés

- Coléoptères saproxyliques sur 2 secteurs potentiels
- Rapaces nocturnes sur l'ensemble du territoire
- Sonneur à ventre jaune sur le talus du Vernant
- Chiroptères au Bois de Rosses

### Les résultats de cette action

Cette étude a permis de mettre en exergue la **nécessité de mettre en place d'autres actions** sur le territoire d'Annemasse Agglo.

### Inventaires et diagnostics

Annemasse Agglo n'a pas étudié certains groupes sur cette liste d'espèces patrimoniales qui pourraient être manquants à l'avenir comme : l'avifaune, les mammifères terrestres, les reptiles, les lépidoptères, orthoptères, et mollusques.

Des inventaires supplémentaires sur les groupes de la liste patrimoniale pourraient être envisagés pour améliorer la connaissance du site et du maillage en vue de travaux de restauration de milieux notamment.

La nouvelle politique départementale ne permettant plus l'accompagnement financier de telles études du contrat ENS, et considérant que les études préalables sont suffisantes à l'échelle macro du territoire, Annemasse Agglo ne souhaite pas poursuivre cette liste mais confier ces études et diagnostics aux plans de gestion des sites ENS labellisés.

### Diffusion et intégration des résultats

#### ➤ Dans les documents d'urbanisme :

A l'issue de ces études, Annemasse Agglo a transmis une synthèse communale à chacune des 12 communes. Cette synthèse a été renvoyée lors de la **révision des PLU**. L'ensemble des données SIG de ces études également.

Ces résultats ont également été intégré au **Plan de Sensibilisation** des espaces naturels ; et donc une nouvelle fois diffusés aux communes et partenaires et intégrés à la concertation sur la sensibilité des sites et espèces.

#### ➤ Dans la gestion des sites

La présence d'un pied de **Rosier de France (Rosa Gallica)** en bordure de la route de Thonon (Bois de Rosses) : Le Conseil Départemental est prévenu de la présence de cette espèce et devra en informer ces agents de terrain

La présence de **Grand Capricorne** sur deux secteurs de l'agglomération : sur la ZAE Altea et sur Ville-la-Grand : Annemasse Agglo a :

- diffusé l'information aux gestionnaires et propriétaires.
- intégré des actions liées à ce grand capricorne dans son programme environnementale de ZAE.

La nécessité de **préservation de deux stations d'espèces floristiques patrimoniales** sur le territoire :

**Le Glaïeul des marais** : situé sur la commune de Cranves-Sales, au cœur des bois de Rosses, il fait l'objet d'une gestion et d'un suivi par Annemasse agglo à partir de 2023 dans le cadre des mesures compensatoires du collège de Vétraz-Monthoux.

Annemasse Agglo a dans ce cadre :

- mis en place une convention de gestion avec la Commune de Cranves-Sales, propriétaire ;
- réalisé un suivi annuel de la station qui se poursuit ;
- réalisé les travaux d'ouverture du milieu
- conventionné avec l'agriculteur voisin pour maintenir cette ouverture ;
- intégré le suivi départemental sur cette espèce et les échanges d'expérience, organisé par ASTERS.

**L'Iris jaunâtre** : situé sur le petit Salève, sur une parcelle d'Annemasse Agglo, il fait déjà l'objet d'une mesure dans le cadre du CTENS Salève-Genevois. Annemasse Agglo a dans ce cadre :

- > réalisé un inventaire plus précis, et identifié les menaces sur cette station et les pistes d'actions/ de gestion ;
- > réalisé les travaux de réouverture de milieux
- > intégré les modalités de gestion de cette station et ses abords dans son contrat d'aménagement forestier avec l'ONF.

## Travaux de restauration

Des **plantations de chênes et installation de lucanotopes** sont préconisées dans la ZAE du Mont Blanc.

Annemasse agglo a intégré ces éléments dans la mise en œuvre de la fiche-action PG 2.6 Altea.

Cette étude préconise la **plantation de haies arborées et arbustives indigènes** sur notre territoire pour un certain nombre d'espèces de cette liste patrimoniale, en vue de recréer des milieux favorables et des connexions entre les différents habitats.

Annemasse agglo et ses communes ont ajouté une fiche-action dédiée à la plantation de haies en milieu agricole dans le bilan mi-parcours (cf bilan ci-après).

Cette étude préconise la **restauration de la Nussance et de son chapelet de zones humides** pour un certain nombre d'espèces, en tant qu'habitats et corridor biologique.

La commune de Cranves-Sales et le SM3A travailleront à une fiche-action dédiée dans un futur contrat sur cette préservation et cette restauration.

Cette étude préconise également **l'extinction de certaines zones à enjeux** sur le territoire.

Annemasse agglo et ses communes avancent sur ces questions d'extinction et de définition d'une trame noire, en lien avec l'évènement La Nuit est Belle du Grand Genève.

- 👁 Les autres travaux de restauration ou entretiens préconisés sont intégrés dans les réflexions des sites ENS labellisés (création de mares,...).

## Le bilan mi-parcours

Suite à ces études, le bilan mi-parcours a proposé la mise en place d'une nouvelle action : Sensibilisation à la plantation de haies champêtres sur le territoire d'Annemasse Agglo, en lien avec les propriétaires et agriculteurs (**P.G. 2.13**). cf bilan de cette nouvelle action ci-après.

## Conclusions

**Cette étude fut très importante pour ce premier CTENS .Elle a permis à l'ensemble des acteurs d'améliorer leurs connaissances sur les espèces du territoire et a servi de base à de nombreuses réflexions tout au long du contrat.**

Plusieurs réflexions sont possibles suite à cette étude et ce contrat, mais nécessiteront une réelle concertation des acteurs du territoire pour savoir si elles intégreront un futur contrat de territoire :

- Poursuivre la diffusion des données aux différents acteurs, pour assurer la prise en compte de ces espèces dans les projets d'aménagement (Eviter Réduire Compenser) et dans les règles d'urbanisme (révisions de PLU).
- Poursuivre les suivis et gestions spécifiques liées à ces espèces patrimoniales, portés par des acteurs différents en fonction de leurs compétences.  
Il serait peut-être intéressant de rouvrir les réflexions abandonnées du contrat Arve-Lac sur la restauration du Glaïeul des marais, en lien avec Asters et le Canton de Genève.
- Poursuivre les actions autour de la pollution lumineuse, bien engagées sur les espaces publics et zones d'activités, et à élargir sur les secteurs privés et zones les plus sensibles.
- Poursuivre les actions de revégétalisation des espaces publics et les travaux d'amélioration en fonction des opportunités.
- Finaliser le projet PAEN et animer son programme d'actions
- Améliorer la sensibilisation des habitants ou professionnels sur la revégétalisation de leurs parcelles privées, leur gestion, l'extinction lumineuse, les clôtures, ou encore la prise en compte de la biodiversité dans leurs projets de rénovation.



Figure 01- Affiche de communication distribuée aux entreprises d'Altea pour sensibilisation des employés

## Action PG1.4 | Elaboration d'un plan de gestion en vue d'un contrat de site pour le Bois de Rosses

Enjeux du CTENS	<b>Préserver les réservoirs de biodiversité, zones relais et de nature ordinaire, les paysages</b>
Priorité	2
Thématique de l'action	Habitats et espèces patrimoniales
Maître d'ouvrage	Annemasse Agglo, Annemasse, Cranves-Sales, Vétraz-Monthoux, et Ville-la-Grand
Localisation de l'action	<b>Bois de Rosses</b>
Calendrier de réalisation	2020 - 2021

### Contexte et objectifs

Le Bois de Rosses a été visé par plusieurs études dans le cadre du Grand Genève (Projet de Paysage Prioritaire) ainsi que dans le cadre du SCoT d'Annemasse Agglo, avec différents objectifs de préservation et valorisation.

Le Contrat de Territoire ENS est une opportunité pour redéfinir un projet sur cette zone préservée en cœur d'agglo selon les souhaits des élus du territoire, à savoir plutôt tourné vers la préservation des espaces, des continuums et de leur biodiversité, ainsi que dans une moindre mesure, vers la sensibilisation du public.

### Budget

La fiche-action prévoyait un budget de 20 000 euros TTC pour les communes concernées (réparti en fonction des surfaces concernées par commune), subventionné par le CD74 à hauteur de 60%.

**Aucune dépense n'a été effectuée pour l'instant sur cette action.**

## Bilan des actions menées

Objectifs	Actions prévues	Réalisation
<b>Elaboration d'un plan de gestion</b>	Concertation des communes concernées, définition d'un périmètre et d'objectifs communs, bilan des inventaires et des manques	5 réunions de concertation menées
	Lancement et mise en œuvre d'une prestation extérieure pour la définition de ce plan d'actions	CCTP d'externalisation finalisé Mais marché non lancé
	Validation du plan de gestion avec le CD74	Non réalisé
<b>Labellisation ENS</b>	Processus de labellisation ENS avec le CD74 si validé	Non réalisé

## Problématiques rencontrées ou retards

Cette action a pris du retard par rapport au planning prévisionnel du fait de différents facteurs :

**La nécessité de rassembler, de concerter les communes** autour d'objectifs communs fut finalement assez long.

En effet, le site est bien connu mais a subi différents projets successifs aux différents objectifs (préservation, accès par une voie verte goudronnée, projet de valorisation touristique Odyssée Verte aujourd'hui abandonné, étude des corridors desservant le bois de Rosses,...).

**La problématique de l'organisation entre les communes** a nécessité plusieurs discussions

(*partenariat, commune cheffe de file,...*).

A ce jour, aucune commune ne souhaite se positionner comme cheffe de file, par manque de moyens humains.

**La problématique du désenclavement du bois pour sa préservation, sa gestion et sa valorisation, tout en sécurisant les accès face à la problématique des gens du voyage**, sont en contradiction les uns avec les autres et ne permettent pour l'instant pas de dégager un projet global cohérent.



Figure 02- Réunion politique organisée sur site, comptage des pieds de Glaïeuls

## Détails des actions menées

### Cinq réunions de concertation ont été organisées :

La première pendant laquelle l'animatrice du contrat a synthétisé l'ensemble des résultats des études ciblées sur le **site du Bois de Rosses** (*espèces patrimoniales, habitats naturels, zones humides*) ; avec validation des enjeux du site et mise en avant des manques d'information pour la mise en place d'un plan de gestion ;

La deuxième fut consacrée à la découverte du site sur place, ses accès et les **espèces patrimoniales** observées (*Rosa gallica et Glaïeul des marais*). L'objectif de cette réunion était de sensibiliser aussi les élus à ces espèces, et de participer à leur comptage ;

La troisième dédiée à la définition du CCTP du mandat de création de **plan de gestion**, et à l'organisation des 4 communes pour ce mandat ;

La quatrième fut consacrée, sur place, à la **problématique des accès pour les gestionnaires du site** (*agriculteurs*) et la **sécurisation** de ceux-ci face à la problématique des gens du voyage

Après le bilan mi-parcours, la dernière réunion a permis de rééchanger **les pré-requis à la bonne gestion du site**, et notamment à la réalisation des mesures compensatoires prévues dans les prairies du bois de Rosses : à savoir les accès.

## Enjeux prédéfinis par les 4 communes

### Amélioration des connaissances du site : mieux connaître pour mieux gérer

Avec un enjeu fort concernant les connaissances hydrologiques sur l'ensemble du bois (*en cours par AA*).

### Préserver voire restaurer l'accès au bois par la faune

Avec un enjeu fort concernant :

- la restauration du corridor principal de la grande faune terrestre *bois des Allongets-bois de Rosses (au nord)*
- mais aussi le désenclavement du bois pour la petite faune, la création de haies et corridors boisés, de réseaux de mares
- ou encore l'extinction lumineuse sur cette trame verte.

### La gestion du site pour améliorer l'accueil de la biodiversité

Avec un enjeu fort concernant

- la gestion de la station de Glaïeul des marais
- mais aussi la préservation de la mosaïque de milieux du bois, des zones humides, la lutte contre les espèces exotiques envahissantes, le développement de haies champêtres et vergers,
- ou encore la mise en œuvre de pratiques de gestion forestière adaptées.

### L'accueil et la sensibilisation du public

Avec la réflexion commune sur l'accueil du public dans ce bois, en fonction de la sensibilité du site et en lien avec les résultats du Plan de Sensibilisation ([PG 6](#)).

## Une étude externalisée nécessaire

Les communes ont déjà rédigé les **éléments nécessaires à cette consultation**, et en particulier le CCTP, d'une mission externalisée pour les accompagner dans cette démarche (finalement non lancée) et intégrant :

### Une étude bibliographique et des diagnostics complémentaires

L'objectif de cette phase est de compiler l'ensemble des données connu sur ce site, et de les actualiser.

Le CCTP évoque également la **nécessité d'un état des lieux du foncier du Bois de Rosses (parcelles sans maîtres, liste des propriétaires et contacts, pré-analyse cartographique des possibles,...)**.

Cette première analyse permettra de mettre à jour les enjeux pré-identifiés ci-avant et l'image directrice du plan de gestion.

### La définition d'un projet de plan de gestion concerté

Ce plan de gestion devra être défini de façon concertée avec comme objectif principal la préservation et la restauration durable d'un site naturel à proximité du cœur d'agglomération et donc d'une forte densité urbaine.

Ce plan de gestion devra répondre aux différents enjeux du site (selon la concertation et la bibliographie), et proposer une quantification des besoins humains et financiers sur cinq ans pour mener à bien les actions proposées.

Il est à noter que, au fur et à mesure de la concertation, les actions envisagées pourront évoluer en quantité ou en ambition, afin d'assurer la signature d'un plan de gestion possible mais efficace au vu des moyens de chaque commune.

### La validation du plan de gestion et la demande de labellisation

## Zoom sur la station de Glaïeuls des marais

La population de Glaïeuls des marais a fortement diminué entre 2010 et 2021, passant d'une petite centaine à une quinzaine d'individus. En 2022, la fauche conservatoire a été réintroduite d'urgence par la commune de Cranves-Sales, afin de limiter la végétation concurrente et favoriser le Glaïeul des marais. En 2023, Annemasse-Agglo a réalisé des travaux pour restaurer et agrandir la prairie de molinie en débroussaillant et abattant certains ligneux sur 15 mètres de lisière pour retrouver la même surface de prairie avant l'enfrichement de la zone. La parcelle aujourd'hui restaurée est maintenant gérée par un agriculteur pour maintenir cette ouverture.

Depuis 2010, l'évolution du nombre de pieds fleuris est représentée ci-dessous :

2010	2013	2021	2022	2023	2024	2025
89	26	15	49	46	40	21

▲ Reprise de la fauche tardive sur le site

▲ Travaux de restauration

Les résultats 2024 montrent une stabilité par rapport aux deux dernières années. L'agrandissement de la zone pourrait influencer l'évolution de la population.

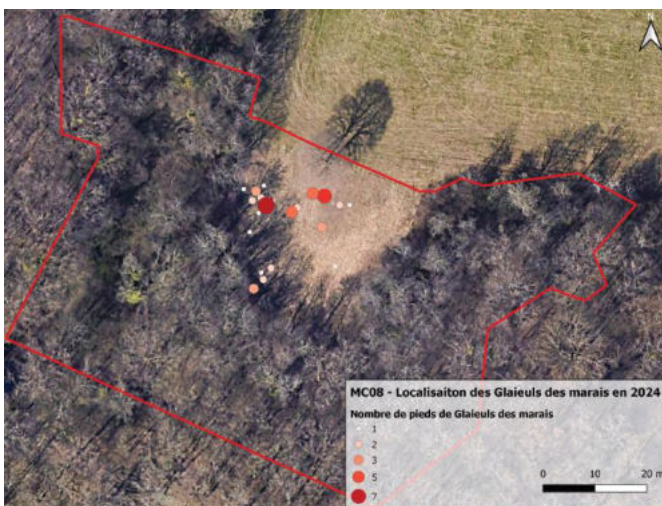


En 2025, nous avons identifié 21 pieds fleuris, ce qui représente la deuxième baisse consécutive après 2024. Plusieurs hypothèses peuvent expliquer cette baisse :

- le chantier a pu impacter les pieds (tassement, écorchures du sol, etc)
- la réouverture par le broyage a pu enrichir le sol en matière organique, favorisant l'apparition de plantes plus concurrentielles
- il est possible que la mise en lumière du site ait perturbé la floraison du glaïeul. Ainsi, les individus n'ayant pas fleuri n'ont, peut-être, tout simplement pas été détectés
- les relevés ont été faits en fin de floraison suite à un printemps précoce, certains glaïeuls n'ont peut-être pas été observés.

Des échanges avec ASTERS sont prévus pour échanger sur le protocole de suivi et confronter cette récente baisse avec le reste du Département.

En revanche, on note un début de colonisation de la partie Est du site, ce qui n'était pas autant le cas les années précédentes.



Figures 3 : Défrichage réalisé par Annemasse agglo en 2023, comptage des pieds de glaïeuls.

### Zoom sur l'accessibilité du site

La concertation menée dans le cadre du Plan de sensibilisation des espaces naturels en 2024 et de l'étude maillage lancée en été 2025 ont permis de rééchanger sur le désenclavement du bois et le balisage en

cœur de bois pour l'accès du grand public. Le schéma directeur de la randonnée sera modifié en fonction des décisions prises au cours de cette étude.

## Bilan mi-parcours

Malgré le retard, les communes ont souhaité poursuivre l'action lors du bilan mi-parcours.

## Conclusions

**Le contrat et les efforts de coordination entre les 4 communes ont permis de partager les connaissances et les enjeux du site, et valider des grands principes d'une future gestion.** Cependant, ils n'ont pas suffi à élaborer un plan de gestion commun en fonction de ces enjeux.

La concertation des acteurs permettra de rediscuter de l'importance de plan de gestion sur ce site en plein cœur de l'agglomération. Des rencontres avec les communes concernées sont prévues en 2025-2026.

Plusieurs idées, actions ont été discutées avec les communes sur ce site, mais nécessiteront une réelle concertation des acteurs du territoire pour savoir si elles intégreront un futur contrat de territoire : sensibilisation des habitants, amélioration de la fonctionnalité des corridors,....

En attendant :

- le site est intégré dans la **stratégie zones humides** d'Annemasse agglo dans sa totalité, et le nouveau périmètre intégré à l'inventaire département
- le site est intégré **dans la veille foncière** environnementale et agricole menée avec les 12 communes grâce à la SAFER et au logiciel Vigifoncier,
- le site est intégré dans **le Plan de sensibilisation des espaces naturels** d'Annemasse Agglo, avec des réflexions sur la sensibilisation des habitants et usagers (touristes, associations sportives, ...) et une communication globale à mettre en place avec les communes et l'Office de tourisme,
- **les corridors permettant le désenclavement du bois pour la faune sont en cours de restauration au Nord et au Sud,**
- **l'étude maillage et accessibilité en cours** permet de requestionner l'accessibilité de ce site avec les 4 communes (randonnée, ...)
- le site est intégré au projet **de périmètre PAEN** lancé par Annemasse agglo et le Pôle métropolitain du Genevois Français, afin de préserver les zonages N et A des PLU en vigueur sur le long terme ;
- les communes concernées ont toutes lancé la révision de leur PLU, et l'ensemble des données connues ont été fourni dans le cadre du diagnostic environnemental initial et notamment le périmètre très élargi de la zone humide correspondante
- Annemasse agglo a réalisé **deux** mesures compensatoires du Collège sur ce site, et **va poursuivre les suivis écologiques et entretiens de ces mesures compensatoires jusqu'en 2055**

## Action PG1.5 | Formalisation du plan de gestion des Coteaux du Vernand sur Annemasse, étude d'une extension sur Vétraz-Monthoux

Enjeux du CTENS	<b>Préserver les réservoirs de biodiversité, zones relais et de nature ordinaire, les paysages</b>
Priorité	2
Thématique de l'action	Habitats et espèces patrimoniales
Maître d'ouvrage	Annemasse Agglo, Annemasse, Vétraz-Monthoux
Localisation de l'action	<b>Talus du Vernand</b>
Calendrier de réalisation	2020 - 2022

### Contexte et objectifs

Le site des **Coteaux du Vernand** est un espace naturel s'étendant sur les contreforts de la ville aux abords de l'Arve, d'environ 1,2 ha.

Il est labellisé **ENS NatO** depuis 2014 sur sa partie annemassienne.

### Budget

La fiche-action prévoyait un budget de 15 000 euros TTC pour les communes concernées (*réparti en fonction des surfaces concernées par commune*), subventionné par le CD74 à hauteur de 60%.

Annemasse a souhaité formaliser de son côté le Plan de gestion du site labellisé en 2025 pour un montant externalisé de 5400 € accompagné par le CD74 à hauteur de 2160 €.

### Bilan des actions menées

Objectifs	Actions prévues	Réalisation
<b>Formalisation d'un plan de gestion</b>	Poursuite de la gestion quotidienne du site côté Annemasse	Détails ci-dessous de la gestion, des aménagements et des animations menées
	Formalisation du plan de gestion	Formalisation en interne en 2021 des actions menées, avec description des suivis et relevés d'espèces Définition du Plan de gestion en cours en 2025
<b>Extension de ce plan côté Vétraz Monthoux</b>	Réflexions communes avec Vétraz-Monthoux, projet commun	2 réunions effectuées, validation des deux municipalités mais pas de suite effectué
	Formalisation d'un plan de gestion commun	Non réalisé

### Détails des actions menées

## Poursuite de la gestion quotidienne du site Côté Annemasse

### Gestion écologique du site

Les actions ont été mises en place à la suite d'un diagnostic environnemental du site en 2013 et suite à l'aménagement du site : mise en place d'une fauche tardive, entretien des mares et du verger, mise en défens de zones de friches,...

Un travail de test a été effectué en 2022 sur la mise en place d'écopâturage sur les zones pentues (ovins). Aujourd'hui, il se poursuit et s'est élargi

Un suivi du sonneur à ventre jaune a été mis en place par l'association genevoise Karch.

Un diagnostic muscardins a confirmé sa présence en-dehors du site ENS ; avec une quinzaine de nids découverts dans un taillis.

Les temps de travail des agents ont été comptabilisés en 2023, avec par an la nécessité d'accorder plus de 850 heures pour l'entretien (fauche, entretien fruitiers, arrosage,...) et 20 heures dédiées à la préparation de l'animation annuelle ENS (dossier de subvention, communication,...

### Accueil du public

Une animation grand public était organisée chaque année depuis la mise en place de l'aménagement en 2015.

Depuis la modification d'accompagnement par le CD74, ces animations ne sont plus organisées. Pour autant, une valorisation du site est menée auprès des écoles, et via l'Office de tourisme

Le Plan de sensibilisation menée dans le cadre de ce présent CTENS a permis de conforter l'importance d'un tel site de respiration urbain sur l'agglomération, et de réaffirmer l'intérêt de s'appuyer sur ce site pour la sensibilisation à l'environnement des habitants et des plus jeunes.

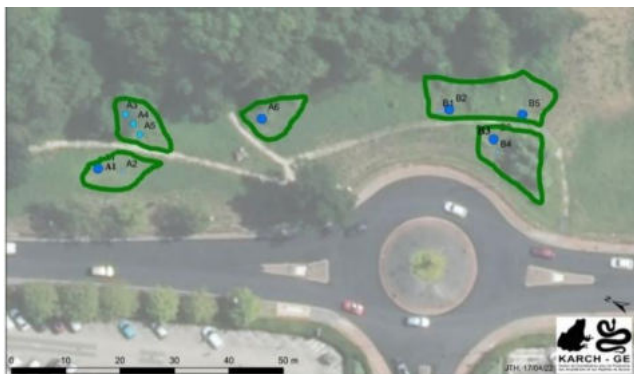
### Aménagements nouveaux

De nouvelles mares pionnières en-dehors du site ENS ont été conçues en 2022, en bordure d'Arve, afin de créer deux connexions Arve-Talus du Vernand pour les amphibiens.

Le suivi du Karch indique à la fois le bon fonctionnement des nouvelles mares créées, mais aussi l'intérêt de créer des nouvelles mares pour créer une nouvelle connexion vers l'Est.

Le plan de gestion sera défini en 2025 (externalisation prévue par Annemasse).

En 2024, une étude a été menée pour comprendre la nature des différents terrains et le patrimoine floristique de ce dernier en amont de la création du plan de gestion (FNE).



Figures 04 – Définition des mares à ne pas faucher du fait de la présence du sonneur à ventre jaune

## Extension du site labellisé

Les différents diagnostics menés mettent en exergue l'intérêt d'une extension du site labellisé, avec notamment l'intégration des nouvelles mares créés et de l'habitat des muscardins.

## Extension du site côté Vétraz-Monthoux

Deux réunions ont été organisées par Annemasse Agglo en 2022 : présentation du site, sa gestion actuelle, et résultats des différentes études menées dans le cadre du CTENS, définition des enjeux communs.

Les enjeux communs identifiés pour l'instant sur ce site élargi sont :

### Amélioration des connaissances du site : mieux connaître pour mieux gérer

Le site est aujourd'hui restreint et suffisamment connu pour évoquer la mise en place d'un plan de gestion directement.

Cependant, des études ponctuelles pourraient être prévues pour améliorer la connaissance sur la présence de certaines espèces/ groupes d'espèces.

### Préserver et gérer cet espace-relai pour accueillir la biodiversité

Avec un enjeu fort concernant la gestion écologique de l'ensemble du talus en une mosaïque de milieux comme zones-refuges à la biodiversité (même dits communs comme les vergers, haies, prairies de fauche, friches...), avec une extension pour intégrer tout le talus mais aussi la lutte contre les espèces exotiques envahissantes, la création de mares, l'extinction lumineuse, ou encore le suivi écologique des actions menées.

### L'accueil et la sensibilisation du public

Poursuite de l'organisation d'actions d'accueil et de sensibilisation du public urbain dans ce site en cœur de ville qui s'y prête. Aujourd'hui, la commune ne réalise plus d'animations sur ce site.

Les habitants d'Annemasse accèdent aujourd'hui facilement à ce site en vélo ou à pied. Cependant, l'extension du site sur Vétraz-Monthoux nécessite une réflexion sur l'amélioration de l'accueil du public (mise en valeur du parking existant, mise en place de panneaux d'accueil,...).

## Bilan mi-parcours

Lors du bilan mi-parcours, aucune dépense n'avait été réalisée sur cette fiche. En effet, la commune d'Annemasse gère aujourd'hui le site en interne, en intégrant des heures de travail dédiées dans ses effectifs (*communication, gestion/ entretien*). Aucune demande de subvention n'avait été faite lors du bilan mi-parcours.

L'action d'élargissement du site labellisé a pris du retard par rapport au planning prévisionnel du fait de la nécessité de rassembler et de concerter les deux communes autour d'objectifs communs. Malgré le retard, les deux communes souhaitent poursuivre les réflexions sur ce site labellisé et son extension lors du bilan mi-parcours.

## Conclusions

Avant la fin du contrat, Annemasse a demandé un accompagnement financier auprès du CD74 pour la réalisation du Plan de gestion (mission externalisée). Ce plan de gestion permettra de réaffirmer les actions à mener pour conforter voire développer la biodiversité sur ce site urbain. La création d'un 3<sup>ème</sup> chapelet de mares (corridor) vers l'Est (côté Vétraz) apparaît déjà comme intéressant à intégrer. Mené en 2025, ce plan sera finalisé en fin d'années.

**Le contrat et les efforts de coordination entre les 2 communes n'ont pas suffi à élaborer un plan de gestion étendu sur Vétraz-Monthoux.**

Les diagnostics menés jusqu'ici confirment l'intérêt de revoir le périmètre du site labellisé, à minima vers l'Arve pour assurer le déplacement des espèces, mais également côté Vétraz-Monthoux. La concertation des acteurs permettra de rediscuter de l'importance de l'extension de ce site.

En attendant :

- le site est intégré dans **le Plan de sensibilisation des espaces naturels** d'Annemasse Agglo, qui est venu réaffirmer l'intérêt de cet espace urbain pour la sensibilisation du grand public et des plus jeunes
- le site est intégré au projet **de périmètre PAEN** lancé par Annemasse agglo et le Pôle métropolitain du Genevois Français, afin de préserver les zonages N et A des PLU en vigueur sur le long terme ;
- la commune a finalisé la révision de son PLU en 2025, où elle a réaffirmé la préservation de ce site mais aussi de ses connexions/ corridors avec les bords d'Arve

## Action PG1.6 | Elaboration d'un plan de gestion en vue de l'élaboration d'un site ENS sur les bois des Allongets et de la Plantaz

Enjeux du CTENS	<b>Préserver les réservoirs de biodiversité, zones relais et de nature ordinaire, les paysages</b>
Priorité	3
Thématique de l'action	Habitats et espèces patrimoniales
Maître d'ouvrage	Juvigny
Localisation de l'action	<b>Bois des Allongets et de la Plantaz</b>
Calendrier de réalisation	2020 - 2022

### Contexte et objectifs

Les boisements humides de plaine comme le Bois des Allongets et de la Plantaz constituent des réservoirs relais privilégiés pour faune (*grande faune terrestre, amphibiens, ...*) et la flore (*glaïeuls des marais, œillet superbe...*).

L'objectif de cette action est de garantir la gestion multifonctionnelle de ces boisements, grâce notamment à une exploitation forestière adaptée et pérenne et la préservation écologique voire restauration d'espaces d'intérêt (*îlots de senescences, mares, ...*).

### Budget

La fiche-action prévoyait un budget de 20 000 euros TTC pour la commune de Juvigny, subventionné par le CD74 à hauteur de 60%.

**Le bilan budgétaire de cette action est nul** (*aucune dépense n'a été effectuée*).

**Le bilan mi-parcours a proposé l'annulation de cette action.**

### Bilan des actions menées

Objectifs	Actions prévues	Réalisation
<b>Elaboration d'un plan de gestion</b>	Diffusion à la commune de l'ensemble des résultats des études menées du CTENS et des enjeux mis en avant	
	Lancement et mise en œuvre d'une prestation extérieure pour la définition de ce plan d'actions	Non réalisé
	Validation du plan de gestion avec le CD74	Non réalisé
<b>Labellisation ENS</b>	Processus de labellisation ENS avec le CD74 si validé	Non réalisé

## Détails des actions menées

La commune a été rencontrée en avril 2023 afin de faire un état de l'ensemble des résultats des différentes études menées dans le cadre de ce contrat et concernant la commune de Juvigny. Les techniciens de la FDC74 et de l'ONF (*gestionnaire des boisements de Juvigny*) étaient également présents.

Cette rencontre a mis en exergue l'importance des boisements de plaine comme les Allongets et la Plantaz comme espaces-relais pour la faune et comme corridors biologiques, tout en précisant que le caractère planté et exploité de ceux-ci était peu intéressant pour une labellisation ENS.

La commune a mis en exergue les différents travaux qu'elle mène déjà :

**La préservation dans son PLU des boisements, espaces naturels et espaces agricoles**, avec un travail mené avec le SM3A (*et précédemment le SIFOR*) sur le Foron et ses abords.

**La préservation stricte des corridors biologiques sur la commune**, qui correspondent à ceux identifiés dans l'étude de la FDC74 de ce CTENS et dont la fonctionnalité est fortement liée à celle de l'écopont des Allongets.

L'identification de clôtures non nécessaires et à éliminer par la FDC74 reste cependant à mener.

Une **politique d'acquisition foncière forestière** est menée depuis de nombreuses années par la commune.

Les parcelles acquises sont confiées en gestion à l'ONF, avec une volonté d'exploitation durable de la forêt (*afin de répondre aux autres enjeux du territoire comme la construction bois et le chauffage bois*), d'adaptation au changement climatique (*avec un remplacement des essences*), mais aussi de biodiversité (*les plans d'aménagement intègrent des îlots de sénescences, de mise en lumière de vieux sujets, la diversification des essences, ...*).

La poursuite des acquisitions publiques permettra de généraliser cette gestion durable sur tous les boisements du territoire.

**Les boisements de la commune accueillent également des mesures compensatoires de projets d'aménagements** (RTE, P+R) qui viennent améliorer l'accueil de la biodiversité sur certaines zones et sont définies pour une durée de 30 ans (*création de mares, restauration de lisière, gestion tardive, ...*).

Ces mesures sont nombreuses et il n'est cependant pas intéressant ni souhaité d'en accueillir d'autres.

**L'extinction lumineuse sur la commune**, et la réflexion en cours avec Annemasse Agglo sur la zone d'activité d'Altea.

La commune souhaite revoir cette extinction si nécessaire (*horaires et zones*) en fonction des besoins et de la sensibilité de la faune identifiée dans les études ENS.

La commune souhaite mettre en avant un **enjeu de sensibilisation, communication auprès de ses habitants** (*néo-ruraux*) sur la sensibilité de certains espaces et sur les bons comportements à mener.

## Le bilan mi-parcours

Au vu des résultats identifiés et de la politique communale en matière d'acquisition du foncier forestier, il a été décidé lors du bilan mi-parcours de ne pas poursuivre cette action de labellisation, mais de se concentrer cependant sur différents axes liés à la préservation et la gestion durable de la forêt, avec la volonté de la commune de privilégier la préservation de la multifonctionnalité de la forêt (*exploitation durable, préservation des habitats d'intérêt ou sensibles, et accueil de la faune et de la flore*).

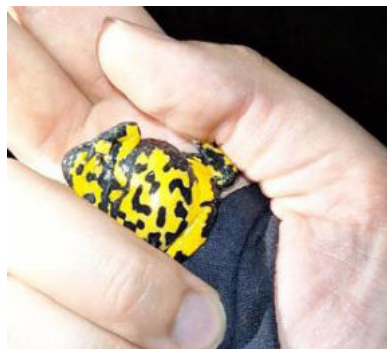
La commune souhaite donc poursuivre ses actions identifiées ci-avant, tout en réfléchissant avec ses partenaires institutionnels sur différents axes d'amélioration :

- extinction lumineuse (*trame noire*),
- fonction de la biodiversité,
- maîtrise de la fréquentation des sites par le public,
- communication et sensibilisation des habitants,
- amélioration de la fonctionnalité des corridors (*clôtures abandonnées, haies, ...*).

*L'action est donc abandonnée dans le cadre du bilan mi-parcours car n'apparaît plus comme intéressante au vu des résultats des différentes études.*

## Zoom sur les mesures compensatoires menées

Afin de compenser les impacts du parking-relai P+R ALTEA construit en 2019 le long de la route des chasseurs, Annemasse-Agglo a mis en place 3 mesures compensatoires dans le bois de la Plantaz sur Juvigny: création d'hibernaculum, création de mares, et gestion écologique du boisement. Les suivis écologiques de ces mesures ont été réalisés en 2019, 2021 et 2024 et indiquent des résultats assez proches de l'état initial. De nouvelles espèces ont été recensées en 2024 dans les mares créées dans le bois : le Triton crêté italien et le Triton alpestre.



Figures 05 - A gauche : Mares créées dans le cadre des mesures compensatoires, A droite : Sonneur à ventre jaune et Triton crêté italien découverts dans ces mares

*Une sensibilisation des enjeux environnementaux aux élus a été faite aux abords du P+R ALTEA en 2024, afin de présenter les résultats de ces suivis écologiques mais aussi de rappeler les incidences de tels projets d'aménagements en zone naturelle.*



## Conclusions

La pertinence d'un plan de gestion sur ce site, imaginée lors de la concertation du CTENS, n'a finalement pas été retenue.

Plusieurs idées, actions ont été discutées avec la commune sur ces sites, mais nécessiteront une réelle concertation des acteurs du territoire pour savoir si elles intégreront un futur contrat de territoire : sensibilisation des habitants, amélioration de la fonctionnalité des corridors,....

En attendant :

- le site est intégré dans la **stratégie zones humides** d'Annemasse agglo,
- le site est intégré **dans la veille foncière** environnementale et agricole menée avec les 12 communes grâce à la SAFER et au logiciel Vigifoncier,
- le site est intégré dans **le Plan de sensibilisation des espaces naturels** d'Annemasse Agglo, avec des réflexions sur la sensibilisation des habitants et usagers (touristes, associations sportives, ...) et une communication globale à mettre en place avec les communes et l'Office de tourisme,
- **le corridor entre le Bois de Rosses et le Bois des Allongets** est en cours de restauration par Annemasse Agglo (plantations d'arbres et arbustes « végétal local » sur les espaces publics, préservation dans les documents d'urbanisme, modifications des objectifs de commercialisation de la ZAE attenante, création d'un CPAUPE et de fiches de lots sur cette ZAE pour imposer la préservation de cordons boisés en frange du bois)
- le site est intégré au projet **de périmètre PAEN** lancé par Annemasse agglo et le Pôle métropolitain du Genevois Français, afin de préserver les zonages N et A des PLU en vigueur sur le long terme ;
- la commune a lancé la révision de son PLU en 2025, et l'ensemble des données connues ont été fourni dans le cadre du diagnostic environnemental initial
- le Pôle Métropolitain du Genevois Français, compétent en matière de mobilité depuis le 01/07/2025, **va poursuivre les suivis écologiques et entretiens des mesures compensatoires** jusqu'en 2038.

## Action PG1.7 | Elaboration d'un plan de gestion en vue de l'élaboration d'un site ENS sur le Bois de Machilly

Enjeux du CTENS	<b>Préserver les réservoirs de biodiversité, zones relais et de nature ordinaire, les paysages</b>
Priorité	3
Thématique de l'action	Habitats et espèces patrimoniales
Maître d'ouvrage	Annemasse Agglo, Machilly, Thonon Agglo
Localisation de l'action	<b>Bois de Machilly</b>
Calendrier de réalisation	2021 - 2022

### Contexte et objectifs

La Forêt de Machilly est concernée par un corridor d'intérêt régional reliant le Massif des Voirons avec la Forêt de Jussy Douvaine, notamment pour la grande faune terrestre. Elle assure également un rôle de relais biotope pour les espèces faunistiques et floristiques qu'elle héberge (*mosaïque de milieux, prairies intra-forestières, zones humides,...*).

L'objectif de cette action est la **mise en place d'un plan de gestion global**, au-delà des frontières administratives, de cet espace-charnière.

### Budget

La fiche-action prévoyait un budget de 20 000 euros TTC à répartir entre les deux collectivités concernées (Machilly et Thonon Agglo), subventionné par le CD74 à hauteur de 60%.

**Le bilan budgétaire de cette action est pour l'instant nul** (*aucune dépense n'a été effectuée*).

### Bilan des actions menées

Objectifs	Actions prévues	Réalisation
<b>Elaboration d'un plan de gestion</b>	Diffusion aux deux collectivités de l'ensemble des résultats des études menées du CTENS et des enjeux mis en avant	2 réunions de concertation, validation par les deux collectivités de l'intérêt de la démarche commune
	Lancement et mise en œuvre d'une prestation extérieure pour la définition de ce plan d'actions	Non réalisé
	Validation du plan de gestion avec le CD74	Non réalisé
<b>Labellisation ENS</b>	Processus de labellisation ENS avec le CD74 si validé	Non réalisé

### Détails des actions menées



Suite aux différentes études menées, les enjeux communs d'ores et déjà discutés par les collectivités sur ce site sont :

**Les zones humides** | Leur **préservation**, leur **ouverture** ou leur **maintien d'ouverture**

**Les pratiques agricoles des prairies intra-forestières** | En effet, les deux collectivités et Annemasse Agglo ont souhaité, suite aux résultats de l'étude préalable «2.5 prairies intra-forestières », intégrer cet enjeu prairial dans cette fiche-action.

**La gestion multifonctionnelle du bois pour allier exploitation forestière et amélioration de l'accueil de la biodiversité** (*îlots de sénescence, essences préférentielles, pratiques, création de clairières, création de mares...*)

**Des actions-zoom sur les lisières entre bois et urbanisation** mais aussi sur la **connexion du site avec les Voirons et la vallée du Foron**

(*pollution lumineuse, corridors arborés et haies, préservation de vieux chênes, ...*)

**La protection d'un corridor d'envergure entre les bois et le Massif des Voirons**, via Machilly et Thonon Agglo.

En effet, Thonon Agglo et Annemasse Agglo/ FDC74 ont mené deux études corridors en 2021 et 2022 concluant à la présence d'un corridor d'intérêt sur leur frontière, via la zone humide du lac de Machilly – Grange Vigny la Dame et Bons en Chablais.

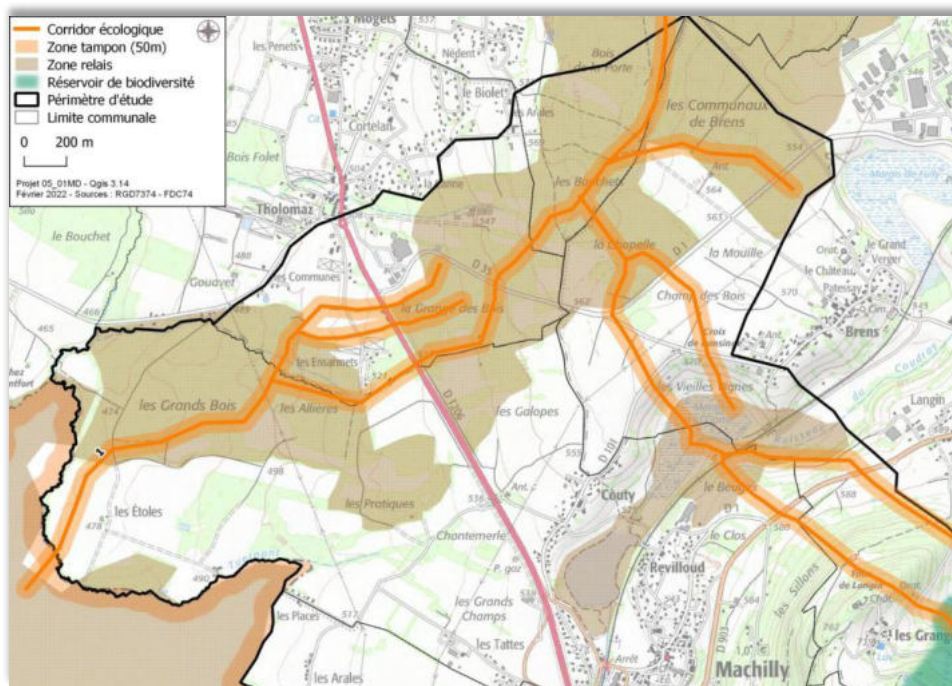
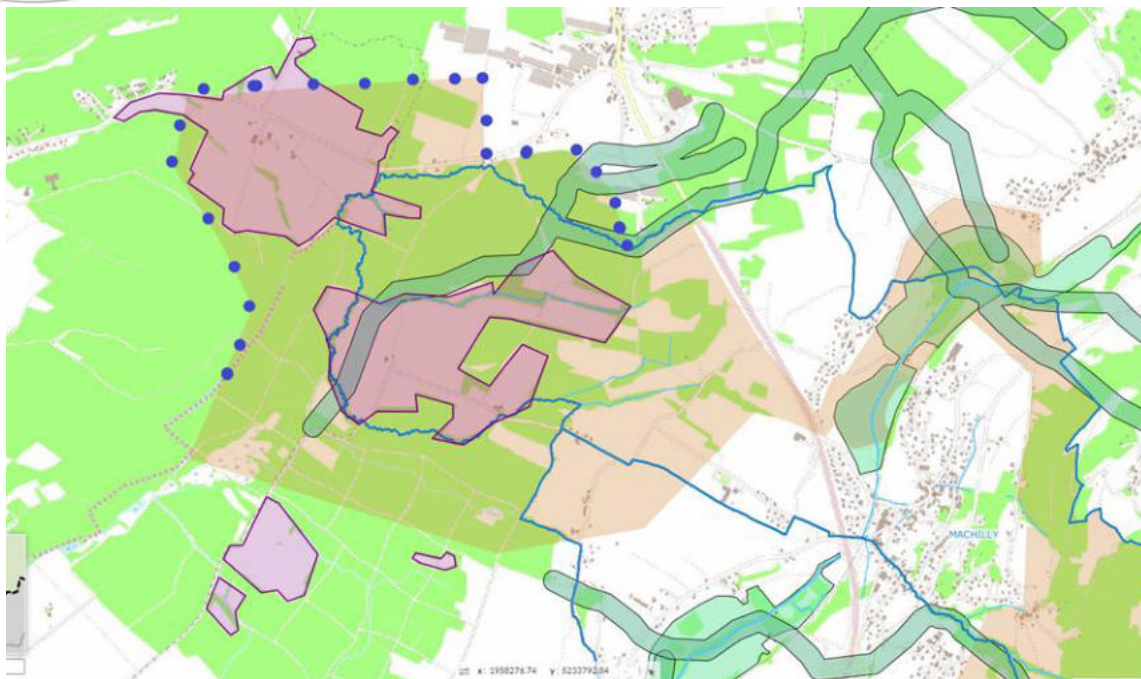


Figure 06 - Résultats de l'étude corridors de la FDC74 menée dans ce présent CTENS sur la frontière Machilly- Thonon Agglomération

Cependant, bien que les données concernant le corridor soient complètes et communes aux deux collectivités, les données concernant le bois visé pour la création d'un site ENS dans le cadre de cette action ne sont pas dans un même degré de détails entre Machilly et Thonon Agglo.

En effet, Annemasse Agglo a mené dans le cadre de cet ENS des inventaires ciblés sur cette zone (*études « habitats naturels », « espèces patrimoniales » et « zones humides »*), mais uniquement sur ses limites administratives.

Il apparaît donc aujourd'hui compliqué pour Thonon Agglo de tracer une limite du futur site ENS sur son territoire sans ces données initiales. En effet, la limite côté Thonon Agglomération (**points bleus ci-après**) devra être revue en fonction de ces études, et notamment intégrer les prairies intraforestières (**en violet**) :



**Thonon Agglomération** a fait réaliser une étude de ses réseaux écologiques (réservoirs de biodiversité et corridors) entre 2021 et 2023, qui a débouché sur l'établissement d'un programme d'actions afin de restaurer certains corridors écologiques, intégré au contrat Haute-Savoie Nature signé en avril 2024 et sur l'intégration de corridors plus aboutis dans son PLUi-HM.

L'étude d'Ecovia (2023) a bien identifié la présence de corridors sur le secteur « Bois de Machilly » (cf. carte ci-dessous) et a montré un enjeu particulièrement sur le secteur « Forêt de Planbois – bois de Jussy » où a été constaté un échange de populations entre les chiroptères provenant du Canton de Genève, notamment des bois de Jussy et celles du massif forestier de Planbois. Le continuum doit être maintenu, voire amélioré. La question de son maintien se pose avec la construction de l'autoroute : un passage à faune est prévu dans ce secteur mais pas sur le corridor.

En-dehors des chiroptères, le secteur n'a toutefois pas fait l'objet de prospections plus précises et il demeure un manque de connaissance en termes d'habitats, faune et flore sur le secteur.



Figure 07 - Carte de synthèse de la Trame Verte et Bleue, Thonon agglomération (Ecovia, 2023)

## Le bilan mi-parcours

Le bilan mi-parcours a validé le retard pris pour cette action, notamment lié à la concertation des deux collectivités et à leur analyse des données existantes sur les deux territoires. Malgré le retard, les deux collectivités ont souhaité lors de ce bilan mi-parcours poursuivre les réflexions sur ce site. La poursuite de l'action nécessitait avant tout une analyse plus fine de ce secteur côté Thonon Agglomération.

## Conclusions

La pertinence d'un plan de gestion sur ce site, imaginée lors de la concertation du CTENS, n'a finalement pas été suffisante pour permettre la mise en œuvre de cette action et la labellisation du site au cours du présent contrat.

Plusieurs idées, actions ont été discutées avec les partenaires sur ce site, mais nécessiteront une réelle concertation des acteurs du territoire pour savoir si elles intégreront un futur contrat de territoire : sensibilisation des habitants, amélioration de la fonctionnalité des corridors,....

En attendant Côté Annemasse Agglo :

- le site est intégré dans la **stratégie zones humides** d'Annemasse agglo,
- le site est intégré **dans la veille foncière** environnementale et agricole menée avec les 12 communes grâce à la SAFER et au logiciel Vigifoncier,
- le site est intégré dans le **Plan de sensibilisation des espaces naturels** d'Annemasse Agglo, avec des réflexions sur la sensibilisation des habitants et usagers (touristes, associations sportives, ...) et une communication globale à mettre en place avec les communes et l'Office de tourisme,
- le site est intégré au projet **de périmètre PAEN** lancé par Annemasse agglo et le Pôle métropolitain du Genevois Français, afin de préserver les zonages N et A des PLU en vigueur sur le long terme ;
- la commune de Machilly a lancé la révision de son PLU en 2025, et l'ensemble des données connues ont été fourni dans le cadre du diagnostic environnemental initial

En attendant Côté Thonon Agglo :

- le contrat Haute-Savoie Nature de Thonon Agglomération a intégré, dans le cadre de sa fiche-action « C2. Développement d'infrastructures écologiques », la mise en place d'un plan Haies et mares afin de renforcer les corridors écologiques sur le territoire
- une étude sera lancée sur le secteur « Bois de Machilly » afin de réaliser une carte des habitats et une analyse bibliographique de la faune/flore présentes, afin de réaliser un zoom sur ce secteur et compléter les études réalisées par Annemasse Agglo, mesurer les enjeux en présence et proposer un périmètre pour le futur site ENS des Bois de Machilly

## Action PG1.8 | Mise à jour d'un plan de gestion de la Tourbière de Lossy

Enjeux du CTENS	<b>Préserver les réservoirs de biodiversité, zones relais et de nature ordinaire, les paysages</b>
Priorité	2
Thématique de l'action	Habitats et espèces patrimoniales
Maître d'ouvrage	Cranves-Sales et SM3A
Localisation de l'action	<b>Lossy, Cranves-Sales</b>
Calendrier de réalisation	2020 – 2022 puis mise en oeuvre

### Contexte et objectifs

La tourbière de Lossy est un site labellisé ENS RED depuis 2012 et porté par la commune de Cranves Sales. La mise en œuvre du plan de gestion a été confiée à ASTERS sur la période 2012 à 2016, avec des actions d'ouverture des milieux et d'entretien.

Cette action a deux objectifs principaux : une étude hydrologique de la tourbière puis la mise à jour du plan de gestion plus adapté en fonction des résultats, mais également la mise en place d'un batrachoduc permettant le passage des amphibiens sous la route de Lossy suite aux études menées dans le cadre du contrat corridor Arve-Lac.

### Budget

La fiche-action prévoyait le budget suivant : 198 000 € TTC pour la réalisation du batrachoduc (et l'étude de maîtrise d'œuvre préalable), et 58 000 € TTC pour l'étude hydrologique et la mise à jour du plan de gestion. En attendant, un budget était de 25 000 € était également prévu pour l'entretien courant de la tourbière. Le Conseil départemental avait été sollicité pour une aide financière allant de 60 à 80 % en fonction des études.

Le **bilan budgétaire** de cette action :

Détail de chaque étape	Chiffrage € TTC	Maître de l'Ouvrage	Recettes attendues (HT)
Etude de maîtrise d'œuvre et réalisation du batrachoduc	326 188,05	SM3A, AA, Cranves-Sales	CD 74 : 163 589,04 € Ag. Eau : 54 529,68 €
<b>Total Batrachoduc</b>	<b>326 188,05</b>		<b>80 %</b>
Etude hydrologique puis mise à jour du plan de gestion de la tourbière	33 709,20	SM3A	22 472,80 €
<b>Total Lossy</b>	<b>33 709,20</b>		<b>66 %</b>
Travaux d'entretien courants en attendant cette mise à jour €/an	11 452,80	SM3A	<b>0 %</b>
<b>TOTAL</b>	<b>371 350,05 €</b>		<b>240 591,54 €</b>

## Bilan des actions menées

Objectifs	Actions prévues	Réalisation
<b>Réalisation d'un batrachoduc</b>	Etude de maîtrise d'œuvre préalable	Réalisée en 2021
	Réalisation du batrachoduc	Réalisé en décembre 2021
<b>Mise à jour du plan de gestion</b>	Etude hydrologique de la tourbière	Réalisé en 2021-2022
	Mise à jour du plan de gestion	Réalisé en 2025
	Entretien courant en attendant celle-ci	Réalisé depuis 2020

## Détails des actions menées

Compétent GEMAPI depuis 2017, le SM3A lance dans le cadre de cette action une **étude hydrologique et la mise à jour des données faune flore habitats du site**, permettant de délimiter notamment son espace de bon fonctionnement (EBF) puis la révision du plan de gestion en fonction des résultats de ces données.

En parallèle, le SM3A a pris en charge les études préalables puis la réalisation d'un passage à amphibiens.

Annemasse Agglo et Cranves-Sales ont participé financièrement à cette réalisation.

## Création d'un batrachoduc

Le batrachoduc a finalement été réalisé par 3 maîtres d'ouvrage :

- l'ouvrage par le SM3A,
- la route de Lossy par la commune de Cranves-Sales,
- et le déplacement des réseaux d'eau par Annemasse Agglo.

Ces trois maîtres d'ouvrage ont été accompagnés par le CD74 (60%) et l'Agence de l'eau (20%), et désigné comme « coup de cœur » de l'Appel à Projet Biodiversité 2021 de l'Agence. Le batrachoduc est constitué de 4 traversées sous la route de Lossy.

Le suivi naturaliste 2022 a été mené par la LPO et son réseau de bénévoles pour la saison de migration préuptiale 2022 avec :

- Un suivi quotidien des dispositifs de capture installés en sortie des traversées (*bacs creusés*) pour suivre les individus ayant utilisé réellement l'ouvrage ;
- Un suivi du comportement des amphibiens pour évaluer ceux qui contournent l'ouvrage ou font demi-tour : soit par capture par seaux aux extrémités de l'ouvrage d'une part (*contournement*) et suivi de la mortalité routière (*observation quotidienne des écrasements*).



Au terme de la migration un premier bilan peut être livré sur le fonctionnement de l'ouvrage créé pour le passage des amphibiens notamment et bénéfique à l'ensemble de la petite faune :

- L'ouvrage fonctionne dans les deux sens et permet le passage des amphibiens à l'aller et au retour de leur lieu de reproduction,
- L'ouvrage sera opérationnel toute l'année (alors que les filets posés par les bénévoles ces 10 dernières années ne permettaient une traversée que sur un mois),
- Les amphibiens ont pu traverser en nombre lors de la migration prénuptiale : ce sont ainsi 2587 amphibiens qui ont utilisé les 4 traversées, 4 espèces différentes, avec la Grenouille rousse comme espèce dominante,
- Un problème de contournement de l'ouvrage peut s'observer : certains individus préfèrent contourner l'ouvrage (environ 10 à 25 %) > Des aménagements proposés au sud visent à atténuer ce phénomène.
- L'ouvrage permet le passage d'autres groupes d'espèces, les mammifères notamment,
- Un suivi en année n+2 (2023) et n+5 paraît intéressant pour évaluer la pérennité d'utilisation de cet ouvrage par la faune.



Figures 08 - A gauche : tourbière de Lossy après entretien ; à droite : batrachoduc sous la route des Marais à Cranves-Sales

## Etude hydrologique : mieux connaître la tourbière

L'étude menée en 2021 et 2022 sur la tourbière a permis de définir son fonctionnement hydraulique : une alimentation principale souterraine mais aussi secondaire par ruissèlement du versant Est et par les précipitations.

Depuis 1950, les habitats naturels ont été largement modifiés. Les causes identifiées de cette modification de milieux sont multiples :

- une acidification du sol, par des activités anthropiques proches (retombées atmosphériques d'azote)
- une eutrophisation (excès de phosphore dans l'eau) du milieu, par des activités agricoles, les eaux usées, ... ou d'origine géologique
- une déprise agricole et un développement des ligneux et de la roselière (entraînant un enrichissement du sol)
- des sécheresses plus fréquentes.

Cette étude a permis de mettre en exergue certains éléments pour la mise à jour du plan de gestion :

- l'entretien de la roselière avec export pour limiter l'enrichissement, effectué depuis le début du plan de gestion de la tourbière (par Asters puis par le SM3A) était une bonne gestion du site, et devra être poursuivi
- il serait intéressant de mener des études pour comprendre l'origine du phosphore, à plus long terme
- 👁 En attendant la mise à jour du plan de gestion, l'entretien par fauche est poursuivi comme depuis 2020 avec export des produits de fauche.

## Révision du Plan de gestion de la tourbière

En 2024, le SM3A lance la reprise du Plan de gestion de la tourbière, suite à cette étude (avec l'appui d'un prestataire, Asters).

Le programme d'actions finalisé indique 24 actions au total pour la préservation, la gestion du site ou le suivi des habitats naturels ou espèces d'intérêt. Le maintien et l'amélioration des milieux ouverts

restent les actions prioritaires, ainsi que l'arrachage des espèces exotiques envahissantes.. L'intérêt de l'écopont des allongets pour ce secteur, ainsi que la tranquillité du site sont réaffirmés. Enfin, la protection du site sur le long terme via la création d'un APPB et la maîtrise foncière reste un enjeu fort pour les partenaires.

## Le bilan mi-parcours

Le batrachoduc a nécessité quelques reprises légères suite aux suivis naturalistes effectués aux deux saisons de reproduction 2022 et ainsi éviter encore plus d'écrasements d'amphibiens. Les travaux d'ajustements ont été menés en hiver 2022 par le SM3A.

Aussi, l'étude hydrologique de la tourbière a mis plus de temps que prévu, décalant de ce fait la mise à jour du plan de gestion. Mais le SM3A a bien prévu la reprise du plan de gestion suite à cette étude. A l'issue de l'étude, le SM3A a pu lancer la mise à jour du plan de gestion de la tourbière avec Asters.

## Conclusions

Le présent contrat ENS a permis de finaliser la réalisation du batrachoduc, engagée 6 an auparavant dans le cadre du Contrat corridors Arve Porte des Alpes. La réalisation de ce crapauduc, unique sur notre territoire et d'envergure avec 5 passages sous route, met également fin à des années d'implications bénévoles des habitants et élèves pour protéger les traversées de batraciens pendant les pics de migrations.

Le contrat ENS a également permis d'améliorer les connaissances du fonctionnement hydrologique de la tourbière, de mettre à jour les données faune flore, et de conforter l'intérêt de la gestion menée jusqu'alors. Même si l'actualisation du plan de gestion a pris du retard, le SM3A s'est assuré de l'entretien régulier du site, et la volonté de protection de cette tourbière sur le long terme a pu être réaffirmée par l'ensemble des acteurs.

En attendant la concertation pour l'élaboration d'un futur contrat CTENS, il est possible d'indiquer l'intérêt des actions suivantes :

- **Mettre en œuvre le plan de gestion** validé
- **Préserver le bassin versant** direct de la tourbière
- Préserver **l'ensemble du corridor biologique** et ses sites d'accroche, notamment le bois humide à l'Est abritant les amphibiens en hivernage. La préservation de la fonctionnalité de l'écopont des Allongets et ses abords est également importante pour ce site.
- **Eviter toute fréquentation du site** par le grand public, comme réaffirmé dans le Plan de sensibilisation des espaces naturels.

## Action PG1.9 | Mise en œuvre du contrat de site du Plateau de Loëx

Enjeux du CTENS	<b>Préserver les réservoirs de biodiversité, zones relais et de nature ordinaire, les paysages</b>
Priorité	1
Thématique de l'action	Habitats et espèces patrimoniales
Maître d'ouvrage	Bonne, Arthaz
Localisation de l'action	<b>Plateau de Loëx</b>
Calendrier de réalisation	2020 - 2022

### Contexte et objectifs

Le contrat de site du Plateau de Loëx a été signé pour la période 2018-2022 sur ce site de 311 hectares, avec une intégration dans ce présent contrat de territoire CTENS Annemasse Agglo (*bien que la commune d'Arthaz ne se situe pas dans la communauté de communes*). L'objectif du CTENS était de poursuivre les actions engagées par les deux communes depuis 2018. Le programme d'actions intégrait 22 actions pour 5 ans.

### Budget

La fiche-action prévoyait un budget de 194 319 euros TTC pour la poursuite du plan d'actions à partir de 2020-2022, subventionné par le CD74 à hauteur de 40 à 80% en fonction des actions.

Le bilan budgétaire de cette action entre 2018 et 2022 est donc :

<i>Détail de chaque étape</i>	<i>Chiffrage €TTC global des actions</i>	<i>Montant finalement dépensé par catégorie entre 2018 et 2024</i>
TU – travaux uniques, équipements (6 actions)	51 697,00 €	47 668 €
TE – travaux d'entretien et maintenance (1 action)	15 100,00 €	12 195 €
PI – pédagogie, informations, animations, éditions (7 actions)	61 900,00 €	17 045 €
SE – suivi, études, inventaires (8 actions)	44 685,00 €	16 225 €
Prestation suivi/ coordination anim'nature (hors contrat)	10 000,00 €	33490 €
<b>TOTAL</b>	<b>173 392,00 €</b>	<b>126 623 €</b>
<b>TOTAL Subventions départementales</b>		<b>45 520 € (environ 35 %)</b>

## Bilan des actions menées

Objectifs	Actions prévues	Réalisation
<b>Réalisation du programme d'actions</b>	Mise en œuvre du programme par la commune cheffe de file, suivi par un COPIL, et demandes de subventions annuelles	Terminé, détails ci-dessous
<b>Engagement vers un nouveau programme</b>	Bilan des actions menées sur 5 ans	En cours
	Concertation avec la commune d'Arthaz et le CD74 en vue de l'élaboration d'un nouveau contrat	En cours

## Détails des actions menées

### Poursuite du programme d'actions engagé

#### Amélioration des connaissances

Différentes études et inventaires ont été menés sur le site depuis sa labellisation :

les secteurs à espèces invasives (FNE, 2020) puis suivi;

les pelouses sèches, avec sélection de 4 secteurs à enjeux (FNE, 2021) puis suivi;

les sonneurs à ventre jaune (FNE, 2021 et 2022). Les résultats des mares créées sont encourageants (présence adultes et larves).

les insectes remarquables vieux bois (*Grand Capricorne* et *Lucane cerf-volant*, FNE, 2021 et 22) ;

les espèces indicatrices des haies (*cartographie des nids de muscardins, papillons de jour*, FNE, 2023).

#### Sensibilisation des habitants et acteurs du plateau

Cette sensibilisation s'est menée via des animations sur le site (*Journée du plateau, animations scolaires, édition et diffusion d'un guide de sensibilisation*), mais aussi via l'installation de 6 panneaux d'accueil et de sensibilisation en 2021.

La conception de la sensibilisation des scolaires a été réalisée au début, puis a permis une sensibilisation chaque année des CM2 des 2 communes (en amont puis lors de la Journée du plateau).

En 2022-2023, la sensibilisation des propriétaires de chênes à la présence du *Grand Capricorne* a également été menée (par courrier).

#### Amélioration du site et de son accueil de la biodiversité

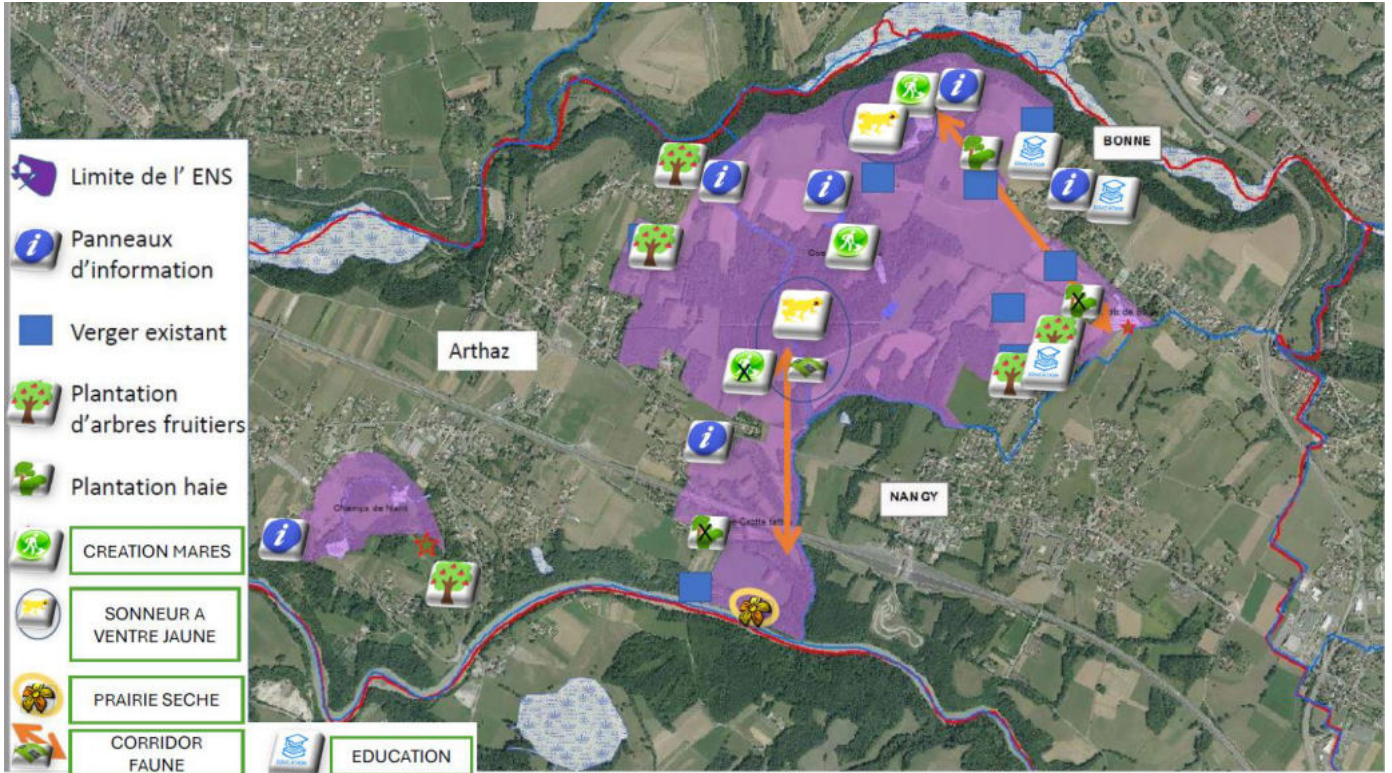
Plusieurs actions ont déjà été mises en œuvre depuis 2019 :

la préservation des gîtes à chauves-souris par Avis vert en 2019 (*marquage des arbres gîtes sur 5 ha*), et l'installation de 16 nichoirs à chauve-souris,

la restauration de zones humides forestières (réouverture ; création d'environ 10 mares sur 2 zones, 2019), et réouverture de pelouses sèches (*site des « Crottes », FNE et Brigades vertes, 2022-2023*)

la lutte contre les espèces invasives : suite aux études de 2017, note technique de gestion pour les agents communaux, et chantier-test sur la station du cimetière de Loëx (*Renouée du Japon*) réalisés en 2022-2023,

plantation de vergers et de haies (2022-2023) : 5 espaces ont été plantés de fruitiers haute-tige (30 arbres), 1 verger communal à Arthaz a été restauré, 1 haie de 150 m de plantes indigènes plantée



Figures 09- En haut : Localisations des actions menées sur 5 ans (fournie par Anim'Nature, 2025) ; En bas : Photographie d'un verger planté dans le cadre de ces actions, et Panneau d'accueil installé en entrée du site côté Bonne (parking, bourg de Loëx).

## Autres actions menées sur Annemasse agglo

En parallèle du Plan de gestion du site, le plateau de Loëx sur sa partie Bonnoise a été le siège d'un certain nombre d'actions globales prévues sur Annemasse Agglo :

- **Validation du Schéma directeur de la Randonnée d'Annemasse Agglo et mise en œuvre de deux parcours sur le site** : la modification du tracé du GR Balcons du Léman via le plateau de Loëx et coordonné avec le territoire voisin, et la création d'une boucle de randonnée « boucle de Loëx ».
- **L'amélioration des connaissances** du site via les études globales menées par Annemasse Agglo sur l'ensemble de son territoire : espèces patrimoniales, zones humides, corridors, accessibilité et maillage ...
- **L'intégration du site dans l'ensemble des réflexions et stratégies menées côté Annemasse Agglo** : Plan de sensibilisation des espaces naturels, Stratégie Zones humides SM3A/Agglo, projet de périmètre PAEN, Projet agricole d'Annemasse Agglo ...
- **Par exemple dans le cadre du Projet agricole**, des exploitations de Bonne ont pu bénéficier de diagnostics écologiques ou encore de l'action « plantations d'arbres et de haies » sur leurs parcelles du plateau.
- **La commune de Bonne est également intégrée à la veille foncière environnementale et agricole** menée avec la SAFER

Cependant, seule la portion du site labellisé incluse dans les limites administratives d'Annemasse agglo a pu bénéficier de ces actions.

## Le bilan mi-parcours

Le bilan mi-parcours du Contrat CTENS a mis en avant certaines difficultés rencontrées :

La difficulté pour les deux communes de mener les actions envisagées, du fait d'un manque de moyens humains.

Le COPIL a donc décidé dès 2021 de mandater un prestataire extérieur pour accompagner l'animation du site et la mise en œuvre du programme (Anim'Nature).

Ainsi, de nombreuses actions menées en 2021 et 2022 ont permis de rattrapper le retard pris les premières années du contrat de site.

Aussi, ce site a subi la modification de la politique ENS du département de la Haute-Savoie en cours de contrat, avec la volonté de ne financer à partir de 2022 que les dépenses d'investissements et non plus celles de fonctionnement.

Le programme d'actions 2022 a ainsi été modifié, les communes n'étant pas en capacité financière de mener seules les actions de fonctionnement (qui ont donc été abandonnées).

Des difficultés à l'été 2022, mettant en exergue le besoin de davantage diffuser les résultats des actions menées et de sensibiliser l'ensemble des acteurs.

## Conclusions

Depuis le bilan mi-parcours, les 2 communes et les 2 intercommunalités se sont retrouvées à plusieurs reprises afin de :

- faire le bilan des actions menées et des difficultés rencontrées,
- réfléchir, à partir des enjeux du site et de ce bilan, aux actions à poursuivre et mettre en place dans un prochain programme.

La concertation permettra de rédiger un nouveau plan de gestion sur ce site labellisé, **peut-être plus adapté à ses enjeux environnementaux et aux moyens financiers des 2 communes.**

En attendant plusieurs axes se dessinent :

### 1- Amélioration des connaissances et préservation

Le bilan mi-parcours a mis en exergue l'importance d'améliorer la protection du site, notamment dans les documents d'urbanisme.

La nécessité d'inventaires supplémentaires faunistiques et floristiques pourra être questionnée lors de la concertation, ainsi que la fréquence des suivis écologiques envisagés lors de la signature

### 2- Sensibilisation des habitants et acteurs du plateau

Le bilan mi-parcours a également mis en exergue l'importance d'améliorer la sensibilisation des différents acteurs sur la sensibilité du site (propriétaires, agriculteurs, forestiers) et la diffusion des données. Des outils adaptés à ces différentes cibles pourraient être créés.

En parallèle, les communes souhaitent poursuivre les animations à destination des habitants et des scolaires

### 3- Amélioration du site et de son accueil de la biodiversité

Suite aux inventaires et diagnostics menés dans le cadre de ce premier plan d'actions sur les insectes du bois mort ou sur la gestion des pelouses sèches, certains thèmes ou actions sont envisageables :

- préservation d'arbres remarquables,
- sensibilisation des propriétaires,
- suivi écologique des espèces cibles,
- mise en place de fauches tardives,
- gestion des lisières des haies et forêts ....

Ce site ENS et sa richesse (paysagère, faunistique) reposent essentiellement sur son histoire agricole et les agriculteurs devront être partis prenantes de cette gestion globale du site ENS. Des diagnostics prairiaux et d'exploitation, avec pistes d'amélioration des pratiques, n'ont pu être menés et pourraient être envisagés dans un deuxième volet.

- La poursuite des actions de plantations de haies et de vergers sur ce site ouvert, agricole, au rôle de corridor biologique, apparaissent notamment très intéressantes sur un tel site.

### 4- Réaffirmer la gouvernance

L'organisation envisagée initialement pour la gestion de ce site pourrait être revue dans le cadre de cette concertation. En effet, le site étant situé sur les 2 communautés de communes, il est important qu'Annemasse Agglo associe la Commune d'Arthaz et la Communauté de communes d'Arve et Salève sur l'ensemble de ses instances, ce qui n'avait pas été le cas dans ce précédent CTENS.

L'organisation de la gestion quotidienne du site pourra également être revue pour assurer la bonne connaissance de tous les acteurs sur les actions menées.

Enfin, le site avait initialement été étudié sur 3 communes puis finalement labellisé sur 2, après refus de la commune de Nangy. La concertation pourrait être réorganisée sur ces 3 communes.

## Action PG1.10 | Etablissement d'un plan d'actions sur les zones humides autre que stratégiques SAGE

Enjeux du CTENS	<b>Préserver les réservoirs de biodiversité, zones relais et de nature ordinaire, les paysages</b>
Priorité	2
Thématique de l'action	Zones humides
Maître d'ouvrage	Annemasse Agglo
Localisation de l'action	<b>Territoire d'Annemasse Agglo</b>
Calendrier de réalisation	2020 - 2023

### Contexte et objectifs

Les zones humides sont des milieux riches qui rendent de nombreux services, de plus en plus importants dans un contexte de nécessaire adaptation au changement climatique de nos territoires. Or, sur Annemasse Agglo, la pression anthropique, l'étalement urbain menace ce type de milieux.

L'objectif de cette action est d'étudier l'ensemble des zones humides hors SAGE du territoire et supérieures à 1000 m<sup>2</sup> et de préciser leur délimitation et leur fonctionnement (les zones humides « SAGE » étant étudiées par ailleurs par le SM3A dans le cadre de la compétence GEMAPI).

A l'issue de ce travail d'inventaire, une priorisation et un plan d'actions ont été proposés aux communes.

### Budget

La fiche-action prévoyait un budget total de 63 300 euros TTC pour cette étude, subventionné par le CD74 à hauteur de 60%. L'étude a été confiée à un prestataire extérieur et est finalement évaluée à 75 357 euros TTC. Annemasse Agglo a pu recevoir de la part du CD74 et de l'Agence de l'eau rhône-Méditerranée Corse un appui pour cette action. Le bilan financier de cette action est donc :

	Montant global		Consommé		Reste à réaliser	
	HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC
Partie forfaitaire	31 275	37 530	21 878	25 585	9 398	11 945
Partie à bon de commandes (analyses complémentaires et pose de piézomètres pour 1 an)	31 522	37 827	24 197	29 037	7 325	8 790
<b>Total</b>	<b>62 797</b>	<b>75 357</b>				

Recettes	TTC
Conseil Départemental 74	51280,00
Agence de l'eau	14 244,00
Autofinancement	9 833,00

### Bilan des actions menées

Objectifs	Actions prévues	Réalisation
<b>Etude des zones humides du territoire d'Annemasse Agglo</b>	Etude bibliographique	Menée en 2020
	Analyse terrain (végétation et sondage pédologique) et rédaction de synthèses par communes et d'une fiche par zones humides	Menées entre 2020 et 2021, diffusion à toutes les communes
	Inventaires complémentaires / pose de piezomètres sur des secteurs ciblés	Réalisé en 2022-2023
<b>Définition d'un plan d'actions et priorisation</b>	Mise en place de la méthodologie, en adéquation avec les enjeux et l'action menée par le SM3A	Début 2022
	Priorisation des zones humides à enjeux	Réalisé en 2024
	Définition concertée d'un plan d'actions	Réalisé en 2024

### Détails des actions menées

Annemasse Agglo a transféré sa compétence GEMAPI au syndicat mixte SM3A en 2017. Lors de la révision de son SCOT, Annemasse Agglo s'est organisée avec le SM3A afin de lancer deux études conjointes :

- une étude des zones humides stratégiques SAGE, menée par le SM3A dans le cadre de son CTENS Arve
- une étude des zones humides hors SAGE (non connectées directement aux cours d'eau), menée par Annemasse Agglo sur le reste du territoire non couvert par la première étude.

Les deux études présentées la même méthodologie. L'objectif était d'une part d'actualiser l'inventaire départemental des zones humides devenu obsolète sur tout le territoire, et d'autres part de définir une stratégie de protection et d'actions sur ces zones humides.

### Analyse des zones humides hors SAGE du territoire

Un COPIL a été organisé pour le suivi de cette étude à trois reprises : en octobre 2020 pour lancer la démarche et valider la méthode, puis en juillet 2021 et juillet 2023.

L'étude a été menée via :

- 15 entretiens (Communes, Asters, SM3A, ...)
- Une analyse cartographique
- Une analyse terrain (16 jours) sur 32 zones humides connues, 41 zones potentielles et 2 mixtes. L'analyse terrain a permis d'identifier pour chacune si la zone humide est avérée (via les critères floristiques ou pédologiques), sa délimitation, et ses enjeux

➤ Au total, **42 zones humides** ont été vérifiées sur **75 zones prospectées**, soit sur la totalité de la zone, soit seulement une partie, soit une superficie plus étendue que la zone à prospecter initiale.

- soit 219 hectares
- en majorité des boisements et prairies humides
- 4 bois humides nécessitant une analyse complémentaire (cf ci-dessous)



Chaque commune a ensuite été rencontrée pour partager ces analyses et résultats.

**L'objectif de ces études est d'accompagner au mieux les élus locaux** dans la prise en compte des enjeux zones humides à travers leur intégration dans leur document d'urbanisme et la réalisation de notices de gestion appropriées et partagées. Elles sont venues compléter l'étude.

Deux types de document leur a été rendu et soumis à vérification :

Une synthèse communale de l'ensemble des zones humides prospectées et des résultats,

Une fiche par zone humide prospectée, intégrant les éléments demandés par l'inventaire départemental (fonctionnement, menaces,...)

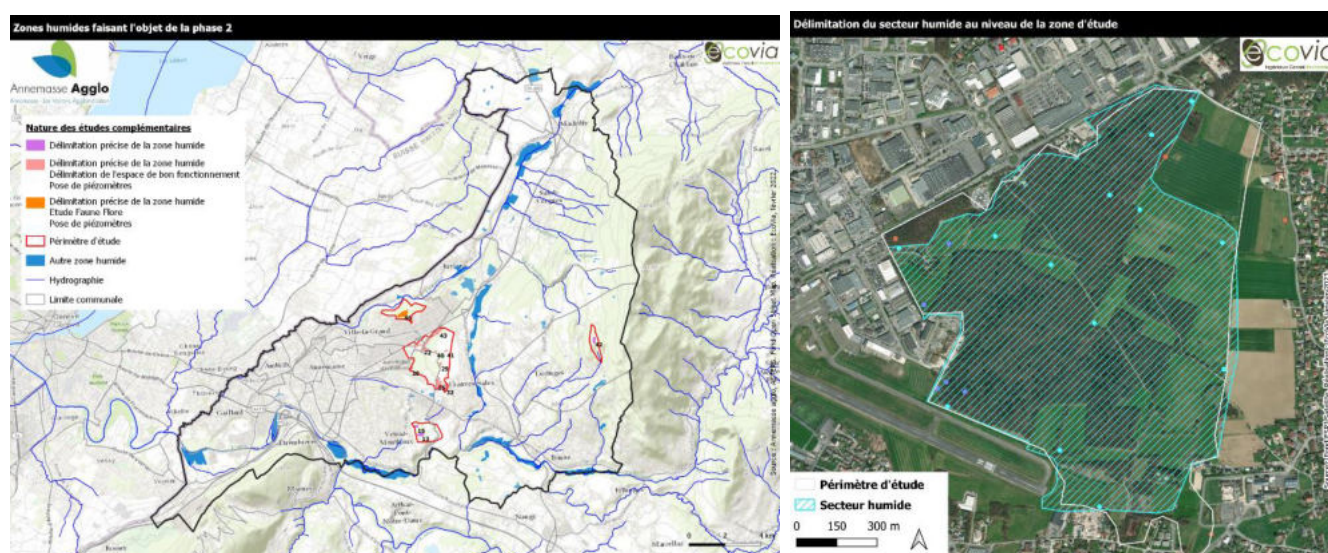
## Analyses complémentaires lancées en mai 2022

Suite à ce diagnostic, les communes concernées ont validé l'organisation d'études supplémentaires sur certaines zones identifiées avec des enjeux hydrologiques et/ou écologiques.

Les études de délimitation plus précises des zones humides sur le Bois de la Râpe et le Bois de Lachaud, et les études faune/flore du Bois des Côtes sont terminées.

De nouvelles délimitations ont été fournies pour ces zones humides, ainsi que le bassin versant immédiat du bois de rosses.

Des piézomètres ont été posés en octobre 2022 pour un an sur le Bois de Rosses et le bois des Côtes afin de mieux comprendre l'espace de bon fonctionnement de ces zones humides.



## Enjeux et priorisation

### Les enjeux identifiés sur le territoire sont :

- **Fonctionnalité hydrologique :**

*Fonction de recharge de nappe et régulation du débit d'étiage, d'expansion de crue, ou de rétention des sédiments et protection contre l'érosion des sols.*

17 zones humides présentent une fonctionnalité hydrologique bonne, 12 une fonctionnalité moyenne et 13 une fonctionnalité faible.  
Mais en surface : 94% des zones humides étudiées présentent une fonctionnalité hydrologique bonne.

- **Fonctionnalité biogéochimique :**

*Fonction de dénitrification des nitrates, d'assimilation de l'azote, d'absorption du phosphore, de séquestration du Carbone, ...*

16 zones humides présentent une fonctionnalité biogéochimique bonne, 9 une fonctionnalité moyenne et 17 une fonctionnalité faible.  
Mais en surface : 94% des zones humides étudiées présentent une fonctionnalité biogéochimique bonne.

- **Fonctionnalité biologique :**

*Fonction d'habitats d'espèces et de corridors écologiques*

16 zones humides présentent une fonctionnalité biologique bonne, 19 une fonctionnalité moyenne et 7 une fonctionnalité faible.  
Mais en surface : 90% des zones humides étudiées présentent une fonctionnalité biologique bonne.

- **Fonctionnalité globale :**

*En cumulant l'ensemble des fonctionnalités*

16 zones humides présentent une fonctionnalité globale bonne, 12 une moyenne et 14 une fonctionnalité globale faible.  
Mais en surface : 94% des zones humides étudiées présentent une fonctionnalité globale bonne

☛ **Le territoire abrite des zones humides fonctionnelles d'un point de vue hydrologique, biogéochimique et écologique bonne, qu'il convient de préserver**

☛ **Le territoire abrite des zones humides fonctionnelles mais soumises à des pressions significatives justifiant ainsi davantage la nécessité de mettre en place un programme d'actions :**

Les pressions s'exerçant sur les zones humides sont multiples : urbanisation, drainages, décharges et dépôts de déchets, remblais, tourisme, ...

Le niveau de pression a été identifié pour chaque zone humide et se base sur la nature des pressions et sur leur intensité, suite au diagnostic. La pression globale résulte de la combinaison des pressions distinguant trois niveaux de pression : faible, moyen, fort.

26 zones humides sont concernées par des pressions fortes, 13 par des moyennes et seulement 3 zones humides sont soumises à de faibles pressions.

**Mais en surface : plus de 77% des zones humides étudiées sont soumises à de fortes pressions**

### Identification de zones humides prioritaires

A l'issue des résultats, une priorisation d'intervention des zones humides avérées a été réalisée en deux temps :

- 1) Prise en compte des niveaux de fonctionnalités (hydrologique, biogéochimique et biologique/écologique)
- 2) Prise en compte du niveau de pressions/menaces

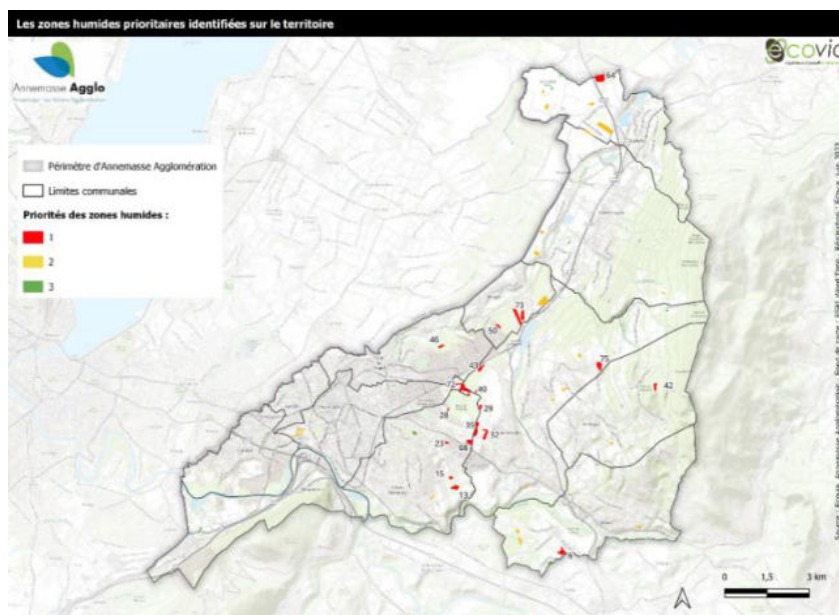
Trois niveaux ont été proposés à dire d'experts et basés sur le croisement entre le niveau de fonctionnalité et de pression pour chaque zone humide : 1, 2 ou 3.

Cette priorisation suit la même méthode que celle menée sur l'ensemble du Bassin Versant de l'Arve par le SAGE Arve.

**À l'échelle du territoire, 14 zones humides sont identifiées comme prioritaires/stratégiques (1), 17 zones humides ont une priorité moyenne (2) et 11 ont une priorité faible (3).**

**Il est important de noter que parmi les 14 zones humides identifiées comme prioritaires, 2 ont été détruites (construction/urbanisation) au cours de l'étude.**

Figure 11- Carte de priorisation des Zones humides



## Programme d'actions 2023-2024

Le COPIL de juillet 2023 a permis de présenter aux communes la méthode de priorisation et d'identifier certaines zones comme prioritaires pour la suite.

Il a également permis au bureau Ecovia de rappeler les résultats de l'étude menée depuis 3 ans, et de proposer une stratégie globale de protection et de restauration des zones humides :

Cette stratégie a été élaborée volontaire sur les mêmes critères que celle du Bassin versant de l'Arve dans le cadre du SAGE Arve.

>> **une approche transversale**, des actions générales s'appliquant à toutes les zones humides et qui s'appuie sur 7 axes de travail ;

>> **une approche localisée**, avec une définition d'actions spécifiques à chaque zone humide étudiée;

>> **une approche zones humides prioritaires.**

## Le bilan mi-parcours

Un retard a été mis en exergue lors du bilan mi-parcours. En effet, la situation sanitaire en 2020 a nécessité le décalage de certaines analyses terrain. Aussi, la nécessaire concertation des communes, et les différents aller-retours avec celles-ci suite au diagnostic, ont été sous-estimés lors de la rédaction du CTENS.

Lors du bilan mi-parcours, la priorisation des zones humides et la définition du plan d'actions étaient en cours de réalisation. Une fiche-action supplémentaire a été proposée PG1.12. Le bilan de cette nouvelle action est précisée ci-après. Depuis le bilan, aucune nouvelle dépense a été réalisée.

## Conclusions

### **Cette étude fut très importante pour ce premier CTENS, en complément de l'étude portée par le SM3A.**

Elle a permis à l'ensemble des communes et partenaires d'améliorer leurs connaissances des zones humides qui se limitaient souvent à l'intégration de l'inventaire départemental dans les documents d'urbanisme.

Les échanges avec les communes, tout au long de la démarche, permirent de prendre des décisions importantes, comme l'élargissement important de certaines zones et notamment en cœur d'agglomération avec le Bois de Rosses.

Elle a permis de valider une stratégie commune avec le SM3A et imaginer des pistes de protection voire de restauration.

Elle est valorisée depuis 2025 sur le site internet de l'agglomération, avec une sensibilisation grand public à la protection des zones humides.

La concertation pour la création du futur contrat permettra d'échanger avec les nouvelles équipes politiques sur les actions à mener dans le cadre de cette stratégie.

Depuis sa finalisation, Annemasse Agglo a poursuivi les liens et échanges :

- Avec le SM3A, dans le cadre de la stratégie et de l'intégration des données et résultats des 2 études conjointes ;
- Avec les élus et techniciens des 12 communes, et notamment les communes lançant leur révision de PLU, afin d'assurer la protection de ces zones humides dans les documents d'urbanisme.
- Avec les élus et techniciens d'Annemasse agglo, afin d'assurer la prise en compte de ces zones humides dans les projets d'aménagement (Eviter Réduire Compenser)
- Avec Asters, pour l'actualisation de l'inventaire départemental des zones humides. Malgré un lien tout au long de la démarche et un partage méthodologique, la prise en compte des données dans l'inventaire fut difficile et longue, avec des échanges jusqu'en 2025.

## Action PG1.11 | Mise en œuvre du plan d'actions sur les zones humides autres que stratégiques SAGE

Enjeux du CTENS	Préserver les réservoirs de biodiversité, zones relais et de nature ordinaire, les paysages
Priorité	2
Thématique de l'action	Zones Humides
Maître d'ouvrage	Annemasse-Agglo, 12 communes, SM3A
Localisation de l'action	Ensemble du territoire d'Annemasse Agglo
Calendrier de réalisation	

### Contexte et objectifs

Les zones humides sont des milieux riches qui rendent de nombreux services écosystémiques :

- rétention d'eau lors des crues,
- restitution en période sèche,
- accueil d'habitats spécifiques à enjeux, riches et diversifiés (roselière, jonchaie, cariçaies, ripisylves, etc.)...

Dans un contexte de nécessaire adaptation au changement climatique, ces milieux sont d'autant plus importants à préserver voire à restaurer sur notre territoire où la pression anthropique est importante et peut constituer une menace pour ces zones.

C'est pourquoi le CTENS proposait la mise en œuvre d'une étude sur l'ensemble des zones humides de plus de 1 000 m<sup>2</sup>, et la définition d'un plan d'actions. Cette étude venait en complément des études globales menées dans le cadre de la révision du SCoT. Cette étude, menée par le bureau Ecovia, et en concertation avec le SM3A et l'ensemble des 12 communes, vient de se terminer. La stratégie ébauchée suite à ce diagnostic se décline selon trois approches complémentaires :

- **une approche transversale** : déclinaison d'actions générales favorables à toutes les zones humides du territoire (*intégration des zones humides dans les documents de planification, concertation, sensibilisation, etc.*) ;
- **une approche localisée** : déclinaison d'objectifs et d'actions spécifiques identifiées pour chaque zone humide étudiée, avec une fiche par zone humide déjà fournie à chaque commune ;
- **une approche zones humides prioritaires** : déclinaison d'objectifs et actions spécifiques et précises pour les zones humides stratégiques/prioritaires.

**L'objectif de l'action** est de lancer les premières actions liées à cette stratégie zones humides. Elle nécessite tout d'abord une phase d'intégration par les communes et partenaires des éléments fournis dans le cadre de l'étude, et d'une acculturation à l'importance de préserver ces zones. Ensuite, elle nécessite une réelle animation afin de finaliser et planifier les actions à mener avec l'ensemble des partenaires.

### Budget

La fiche-action prévoyait un budget total de 55 000 euros TTC au total, dont 50 000 € TTC liés à des investissements de restauration sur les zones. Le reste du projet, étant constitué de dépenses de fonctionnement, n'était pas subventionné par le CD74. Le bilan financier de cette action est donc :

<b>Dépenses</b>	Montant global		Consommé	
	<b>HT</b>	<b>TTC</b>	<b>HT</b>	<b>TTC</b>
Animation du plan d'actions zones humides	ETP	ETP	ETP	ETP
Mise en œuvre des actions transversales	ETP	ETP 5000 €	ETP 900 €	ETP 1080 €
Mise en œuvre d'actions de restauration/ travaux		50 000 €	0	0
<b>Total</b>		<b>55 000 €</b>		<b>1080 €</b>

Aucune demande de subvention n'a été demandé au CD74 sur cette action. Annemasse Agglo a cependant aloué beaucoup de moyens humains sur cette action.

### Bilan des actions menées

Objectifs	Actions prévues	Réalisation
<b>Animation du plan d'actions zones humides</b>	Animation de copils annuels	2 copils organisés depuis la validation du programme
	Maintien d'une dynamique sur les zones humides	Réalisé régulièrement
<b>Mise en œuvre d'actions transversales</b>	Intégration dans les PLU	Réalisé au fur et à mesure des révisions
	Actions de sensibilisation des propriétaires et gestionnaires	Plaquette créée, Diffusion à améliorer
	Suivi des zones humides via l'outil Vigifoncier	En cours
<b>Mise en œuvre d'actions sur les zones humides prioritaires</b>	Analyse cartographique des zones humides prioritaires	Réalisé en 2025
	Actions de restauration	Non réalisé

## Axe 1 : Animation du Plan d'actions

Le COPIL du 29/11/2024 a permis de rassembler l'ensemble des acteurs du territoire avec une volonté principale de rappeler la stratégie validée sur le territoire et le rôle de chacun : SM3A, Agglomération, Communes, à recontextualiser cette stratégie de territoire par rapport aux objectifs du SAGE Arve et de la compétence Gémapi portée par le SM3A depuis 2017.

Mais l'animation n'a pas uniquement consisté à ce COPIL, elle a persisté tout au long des deux années à travers les ateliers et réunions liées à la mise en place d'un PAEN (Périmètre de protection des espaces Naturels et agricoles péri-urbain), ou encore de la révision du PCAEt d'Annemasse agglo (Plan climat).

Ainsi, le plan d'actions du PAEN validé par le Pôle Métropolitain du Genevois Français intègre la protection et la restauration des zones humides en tant que réservoirs de biodiversité et plus globalement via la protection d'un réseau hydrographique dense et fonctionnel.

Le PCAEt en cours de révision réaffirme l'importance des zones humides, de leur protection et de leur restauration dans l'adaptation du territoire au changement climatique.

Aussi, la sensibilisation des différents types de publics et d'acteurs à la protection des zones humides a largement été travaillé dans le cadre du Plan de sensibilisation des espaces naturels, avec une fiche-action dédiée à cette thématique.

Enfin, la sensibilisation des acteurs publics (élus, techniciens) a également été menée via l'organisation de plusieurs visites terrains sur les mesures compensatoires d'Annemasse agglo : impacts des projets d'aménagements sur les zones humides, restauration de zones humides, suivis écologiques.



Figures 12 - A gauche COPIL Zones humides de novembre 2024, A droite : ateliers de rédaction des fiches actions du Plan de sensibilisation des espaces naturels

## La mise en œuvre d'actions transversales

### Axe 3 : Préserver les zones humides dans les documents d'urbanisme

Le SCOT d'Annemasse Agglo, révisé en 2021, a souhaité protéger les zones humides grâce à des prescriptions et recommandations à prendre en compte dans les PLU, avec la volonté d'une protection des zones et d'une bande-tampon autour. Pour faciliter la mise en œuvre dans les PLUs, une étude plus fine des zones humides a été mise en œuvre dans le cadre de ce CTENS (PG 1.10).

La démarche PAEN, lancée en décembre 2023 et dont l'approbation est prévue début 2026 une fois l'enquête publique réalisée, permettra de préserver ces zones humides durablement. En effet, son périmètre est figé à durée indéterminée et pérennise le zonage « Naturel N » ou « Agricole A » dans les futurs documents d'urbanisme. Aussi, le plan d'actions associé à ce périmètre intègre plusieurs pistes d'actions qui concernent ces espaces naturels à enjeux : lutte contre les espèces exotiques envahissantes, renforcer la trame verte et bleue, accompagner les agriculteurs et forestiers vers l'adaptation de leurs pratiques, ...

### Axe 6 : Veille foncière du territoire

Dans le cadre de la veille foncière organisée sur le territoire (cf détails de la fiche(action PG3), les zones humides ont été prises en compte dans les données initiales pour le suivi et la veille des communes. L'objectif : veiller et pouvoir réagir

Enfin, l'OAP thématique transversale Energie-Climat, élaborée en coordination par Annemasse agglo et les 12 communes en 2023, réaffirme l'importance des zones humides pour l'adaptation au changement climatique. Cette OAP transversale a vocation à être reprise par l'ensemble des communes dans les PLU en cours des révisions, et intègre des prescriptions aux parcelles privées du territoire en cas de projet d'aménagement.

Dans le cadre de cette fiche-action, Annemasse Agglo :

- A fourni l'ensemble des données de délimitation des zones humides en sa possession aux communes et leurs bureaux d'études PLU ;
- Suit leur prise en compte dans les révisions de PLU au fur et à mesure
- A intégré les résultats de l'étude des zones humides SAGE portée par le SM3A, et assure un lien régulier avec le SM3A, compétent au titre de la GEMAPI, afin d'assurer une cohérence des actions portées sur le territoire
- A assuré le lien avec Asters pour la bonne intégration des données Annemasse agglo et SM3A dans l'inventaire départemental des zones humides, qui sert de base aux diagnostics écologiques PLU des communes. Cette action a été compliquée et longue, et s'est donc poursuivie en 2025.

rapidement en cas de vente sur une zone humide du territoire. Cependant, l'outil de veille est à améliorer encore pour assurer une meilleure visibilité de l'enjeu environnemental existant par parcelle. Cette amélioration est toujours en cours avec les services SIG d'Annemasse agglo.

## Axe 2 : Préserver voire restaurer les zones humides

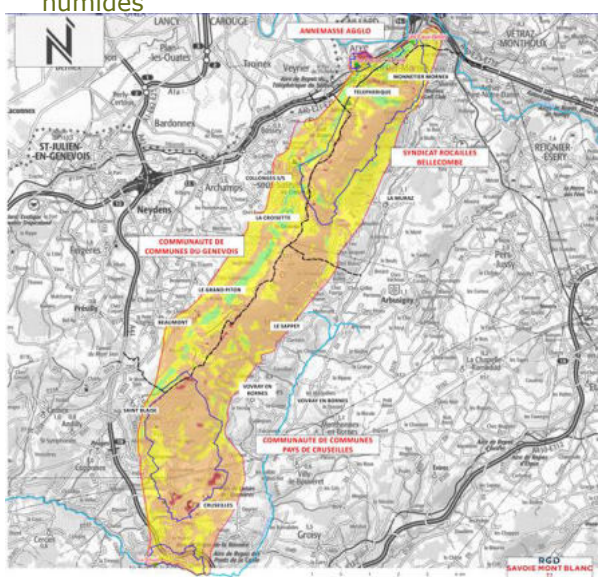
Annemasse Agglo travaille depuis plusieurs années à la protection ou la restauration de zones humides d'intérêt. Même si ces travaux ne font pas partis de la présente fiche-action, ils participent à l'atteinte de ses objectifs :

### → Le Plan de gestion de l'eau du Salève

Validé en 2019, et intégré au CTENS salève-Genevois, ce Plan a pour objectif de protéger l'eau et l'ensemble du Massif karstique Salève et regroupe les 4 gestionnaires d'eau potable et Communautés de Communes du Massif.

Dans le cadre de ce Plan, le territoire a travaillé sur plusieurs sujets : la sensibilisation des agriculteurs et forestiers, la sensibilisation du grand public, la protection des dolines les plus sensibles et leur gestion/entretien, ainsi que des travaux de création de nouveaux équipements d'abreuvement pour le bétail. Le programme devra être poursuivi pour assurer une sensibilisation et une gestion sur le long terme.

### → Des mesures compensatoires en zones humides



Par le passé, Annemasse agglo a été responsable de la destruction de plusieurs zones humides sur son territoire du fait de projet d'aménagements (P+R, collège,...). Dans le cadre de la compensation de ces projets, Annemasse Agglo a restauré 6 zones humides du territoire (et 2 prévues), sur plus de 14 hectares et assuré une gestion et un suivi écologique sur le long terme. Cette expérience de gestion et de restauration est régulièrement diffusée au sein des communes et partenaires, via les ateliers, copil, ou des visites terrains. Les objectifs sont multiples : témoigner des types de travaux de restauration ou gestion qui fonctionnent ou au contraire qui n'ont pas fonctionné ; mais aussi et surtout sensibiliser les différents acteurs locaux aux conséquences de ces travaux d'aménagement et à la prise en compte des zones humides en amont des projets (Eviter Réduire).



Figures 13 - A gauche : Carte de vulnérabilité de l'eau du Salève, A droite : clôture d'une doline

## Axe 4 : Sensibiliser les acteurs et usagers

Lors du COPIL de 2024, les élus et partenaires présents ont travaillé en ateliers sur les objectifs



de sensibilisation qu'ils souhaitaient concernant les zones humides, par cibles (propriétaires, gestionnaires, grands publics).

Depuis, une plaquette à destination des propriétaires et une page dédiée sur notre site internet ont été créés. L'objectif : informer les propriétaires de leurs droits et devoirs si une zone humide existe sur leur parcelle. La priorité est donnée aux propriétaires de zones humides prioritaires de la stratégie. Une analyse foncière a donc été nécessaire pour mieux connaître ces propriétaires. La diffusion de la plaquette et du courrier associé est prévu à l'issue de la période électorale.

En 2025, Annemasse Agglo a diffusé un film sur els réseaux sociaux concernant les bons comportements en espaces naturels : ne pas sortir du sentier, ... Ce film pourra être diffusé chaque année au printemps et en été.

En parallèle, Annemasse aggo réalise un état des lieux des panneaux de sensibilisation existants sur les sites naturels et zones humides. En effet, les élus souhaitent utiliser les zones humides déjà aménagées pour l'accueil du public (Marais de Lassouds, Lac de Machilly par exemple) comme supports de sensibilisation de l'ensemble des zones humides auprès du grand public. A l'issue du diagnostic seront proposés aux communes et à l'Office de tourisme Monts du Genevois :

- Des messages à diffuser sur leurs supports de communication, en fonction des enjeux
- Une liste de messages à proscrire, venant à l'encontre de la préservation des sites et de la biodiversité
- Une proposition d'intégration de la thématique zones humides dans la création des nouveaux panneaux d'accueil randonnée prévus en 2026 sur Annemasse agglo (zones humides du Foron, îles d'Etrembières,...).



**D'APRÈS LE PLU DE MA COMMUNE, IL N'Y A PAS DE ZONES HUMIDES CHEZ MOI DONC IL N'Y EN A PAS** **FAUX**

Les documents d'urbanisme, comme les PLU, s'appuient sur des inventaires départementaux. Ces inventaires sont des outils d'information visant à alerter sur la présence de zones humides, mais ne sont pas exhaustifs.

**CE N'EST PAS À MOI D'AGIR MAIS À L'ETAT OU AUX GESTIONNAIRES DE L'EAU** **FAUX**

La protection des zones humides est l'affaire de tous : chacun doit respecter la réglementation et ne pas dégrader ces milieux, ne pas les détruire, et assurer leur pérennité et leurs services pour les générations futures.

Les propriétaires, agriculteurs, forestiers ont tous leur rôle à jouer : assurer la gestion sur le long terme de ces espaces naturels, réfléchir à des pratiques plus adaptées à la sensibilité de ces milieux, privilégier des périodes d'actions à moindre impacts, ...

Figures 14 - Extraits de la plaquette éditée à destination des propriétaires

## La restauration de zones humides

La priorisation des zones humides évoquées dans la stratégie a été répartagée avec les partenaires lors du COPIL de novembre 2024. Il a alors été décidé :

- De travailler plus finement avec chaque commune concernée par une zone humide prioritaire : diagnostic foncier,... Cette action est en cours.
- De poursuivre la démarche engagée sur le Bois de Rosses avec les 4 communes concernées, pour définir une gestion plus globale et partagée du site ;
- De revenir devant le COPIL avec une liste de zones humides les plus facilement restaurables (foncier public, biens vacants sans maîtres,...)

## Conclusions

**Cette stratégie, définie au bilan mi-parcours du présent contrat, n'est pas terminée mais a su s'inscrire dans la durée dans différents schémas directeurs et programmes du territoire.**

La concertation pour la création du futur contrat permettra d'échanger avec les nouvelles équipes politiques sur les actions à mener dans le cadre de cette stratégie parmi les actions suivantes :

- Poursuite des liens et échanges avec le SM3A sur sa stratégie commune et complémentaire
- Poursuite des échanges avec Asters pour assurer l'actualisation de l'inventaire départemental et de la bonne continuation en cas d'évolution des données
- Poursuite du lien avec les communes et le suivi de la bonne préservation des zones humides dans les PLU
- Réflexions autour des biens vacants sans maîtres et l'acquisition de zones stratégiques comme les zones humides
- Finalisation du PAEN et animation de son programme d'actions
- Sensibilisation des différents acteurs suite aux objectifs définis en 2024 et au diagnostic des panneaux existants sur les espaces naturels



## Préserver les corridors biologiques, et trames vertes, jaunes, noires et urbaines

## Action PG2.1 | Etude générale transfrontalière sur les corridors et leurs fonctionnalités, prescriptions et intégration dans les documents d'urbanisme

Enjeux du CTENS	<b>Préserver et restaurer les corridors</b>
Priorité	1
Thématique de l'action	Etudes et travaux pour la restauration et la préservation des corridors et trames vertes, jaunes, noires et urbaines
Maître d'ouvrage	Annemasse Agglo, FDC74, Canton de Genève et Thonon Agglo
Localisation de l'action	<b>Territoire d'Annemasse Agglo</b>
Calendrier de réalisation	2020 - 2023

### Contexte et objectifs

Le territoire a intégré depuis longtemps déjà la nécessité de préserver les continuités et corridors biologiques, avec notamment la mise en place d'un écopont aux Allongets pour permettre le franchissement de la RD par la faune.

Le SCoT, révisé en 2021, appuie cette intégration et les règles urbanistiques qui en découlent, en demandant toutefois une précision à la parcelle cadastrale des corridors restreints fonctionnels.

Cette action a pour objectif de préciser les corridors fonctionnels du territoire à l'échelle cadastrale, puis d'identifier des préconisations pour leur amélioration ou leur restauration.

Elle est en lien avec les actions menées sur les territoires voisins, et notamment le Canton de Genève.

### Budget

La fiche-action prévoyait un budget total de 109 500 euros TTC pour cette étude et l'accompagnement des communes, subventionné par le CD74 à hauteur de 80%. Le bilan budgétaire de cette action :

Détail de chaque étape	Chiffrage € TTC	Maître de l'Ouvrage	Taux de subvention CD74
Cartographie, analyse de la fonctionnalité de la petite, moyenne et grande faune terrestre	61 456,60	FDC74	80 %
Cartographie, analyse de la fonctionnalité pour les amphibiens, chiroptères, et rapaces nocturne	<i>Non réalisé</i>	AA et Thonon Agglo	<i>Non sollicité</i>
Accompagnement des communes	<i>En cours</i>	AA	<i>Non sollicité</i>
<b>TOTAL</b>	<b>61 456,60</b>		

### Bilan des actions menées

Objectifs	Actions prévues	Réalisation
<b>Etude des corridors faune terrestre</b>	Etude bibliographique	Terminée
	Investigations terrains	Terminées
	Cartographie, hiérarchisation et prescriptions réglementaires et opérationnelles	Diffusion des résultats aux communes, réunion collective dédiée
<b>Etude des corridors pour les autres groupes</b>	Définition d'une méthode	Non réalisé, en attente des résultats de l'étude Grand Genève
	Etude bibliographique et investigations terrains	Non réalisé
	Cartographie, hiérarchisation et prescriptions	Non réalisé
<b>Accompagnement des communes</b>	Accompagnement des communes pour l'intégration de ces éléments dans leurs documents d'urbanisme	En cours

## Détails des actions menées

### Etude FDC74 sur les corridors terrestres

La Fédération de chasse de Haute-Savoie a réalisé une étude des corridors écologiques utilisée par la petite, la moyenne et la grande faune terrestre. L'ensemble du territoire n'a pas été couvert par cette étude, puisqu'une précédente étude avait été menée avec la CC4R et Arve et Salève sur les communes de Bonne, Arthaz, Nangy notamment (Contrat corridor Arve Porte des Alpes). En quelques chiffres l'étude FDC74 c'est :

#### Des analyses par pièges photographiques :

- 30 pièges installés de mai 2020 à mai 2021,
- 1 relevé tous les mois,
- tri photos sur logiciel *Lepus*,
- pose de pièges supplémentaires sur des secteurs ciblés en octobre 2021.

Au total, ce sont **16 468 événements photographiques qui ont été analysés**, dont **75% concernant la faune sauvage**.

20 espèces détectées dont 11 espèces de mammifères, 8 espèces d'oiseaux et 1 espèce d'amphibien.

Des relevés d'indices de présence (*traces, poils, feces, ...*) et des obstacles mineurs (*clôtures, lumière, ...*) :

**1640 mailles de 100 ha analysées** sur le terrain, **649 indices de présence relevés sur 2/3 des mailles** prospectées.

Des comptages nocturnes, à l'aide de phare et caméra thermique :  
2 soirées en mars 2021, 121 km parcourus,  
**575 observations nocturnes**

Evaluation de parcelles « nature en ville » en cœur d'agglomération :  
**Inventaire terrain sur 475 parcelles**, questionnaire aux services espaces verts des mairies

#### Différents enjeux mis en exergue :



Le nombre d'individus et d'espèces de faune sauvage est bien supérieur à ce qui aurait pu être attendu sur un territoire urbain comme Annemasse Agglo,

**La présence humaine est partout sur le territoire et à toute heure, même en cœur de nuit,**

Quelques surprises également : la présence de loups de passage (4 observations), le blaireau bien représenté et représentatif de forêts en bonne santé, la reproduction du chevreuil, ...

Quatre zones ont montré un nombre important de passages grâce aux pièges photos, avec une surprise sur les abords de la Nussance qui apparaissent comme un véritable corridor sur notre territoire malgré des zones restreintes et urbaines.

L'étude permet également de mettre en exergue les périodes les plus sensibles pour la faune : printemps et été, et activité surtout nocturne.

L'étude montre également des points de friction, des obstacles aux passages de la faune sauvage, avec notamment le dernier corridor très restreint reliant le bois des Allongets au Bois de Rosses qui doit être préservé pour éviter tout isolement de ce bois.

### Les prescriptions de la FDC74 :

Au total, 11 corridors ont été définis sur la zone d'étude (hors Arve et Loëx, déjà étudiés précédemment) et classifiés comme « fonctionnels », « à renforcer » car dégradés ou « à restaurer » car plus fonctionnels aujourd'hui.

### Des prescriptions globales

Avec comme enjeu fort la préservation de ces corridors dans les documents d'urbanisme, avec une zone tampon de 100m, voire des acquisitions foncières de certaines zones à enjeux.

Mais aussi l'extinction lumineuse, la préservation des éléments de végétation, l'enlèvement d'obstacles non nécessaires, ou encore la sensibilisation des élus et habitants.

### Des préconisations plus ponctuelles

Une fiche action a été créée pour chacun des 11 corridors identifiés, avec des prescriptions spécifiques de préservation voire de maîtrise foncière, de restauration, plantation

Parmis ces préconisations, l'étude propose différentes actions d'amélioration/ sécurisation des traversées de départementales par la faune.

Des fiches-synthèses ont été diffusées à l'ensemble des communes concernées.

### Des données à conserver en cas d'aménagement :

En effet, l'étude met en exergue la nécessité de maintenir voire restaurer les corridors en cas de projets d'aménagements routiers (opportunités de travaux). Et notamment :

- Assurer la continuité des corridors existants voire les améliorer en cas de projets d'aménagements ;
- Réfléchir à rétablir des connexions pour rendre les infrastructures plus perméables, en cas de projets de rénovation ou d'aménagements.

## Les actions menées suite à l'étude

### La bonne intégration de ces corridors restreints dans les documents d'urbanisme

Le SCOT d'Annemasse Agglo, révisé en 2021, a souhaité protéger les continuités écologiques et les corridors restreints grâce à des prescriptions et recommandations à prendre en compte dans les PLU. Pour faciliter la mise en œuvre dans les PLUs, une étude plus fine des corridors restreints a été mise en œuvre dans le cadre de ce CTENS.

La démarche PAEN, lancée en décembre 2023 et en cours d'enquête publique, permettra de préserver ces corridors restreints durablement. En effet, son périmètre est à durée indéterminée et pérennise le zonage « Naturel N » ou « Agricole A » dans les futurs documents d'urbanisme. Aussi, le plan d'actions associé à ce périmètre intègre plusieurs pistes d'actions qui concernent ces espaces naturels à enjeux. Le périmètre a également été défini pour assurer au maximum les continuités, même au sein de l'enveloppe urbaine.

### La sensibilisation des différents acteurs

En 2025, Annemasse Agglo a diffusé un film sur les réseaux sociaux concernant les bons comportements en espaces naturels à destination du grand public: ne pas sortir du sentier, ... Ce film pourra être diffusé chaque année au printemps et en été.

En parallèle, Annemasse Agglo travaille actuellement sur une étude de maillage des espaces naturels et la mise en œuvre de son Plan de sensibilisation. L'objectif est de proposer aux communes et à l'Office de tourisme Monts du Genevois des supports à destination du grand public:

### Les actions sectorielles

Enfin, l'OAP thématique transversale Energie-Climat, élaborée par Annemasse agglo et les 12 communes en 2023, réaffirme l'importance du maintien de la biodiversité dans l'adaptation du territoire au changement climatique, et l'importance de redonner la place aux arbres, à revégétaliser, mais aussi à rendre perméable les clôtures pour la faune. Cette OAP thématique transversale va être intégrée à l'ensemble des PLU en cours de révision, et intègre des préconisations pour les parcelles privées du territoire en cas de projet d'aménagement.

Dans le cadre de cette fiche-action, Annemasse Agglo :

- A fourni l'ensemble des données en sa possession aux communes (identification des corridors à la parcelle) et leurs bureaux d'études PLU ;
- A sensibiliser les partenaires et élus dès que possible à l'intérêt de préserver ces corridors restreints, notamment lors des ateliers PAEN, ou PCAEt ;
- Suit leur prise en compte dans les révisions de PLU au fur et à mesure.

- Des messages à diffuser sur leurs supports de communication, et notamment concernant
- Une liste de messages à proscrire, venant à l'encontre de la préservation des sites et de la biodiversité
- Un contact auprès des différentes associations sportives usagers des sites naturels, notamment la nuit, afin de les sensibiliser aux impacts de leurs pratiques

Enfin, depuis deux ans, Annemasse Agglo et les communes ont travaillé sur l'extinction lumineuse en ZAE, mais aussi sur la sensibilisation et l'accompagnement des entreprises pour une extinction des parcelles privées

Outre la préservation dans les documents d'urbanisme, Annemasse Agglo travaille et

accompagne les communes dans la **restauration de plusieurs corridors écologiques qui font l'objet de fiches-actions spécifiques** dans le présent contrat : le corridor de Saint-Cergues sur le secteur du nouveau collège, les corridors en ZAE sur Altea et Borly.

Annemasse Agglo suit également la bonne prise en compte de ces corridors dans les projets **d'aménagement** (application de la démarche Eviter Réduire Compenser), et profite des projets pour sensibiliser les différents maîtres d'ouvrage, dans la limite de sa connaissance des projets : emprise du collège de Saint-Cergues décalée pour préserver le corridor en bordure de parcelle, adaptation de la Viarhônga sur Juvigny et Ville-la-Grand du fait de plusieurs corridors transfrontaliers, suivi de la bonne prise en compte des corridors dans le projet d'élargissement de l'A40/Chasseurs, suivi de la perméabilité de la faune dans le projet d'anneau sportif du collège de Vétraz-Monthoux



Figure 15 : Plantations réalisées rue des Biches à Ville-La-Grand (ZAE ALTEA)

## Le bilan mi-parcours

Le bilan mi-parcours a mis en avant le non lancement de l'étude corridors sur d'autres groupes faunistiques que ceux pris en compte par la FDC74 dans son étude. En effet, Annemasse Agglo souhaitait s'appuyer en premier lieu sur les travaux du Grand Genève sur la trame noire, afin de ne pas étudier la même chose. La photographie nocturne du Grand Genève et son analyse ont pris beaucoup de retard du fait de la crise sanitaire en Chine puis des conditions météorologiques (*satellite de prise de vue chinois*).

Le bilan mi-parcours a permis de réadapter les mesures communales PG2.3 sur Juvigny et PG2.4 sur Saint-Cergues, et a permis la création d'une nouvelle fiche sur les voiries départementales (PG 2.14).

## Conclusions

**Cette étude fut très importante pour ce premier CTENS. Elle a permis à l'ensemble des acteurs d'améliorer leurs connaissances sur les corridors biologiques restreints du territoire et de prendre conscience qu'ils étaient parfois très rétrécis et peu fonctionnels.**

**L'étude a servi de base à de nombreuses réflexions tout au long du contrat.** Elle a permis d'amender, de modifier certaines fiches actions lors du bilan mi-parcours. Elle a pleinement intégré le projet de protection PAEN (Périmètre de protection des espaces naturels et agricoles) qui s'est appuyé sur ces corridors définis à l'échelle cadastrale pour protéger des continuités, même en zone urbaine.

L'étude a été valorisée sur le site internet d'Annemasse Agglo en 2025.

Plusieurs réflexions sont possibles suite à cette étude et ce contrat, mais nécessiteront une réelle concertation des acteurs du territoire pour savoir si elles intégreront un futur contrat de territoire :

- Poursuivre la diffusion des données aux différents acteurs, pour assurer la prise en compte de ces corridors restreints dans les projets d'aménagement (Eviter Réduire Compenser) et dans les règles d'urbanisme (révisions de PLU).
- Poursuivre les échanges avec le département concernant les pistes d'amélioration pour les traversées de routes départementales
- Poursuivre les actions autour de la pollution lumineuse, bien engagées sur les espaces publics et zones d'activités, et à élargir sur les secteurs privés et zones les plus sensibles.
- Poursuivre les actions de revégétalisation des espaces publics et les travaux d'amélioration en fonction des opportunités.
- Améliorer la sensibilisation des habitants ou professionnels sur la revégétalisation de leurs parcelles privées, leur gestion, l'extinction lumineuse, les clôtures, ou encore la prise en compte de la biodiversité dans leurs projets de rénovation.
- Intégrer les résultats de cette étude aux actions du Plan de sensibilisation et outils de communication dédiés aux habitants et usagers du territoire, afin d'assurer les bons comportements sur ces espaces stratégiques et réduits.
- Poursuivre la veille foncière environnementale et agricole menée avec les 12 communes grâce à la SAFER et au logiciel Vigifoncier, notamment sur ces corridors restreints qui pourraient mériter une maîtrise publique

## Action PG2.2 | Amélioration de la fonctionnalité du corridor entre le Bois de Rosses et le ruisseau de la Menoge

Enjeux du CTENS	<b>Préserver et restaurer les corridors</b>
Priorité	2
Thématique de l'action	Etudes et travaux pour la restauration et la préservation des corridors et trames vertes, jaunes, noires et urbaines
Maître d'ouvrage	<b>Annemasse Agglo, Cranves-Sales, CD74</b>
Localisation de l'action	<b>ZAE Borly</b>
Calendrier de réalisation	2020 - 2027

### Contexte et objectifs

L'objectif de cette action est de préserver et restaurer le corridor biologique Bois de Rosses – Menoge identifié dans le contrat corridor Arve-Lac, à minima pour la petite faune.

L'action initiale comportait plusieurs axes :

- la communication auprès des riverains (panneaux),
- la diminution de la pollution lumineuse,
- l'étude d'un passage sous la RD,
- et enfin la végétalisation de la ZAE.

### Budget

Initialement, la fiche-action prévoyait un budget TTC total de 34 920 euros pour ces aménagements, financé à 60% par le CD74. Cependant, après consultation des entreprises pour démarrer le projet, ce budget s'est révélé insuffisant. Le bilan budgétaire de cette action :

Détail de chaque étape	Chiffrage € TTC	Maître de l'Ouvrage	Taux de subvention CD74
Etude commune des deux corridors en ZAE en cours (avec action 2.6)	26 220 €	Annemasse Agglo	60 % demandé par courrier
Travaux à effectuer suite aux résultats de cette étude – phase court terme	81000 €	Annemasse-Agglo en Co maîtrise d'ouvrage avec Cranves-Sales	60% demandé par courrier 40% de subvention accordé dans le courrier
<b>TOTAL</b>	<b>107 220 €</b>		<b>48 132 €</b>

Aucune dépense n'a été réalisée pour l'instant.

## Bilan des actions menées

Objectifs	Actions prévues	Réalisation
<b>Communication aux riverains</b>	Panneaux explicatifs le long RD907 et route des fontaines	Non réalisé
<b>Restauration du corridor</b>	Zones de plantations	Etude commune des deux corridors en ZAE réalisée Plantations prévues en 2025-2027
	Passage enterré sous la RD907	Non réalisé
	Etude visant la diminution de la pollution lumineuse	En cours

## Détails des actions menées

### Etude pré-opérationnelle de restauration de deux corridors

En 2022, suite aux actions déjà menées dans le cadre des zones d'activités (*action 2.6, Charte environnementale des ZAE*), il est décidé de réétudier l'ensemble des deux corridors biologiques traversant ces zones. En effet, depuis le 1/01/2019, Annemasse Agglo est gestionnaire de l'ensemble des zones d'activités de son territoire par transfert de compétence des communes.

En fin d'année 2021, du fait de l'état de conservation actuel du corridor, de la prise de compétence d'Annemasse Agglo, et des possibilités d'aménagements en zone d'activités,

plusieurs réunions politiques ont été organisées entre Annemasse Agglo et les communes de Cranves-Sales, Juvigny et Ville-la-Grand.

Ces réunions ont permis aux élus de mettre en exergue la nécessité de redéfinir les possibilités de restauration, et donc avant tout de redéfinir les espèces-cibles pour lesquelles rendre fonctionnel ce futur corridor restauré.

Il est alors décidé de rediscuter de la pertinence des actions mises en avant dans la présente fiche et de lancer une étude pré-opérationnelle externalisée.

- Cette étude, lancée en fin d'année 2022 par Annemasse Agglo, est commune aux deux corridors : le corridor Rosses-Menoge traversant la ZAE Borly, et le corridor Rosses-Allongets traversant la ZAE Altea. **Elle est divisée en trois phases :**

Un diagnostic des deux corridors  
(investigations terrains, bibliographie, échanges techniques et politiques avec les communes concernées, ...)

↓  
**Réalisé**

La définition de scénarii d'aménagements pour ces deux corridors  
(choix des espèces cibles, définition de plusieurs scénarii, analyses multicritères, ...)

↓  
**Réalisé**

Des précisions du scénario global retenu pour chaque corridor, et la définition d'un programme de travaux  
(certaines zones sont précisées en AVP, d'autres en PRO et EXE, prescriptions pour les parcelles privées des ZAE, ...)

↓  
**En cours**

## Travaux de restauration de la fonctionnalité de ce corridor

Les objectifs de restauration du corridor sont multiples :

- La préservation de l'accroche au nord du corridor avec le bois de Rosses et au sud avec le Vallon de la Menoge
- La modification de la gestion actuelle pour une gestion plus extensive pour favoriser le développement de la végétation
- La diminution des îlots de chaleur grâce à la densification de la végétation dans les espaces publics.
- L'intégration de prescriptions de préservation et de restauration dans les documents d'urbanisme
- La sensibilisation des usagers à la présence d'un corridor écologique
- Le développement d'axes de circulation pour la faune terrestre (à minima pour la petite faune)
- La préservation, l'attractivité et le développement de la biodiversité

Une priorisation des actions a été nécessaire, elle s'est basée sur les coûts d'investissement, l'analyse foncière (parcelles publiques en priorité), mais aussi sur les travaux d'aménagement prévus sur le secteur et leur temporalité.

Ainsi, tous les travaux envisagés sur le linéaire sont en cours et se termineront en 2026, à l'exception :

- Des travaux sur les secteurs bois de rosses et parc des fontaines, situés en parcelles privés et nécessitant l'accord des propriétaires ;
- Des actions sur le secteur « route des Tattes » qui ne seront lancés qu'au moment des travaux d'extension de la ZAE Borly.

Les actions prévues sur les parcelles publiques, dès 2025, sont multiples : plantations d'arbres et arbustes, végétalisation des bernes routières,...

Figure 16- Périmètre des actions de restauration à mettre en place divisé en 4 secteurs



### Les travaux déjà engagés :

En 2025-2026 seront réalisés les travaux de restauration du corridor le long du rématorium (terre végétale, surcreuses mares, plantations). Les rencontres avec les propriétaires privés se feront en 2026.

Les travaux liés au TCSP seront réalisés en même temps que l'ouvrage donc en 2027 (giratoire, bernes routières).

Une organisation partenariale est nécessaire entre Annemasse Agglo et la commune de Cranves-Sales, puisque le corridor dépasse les limites de la ZAE Borly au sein desquelles Annemasse Agglo est compétente. Une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage est en cours de validation.

Une fois cette convention signée, les travaux pourront débuter.

## Etude lumineuse

La commune de Cranves-Sales met en œuvre depuis 2019 une extinction lumineuse sur certains secteurs de son territoire, mais pas sur cet axe très fréquenté où les réflexions ont plutôt porté sur un changement d'équipements dans un objectif d'économie d'énergie (*leds*).

En 2023, suite aux différentes stratégies communales menées sur le territoire en termes d'extinction lumineuse et de limitation de la pollution lumineuse, les élus d'Annemasse Agglo ont souhaité travailler sur la lumière dans ses zones d'activités, avec un **objectif à la fois énergétique et biologique**.

### **Contrôle sur site de l'extinction lumineuse :**

Un passage de nuit a été réalisé par Annemasse Agglo de 1h à 4h pour vérifier l'extinction des parcelles privées des ZAE. Résultats : environ 85% des parcelles publiques en ZAE sont éteintes, et environ 80% des entreprises respectent l'extinction lumineuse.

Suite à ce diagnostic, un courrier a été envoyé aux entreprises pour rappeler la réglementation. Annemasse agglo et son service urbanisme accompagne également les entreprises au respect du RLPI (enseignes lumineuses).

### **Bilan mi-parcours**

En 2022, suite aux études d'opportunités et actions déjà menées dans le cadre des zones d'activités (*notamment action PG 2.6 et projet de Charte environnementale en ZAE*), il est décidé de **réétudier l'ensemble des deux corridors biologiques traversant ces zones d'activités**.

Lors du bilan mi-parcours, l'étude pré-opérationnelle était en cours, et le bilan n'a pas proposé de modification ou de réadaptation de la présente fiche-action.

### **Conclusions**

Les premiers travaux sont en cours. Certaines actions de restauration du corridor prévues dans l'étude pré-opérationnelle ne pourront être réalisées sur le court terme (Secteur des Tattes) car elle dépendent de l'avancement du projet de l'extension de la zone d'activités. Elles feront l'objet d'une demande de subvention ultérieure auprès du CD74, dans le cadre d'un second contrat de territoire.

## Action PG2.3 | Maintien et restauration des grands axes de déplacement de la faune sur Juvigny (hameau des Fossats)

Enjeux du CTENS	<b>Préserver et restaurer les corridors</b>
Priorité	2
Thématique de l'action	Etudes et travaux pour la restauration et la préservation des corridors et trames vertes, jaunes, noires et urbaines
Maître d'ouvrage	Juvigny
Localisation de l'action	<b>Juvigny</b>
Calendrier de réalisation	2021 - 2024

### Contexte et objectifs

La présente fiche-action fait suite aux études menées dans le cadre du **Contrat corridor Arve-Lac**, mettant en évidence deux grands axes de traversée de la faune terrestre sur la commune de Juvigny.

Elle a pour objectifs de conforter ces corridors biologiques par la plantation de haies qui devront être cohérentes avec le contexte agricole du site.

Ce corridor est d'importance transfrontalière, puisqu'impliqué dans la bonne fonctionnalité de l'écopont des Allongets.

### Budget

La fiche-action prévoyait un budget total de 23 280 euros TTC pour cette étude et l'accompagnement de la commune, subventionné par le CD74 à hauteur de 60%.

### Bilan des actions menées

Objectifs	Actions prévues	Réalisation
<b>Etude complémentaire</b>	Etude pour une cohérence entre propositions écologiques et gestion agricole	Non réalisé
	Négociations foncières, co-construction avec les exploitants	Non réalisé
<b>Plantations</b>	Plantations de haies	Non réalisé
	Suivi de la fonctionnalité suite à ces plantations	Non réalisé, en attente finalisation des travaux

Aucune action n'a été menée pendant la durée du contrat.

### Le bilan mi-parcours

Lors du bilan mi-parcours, aucune dépense n'avait été réalisée par la commune sur cette action, du fait du manque de moyens humains. Il a donc été décidé de :

- Se concentrer sur une seule des 3 haies proposées (cf description ci-avant)
- L'intérêt de réfléchir globalement à la plantation de haies sur le territoire, en limite de parcelles, est également ressorti dans le cadre de cette étude. Annemasse Agglo a donc proposé la création d'une nouvelle fiche dédiée aux haies agricoles (action 2.13).

En effet, l'étude globale corridors menée par la FDC74 dans le cadre de ce CTENS (PG 2.1) a permis de conforter l'importance de plantation d'une des trois haies proposées dans le cadre de cette fiche action, sur une parcelle appartenant au SM3A.

Une analyse a été menée par le SM3A depuis ce bilan puisque le linéaire visé pour cette action accueille un ouvrage de gestion des inondations : un matelas drainant (couche de matériaux grossiers sous le terrain naturel) qui va de l'ouvrage de digue jusqu'au fossé aval et ce sur toute la longueur du parement de digue. L'utilité de ce drainage est de favoriser la sortie de l'eau de l'ouvrage en cas de mise en charge sans endommager les matériaux terreux et les maintenir secs donc stables.

Pour le SM3A, l'implantation d'une haie entre le fossé et ce matelas pourrait limiter à terme le drainage voir l'empêcher, du fait du développement d'un système racinaire. La trop grande proximité d'une haie avec l'ouvrage digue n'est pas non plus envisageable.

Cependant, le SM3A, après cette analyse, ne voyait aucune contre-indication à l'implantation d'une haie entre le fossé et les champs.

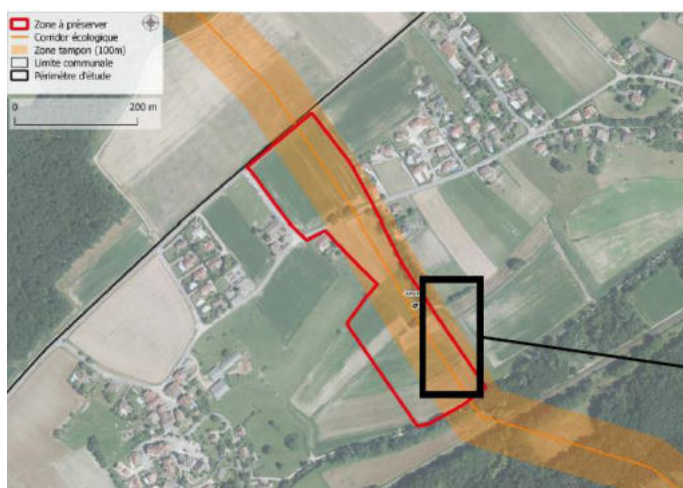


Figure 17- A gauche : Localisation envisagée de la haie lors du bilan mi-parcours ; A droite : propositions du SM3A suite à leur analyse

## Conclusions

Aucune action n'a été menée suite au bilan mi-parcours, malgré les différents échanges. La fiche-action 2.13. a cependant permis la plantation de haies et vergers sur la commune de Juvigny, à proximité du site. La concertation avec les différents acteurs s'appuiera sur ce constat et les moyens humains de la commune qui n'ont pu permettre d'avancer sur ces actions dans le cadre des 5 ans du présent contrat.

## Action PG2.4 | Restauration du corridor entre les Montolliets et le hameau des Curtines sur Saint-Cergues

Enjeux du CTENS	<b>Préserver et restaurer les corridors</b>
Priorité	2
Thématique de l'action	Etudes et travaux pour la restauration et la préservation des corridors et trames vertes, jaunes, noires et urbaines
Maître d'ouvrage	Saint-Cergues
Localisation de l'action	<b>Saint-Cergues</b>
Calendrier de réalisation	2021 - 2024

### Contexte et objectifs

La présente fiche-action fait suite aux études menées dans le cadre du **Contrat corridor Arve-Lac**, mettant en évidence un corridor restreint entre Juvigny et Saint-Cergues.

Elle a pour objectifs de conforter ces corridors biologiques par la plantation de haies qui devront être cohérentes avec le contexte agricole du site. Ce corridor est d'importance transfrontalière, puisqu'impliqué dans la bonne fonctionnalité de l'écopont des Allongets.

### Budget

La fiche-action prévoyait un budget total de 13 220 euros TTC pour ces plantations et leur suivi, subventionné par le CD74 à hauteur de 60%.

### Bilan des actions menées

Objectifs	Actions prévues	Réalisation
<b>Plantations</b>	Evaluer la faisabilité	Non réalisé
	Négociations foncières, réunion avec les exploitants et propriétaires fin 2025, plantations en 2026...	Non réalisé. Attente des retours de la communes
<b>Suivis</b>	Suivi de la fonctionnalité voire aménagements en fonction des résultats de PG2.1	Non réalisé, en attente finalisation des travaux

### Détails des actions menées



L'étude globale corridors menée par la FDC74 dans le cadre de ce CTENS (PG 2.1) a permis de conforter l'importance de plantations de haies sur la zone, mais met également en évidence l'importance de replanter voire améliorer le corridor le long du futur collège en cours de construction lors du bilan mi-parcours.

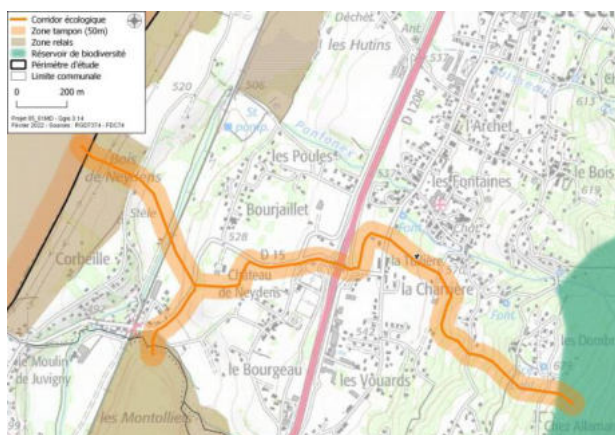


Figure 18- Identification du corridor écologique restreint concerné (résultat de l'étude PG2.1) à gauche ; collège de Saint-Cergues (et espace préservé sur le devant) à droite

#### Au droit du collège :

Le Projet de collège a pris en compte ces résultats :

- en laissant une bande de 5 mètres de large libre, au bord de la route (même si les traversées routières ont été maintenues)
- en préservant au maximum la zone rudérale à côté de la piste cyclable

Cependant, il a nécessité l'arrachage de la haie de chênes existante. Des échanges entre le CD74 et la Commune ont eu lieu pour organiser la plantation d'arbres et arbustes au droit du collège pendant l'hiver 2025 ou courant 2026.

#### Le reste du Corridor :

Afin de restaurer la fonctionnalité de ce corridor comme inscrit dans le SCOT, les techniciens d'Annemasse-Agglo et de la commune de Saint-Cergues se sont rencontrés à plusieurs reprises pour organiser la plantation de haies au-delà de l'emprise du collège. Cette action doit être portée par la commune. Une rencontre avec les acteurs privés et les exploitants pour expliquer le projet devait être organisée en juin 2024. L'organisation de cette réunion a pris du retard et devrait être organisée fin 2025. Elle devait permettre de valider le lieu des plantations ou des haies pour restaurer le corridor, et d'avoir l'autorisation des différents propriétaires et exploitants. La commune souhaite ensuite réaliser les plantations sur deux années : la première année (2026) pour les parcelles situées à l'Ouest de la route départementale, et l'Est l'année suivante (2027).

Les haies seraient composées d'essences locales labellisées « végétal local ».

## Bilan mi-parcours

Lors du bilan mi-parcours, l'étude n'avait pas été lancée par la commune de Saint-Cergues, du fait de manque de moyens humains. Le bilan a permis de réadapter la fiche-action ainsi :

- Intégrer les résultats de l'étude FDC74 concernant ce corridor et assurer une protection à long terme de celui-ci lors de la révision prochaine du PLU
- Se rapprocher des propriétaires et exploitants de la zone identifiée afin d'évaluer les possibilités de plantation de haies
- Travailler avec le CD74, la FDC74 et Annemasse agglo en vue de la mise en place d'une haie champêtre fonctionnelle le long de la route de la gare au droit du futur collège.
- L'intérêt de réfléchir globalement à la plantation de haies sur le territoire, en limite de parcelles, est également ressorti dans le cadre de cette étude. **Annemasse Agglo a donc proposé la création d'une nouvelle fiche dédiée aux haies agricoles (action 2.13).**

### Propositions d'actions suite au bilan

Aucune action n'a été menée suite au bilan mi-parcours, malgré les différents échanges. La concertation avec les différents acteurs s'appuiera sur ce constat et les moyens humains de la commune qui n'ont pu permettre d'avancer sur ces actions dans le cadre des 5 ans du présent contrat.

## Action PG2.5 | Préservation des prairies intra-forestières des bois de Jussy, Machilly et Veigy-Foncenex

Enjeux du CTENS	<b>Préserver et restaurer les corridors</b>
Priorité	2
Thématique de l'action	Etudes et travaux pour la restauration et la préservation des corridors et trames vertes, jaunes, noires et urbaines
Maître d'ouvrage	Machilly, Thonon Agglo, Canton de Genève
Localisation de l'action	<b>Bois de Jussy – Machilly – Veigy-Foncenex</b>
Calendrier de réalisation	2021 - 2022

### Contexte et objectifs

Les bois de Jussy, Machilly et Veigy-Foncenex sont parsemés de prairies intra-forestières dont l'intérêt avait été mis en exergue dans le contrat corridor Arve-Lac (accueil de la biodiversité, rôle de corridor, ...).

L'objectif de cette action est la préservation et la gestion de ces prairies, avec le maintien voire l'amélioration de leurs qualités écologiques.

Cette action consiste à une amélioration des connaissances sur ces prairies (diagnostics écologiques), l'évaluation des possibilités de restauration, et la définition d'un plan de travaux de restauration et d'entretien puis sa mise en œuvre avec les acteurs du site (agriculteurs, ...).

### Budget

La fiche-action prévoyait un budget de 20 940 euros TTC à répartir entre les deux collectivités concernées (Machilly et Thonon Agglo), subventionné par le CD74 à hauteur de 60%.

**Le bilan budgétaire de cette action est pour l'instant nul (aucune dépense n'a été effectuée).**

### Bilan des actions menées

Objectifs	Actions prévues	Réalisation
<b>Diagnostiques écologiques et évaluation des possibilités de restauration</b>	Diagnostiques écologiques et évaluation des possibilités de restauration	Réunions communes AA/ Machilly/ Canton de Genève/ Thonon Agglo Stage de Thonon agglo : pré-analyse des possibles
<b>Travaux de restauration</b>	Plan de travaux suite à l'étude, puis mise en oeuvre	Non réalisé> abandonné
<b>Gestion de ces prairies</b>	Plan de gestion de ces prairies, conventions à mettre en place avec les propriétaires et agriculteurs	Non réalisé> intégré à l'action 1.7 plan de gestion du bois



## Détails des actions menées

En 2021, **Thonon Agglo** a proposé d'utiliser du temps de travail d'une stagiaire pour **pré-analyser ces prairies intra-forestières** :

- compilation des données existantes,
- visites terrain,
- mise en exergue des manques de données,
- évaluation des agriculteurs concernés et de leurs pratiques.

L'objectif de cette étude était d'adapter les fiches actions pour un lancement opérationnel en 2022.

**Côté Suisse**, les prairies sont essentiellement des prairies de fauche, préservées pour leurs intérêts écologiques.

Certaines ont même été acquises par Pro Natura depuis les années 90, et mises en réserve naturelle : réserves totalement fermées, aménagées pour un accueil du public canalisé, ou en accès libres.

Ces sites sont gérés pour maintenir voire améliorer leur intérêt pour la faune et la flore.

*(fossés pour les batraciens, fauche alternée des abords de chemin, préservation d'îlots de sénescences dans les boisements, fauche des prairies après le 15 juin,...).*

**Côté France**, ces prairies sont cultivées, avec de larges parcelles de blé tendre, *maïs*...

Donc l'enjeu est totalement différent que du côté Suisse.

En effet, l'ensemble des parcelles concernées côté France est privé, avec une forte importance de ces parcelles à l'échelle des exploitations (*grandes parcelles, cultures, bonne qualité agronomique*).

Ainsi, la proposition de la fiche action initiale qui était de définir des plans d'actions, et de sensibiliser les agriculteurs à transformer ces parcelles de cultures en prairies permanentes, apparaît aujourd'hui impossible étant donné leur enjeu agricole.

→ A l'issue de cette pré-analyse, il a donc été identifié les éléments suivants côté France :

### La nécessaire sensibilisation des propriétaires et exploitants sur l'intérêt écologique du bois et de ces prairies,

notamment pour la faune, avec une sensibilisation à travailler vers des pratiques plus respectueuses de l'environnement sur ces espaces sensibles

*(réduction voire élimination de l'utilisation des produits phytosanitaires, plantations de haies champêtres en réseaux en limites de parcelles, ...).*



Pour cela, un contact auprès des agriculteurs et le financement de diagnostics d'exploitations pourrait être mené.

### L'appui technique et financier à la mise en œuvre de certaines actions,

comme la plantation de haies ou de bandes enherbées en bordure de parcelles.

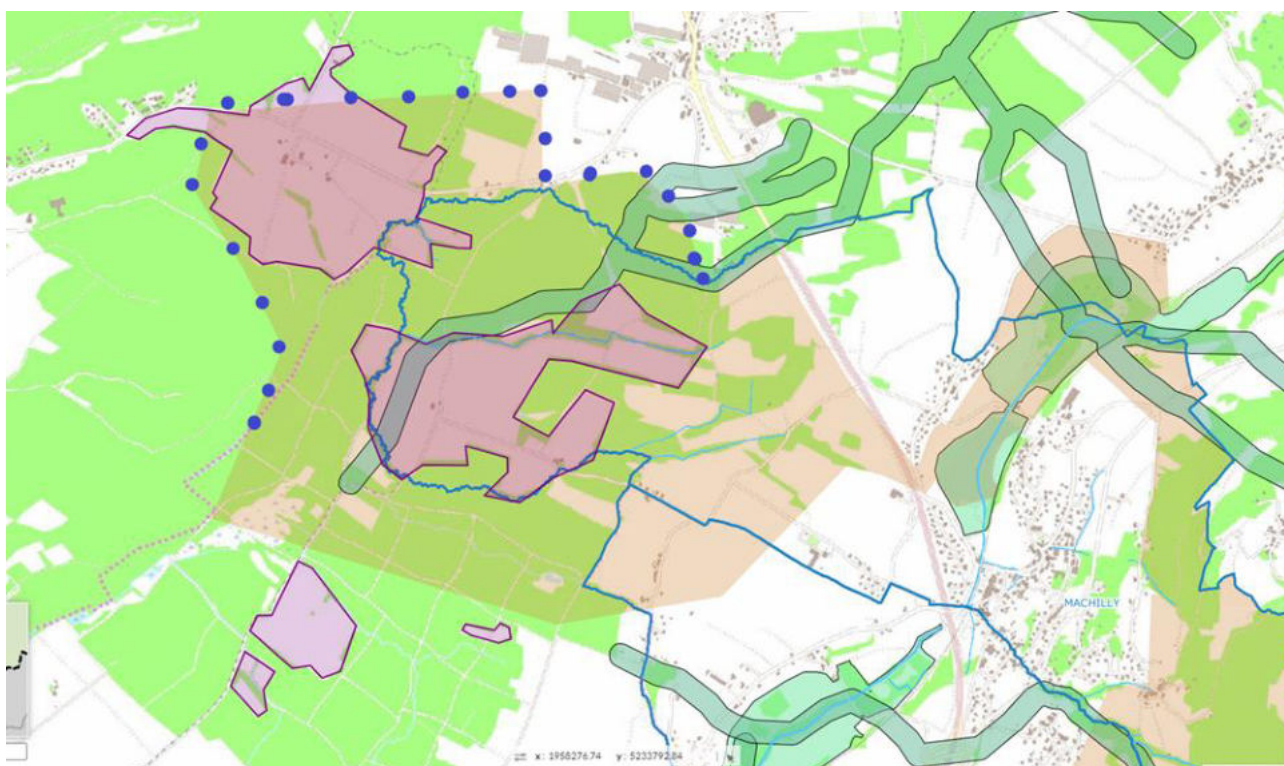
Cependant, il est proposé de réfléchir à ces actions agricoles d'une façon plus globale, à l'échelle du site « bois de Machilly » et de son plan de gestion et donc d'intégrer ces propositions à la fiche action PG 1.7.



## Bilan mi-parcours

Cette fiche-action est abandonnée côté France et intégrée à la réflexion du plan de gestion du bois de la fiche action PG 1.7 lors du bilan mi-parcours.

En effet, les clairières ci-dessous en violet sont comprises dans le projet de site à labelliser (aplats couleur saumon) côté Machilly. La limite de ce projet d'ENS labellisé côté Thonon Agglomération (points bleus) est cependant encore à préciser via des études complémentaires, et devront s'élargir pour intégrer pleinement les clairières.



Aucune actualité sur cette fiche depuis le bilan mi-parcours puisqu'abandonnée.

## Action PG2.6 | Elaboration de prescriptions environnementales et travaux sur le Technosite Altea pour le maintien ou la restauration du corridor Rosses-Allongets

Enjeux du CTENS	<b>Préserver et restaurer les corridors</b>
Priorité	2
Thématique de l'action	Etudes et travaux pour la restauration et la préservation des corridors et trames vertes, jaunes, noires et urbaines
Maître d'ouvrage	Juvigny, Annemasse Agglo
Localisation de l'action	<b>ZAE Altea</b>
Calendrier de réalisation	2021 - 2022

### Contexte et objectifs

L'objectif de cette action est de préserver et restaurer le corridor biologique entre le Bois de Rosses et le Bois des Allongets identifié dans le contrat corridor Arve-Lac.

Pour cela, la fiche-action propose la mise en place d'un diagnostic écologique, ainsi que la mise en place de prescriptions sous forme de charte (*entretien des espaces verts,...*), charte établie en concertation avec les entreprises présentes.

### Budget

La fiche-action prévoyait un budget total de 15 960 euros TTC pour ces études et charte, subventionné par le CD74 à hauteur de 60%. Le bilan budgétaire de cette action :

Détail de chaque étape	Chiffrage € TTC	Maître de l'Ouvrage	Taux de subvention CD74
Définition d'une charte environnementale des ZAE et concertation	6507,49*	Annemasse Agglo	Pas de subvention demandée
Etude commune des deux corridors en ZAE en cours ( <b>avec action 2.6</b> )	26 220,00	Annemasse Agglo	60 % demandé par courrier
Travaux à effectuer fonction des résultats de cette étude	107 760,00 sur 2025-2027. D'autres actions sont prévues sur le plus long terme	Annemasse Agglo	60% de subvention demandé
<b>TOTAL</b>	<b>140 487,49 €</b>	<b>Annemasse Agglo</b>	<b>80 388€</b>

(\* ) le coût indiqué correspond au salaire brut total et aux charges patronales associé pour le stage de mise en place d'une charte ZAE et de sa concertation

### Bilan des actions menées

Objectifs	Actions prévues	Réalisation
<b>Diagnostic écologique</b>	Visite terrain, étude bibliographique, ...	Etude commune des deux corridors en ZAE en cours
<b>Charte environnementale concertée</b>	Elaboration concertée de prescriptions dans une charte environnementale de la ZAE	Deux rendez-vous politiques menés dédiés à la charte et au corridor Rencontre des acteurs économiques du Technosite Altea Pré-rédaction de la charte
<b>Travaux de restauration</b>	Des espaces publics	Etude finalisée. Les travaux seront à la charge d'Annemasse-Agglo. En mars 2025, des actions de plantations et de densification des espaces publics ont été réalisés sur 2 secteurs. De nouvelles plantations sont prévues en hiver 2025-2026 sur le secteur Charpak. Les aménagements prévus autour du P+R ALTEA seront réalisés une fois que les études du projet de l'échangeur de l'A40 seront finalisées.
<b>Suivi de la fonctionnalité par la faune les années suivantes</b>	Suivi écologique	Non réalisé, en attente de la finalisation des travaux

## Détails des actions menées

### Etude pré-opérationnelle de restauration de deux corridors

En 2022, suite aux réflexions menées dans le cadre de l'action *ZAE de demain* et à une étude d'opportunité menée par une stagiaire d'Annemasse Agglo, il est décidé de réétudier de manière plus approfondie l'ensemble des deux corridors biologiques traversant ces zones.

- En effet, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, Annemasse Agglo est gestionnaire de l'ensemble des zones d'activités de son territoire par transfert de compétence des communes et souhaite enclencher un véritable volet environnemental au sein du programme d'action relatif aux zones d'activités économiques. Annemasse Agglo a ainsi décidé de lancer une étude pré-opérationnelle externalisée redéfinissant les espèces-cibles pour lesquelles restaurer ce corridor, et ainsi les possibilités d'aménagement. Cette étude, lancée en fin d'année 2022, est commune aux deux corridors : le corridor Rosses-Menoge traversant la ZAE Borly, et le corridor Rosses-Allongets traversant la ZAE Altea.

Elle est divisée en trois phases, toutes terminées aujourd'hui :

#### Un diagnostic des deux corridors

(investigations terrains, bibliographie, échanges techniques et politiques avec les communes concernées, ...)

#### La définition de scénarii d'aménagements pour ces deux corridors

(choix des espèces cibles, définition de plusieurs scénarii, analyses multicritères,...)

#### Des précisions du scénario global retenu et Programme des travaux

(certaines zones sont précisées en AVP, d'autres en PRO et EXE, prescriptions pour les parcelles privées des ZAE,...).

### Travaux de restauration de la fonctionnalité de ce corridor



Les objectifs de restauration du corridor sont multiples :

- La préservation de l'accroche au nord du corridor avec le bois de Jussy, le bois des Allongets et au sud avec le bois des Rosses
- La préservation, l'attractivité et le développement de la biodiversité
- La préservation du dernier corridor grande faune permettant le désenclavement du bois de Rosses
- La sensibilisation des usagers à la présence d'un corridor écologique
- La conservation voire le confortement de nombreuses possibilités de cheminements pour la faune au travers de la ZAE
- L'intégration de prescriptions de préservation et de restauration dans les documents de la ZAE (CPAUPE, fiches de lots, etc.)
- La réduction des îlots de chaleurs grâce à la plantation d'arbres et d'arbustes en milieu urbain.



Figures 19 - Périmètre des actions de restauration à mettre en place divisé en 3 secteurs

### Charte environnementale des ZAE

En 2021, Annemasse Agglo lance une partie de cette action et la définition d'une charte environnementale des ZAE. Cette action a nécessité l'organisation de deux comités politiques pour définir les objectifs de

Une priorisation des actions a été nécessaire, basée sur 4 axes :

- **La gestion des espaces publics** : Dès la finalisation de l'étude en 2022, Annemasse agglo a pris en compte les préconisations dans la gestion des espaces publics : dépose d'anciennes clôtures, mise en place de la gestion différenciée, aménagement d'un lucanotope, etc...
- **La définition de prescriptions sur les parcelles privées** : Annemasse Agglo et son aménageur Teractem ont rédigé des prescriptions dans le CPAUPE (Cahier des Prescriptions Architecturales, Urbanistiques, Paysagères et Environnementales), en précisant des **fiches de lots concernant les parcelles encore libres de la ZAE**.
- **La protection stricte du corridor** : la surface boisée au sud de la ZAE (aujourd'hui en constructible) sera préservée dans le PLU de Juvigny en cours de révision (protection souhaitée en « N » Bois classé) et a été retirée de la commercialisation de la ZAE pour conforter le corridor.
- **La mise en œuvre de travaux de revégétalisation**, en fonction des opportunités des travaux prévus dans la ZAE Une première phase de travaux a été réalisée sur 3 secteurs d'Altea en mars 2025 (coupes d'arbres, plantations, lutte contre les invasives, ...) et se poursuivront en 2026 sur la route principale du technosite. Le reste des travaux n'est pas prévu à court terme, comme par exemple les actions en bordure de l'échangeur A40/Chasseurs qui devront être menés en lien avec les travaux d'élargissement prévus par le CD74. Un nouvel appui financier sera demandé ultérieurement, dans le cadre d'un futur contrat Haute-Savoie Nature.

cette charte, puis des rencontres avec les propriétaires privés et entreprises de la zone Altea. En effet, Annemasse Agglo souhaitait d'abord travailler cette charte sur la ZAE Altea comme zone-test avant d'élargir ses réflexions aux autres ZAE du territoire.

La charte est pré-rédigée en différents axes et thématiques :

**Assurer une gestion économe et une optimisation du foncier économique**

**Réduire les consommations d'énergie et promouvoir les énergies renouvelables**

**Maîtriser les déchets d'activité et approcher l'économie circulaire**

**Renforcer un patrimoine vivant et une qualité paysagère**

**Rééquilibrage des parts modales et développement des modes doux**

**Préserver la ressource en eau**

La préservation et la restauration des continuités écologiques et la définition de prescriptions ont été prévues dans le cadre de l'axe 3.

## Bilan mi-parcours

L'action a nécessité au préalable la création d'un comité politique et technique dédié au volet environnemental des ZAE *Groupe de travail ZAE de demain*, et une large concertation expliquant le retard de cette fiche.

Le bilan mi-parcours a proposé la réadaptation de l'action au vu des études d'opportunité et pré-opérationnelles menées entre 2021 et 2023 par Annemasse Agglo.

## Conclusions

Cette action a bien avancé pendant la période du CTENS, et a permis d'intégrer l'environnement et la préservation des corridors dans les échanges partenariaux et les décisions d'aménagement et de commercialisation de la ZAE. Elle a également permis de renforcer la préservation de nouveaux secteurs dans les documents d'urbanisme. Elle a réaffirmé l'importance de la revégétalisation des ZAE avec des objectifs transversaux qui dépassent la fonctionnalité du corridor biologique : lutte contre les îlots de chaleur, qualité de vie et de travail, paysage et entrée de ville,...

Les travaux ont débuté sur les espaces publics, et vont permettre de sensibiliser les acteurs privés. Fin 2025, trois secteurs auront été végétalisés. Certains travaux devront cependant attendre la mise en œuvre de l'élargissement de l'A40/Chasseurs.

## Action PG2.7 | Renforcement et suivi de l'écopont des Allongets

Enjeux du CTENS	<b>Préserver et restaurer les corridors</b>
Priorité	1
Thématique de l'action	Etudes et travaux pour la restauration et la préservation des corridors et trames vertes, jaunes, noires et urbaines
Maître d'ouvrage	Conseil Départemental
Localisation de l'action	<b>Juvigny- Cranves-Sales</b>
Calendrier de réalisation	2020 - 2024

### Contexte et objectifs

L'écopont des Allongets a été construit en 2014 dans le cadre de l'élargissement de la RD1206 afin de restaurer la fonctionnalité d'un corridor d'intérêt régional (SRCE) et transfrontalier reliant le Massif des Voirons et le Bois de Jussy.

Grâce à un suivi depuis 2015 de cet écopont par la Fédération des chasseurs FDC74 (par piège

photos), sa fonctionnalité est avérée mais perfectible puisque peu utilisé par les cervidae.

Cette action consiste à la mise en place d'aménagements sur l'écopont et ses abords pour améliorer sa fonctionnalité (plantations, reprise du bardage,...).

### Budget

La fiche-action prévoyait un budget total de 180 000 euros TTC par le CD74 lui-même, propriétaire et gestionnaire de cet écopont.

### Bilan des actions menées

Objectifs	Actions prévues	Réalisation
<b>Travaux d'amélioration de la fonctionnalité</b>	Végétalisation des abords et canalisation de la faune par pose de grillages	Non réalisé
	Sur l'écopont lui-même, création d'habitats-relais (cordon d'andains, micro-mares)	Non réalisé
	Doublage du bardage du pont (étanchéité lumière des phares)	Non réalisé
<b>Suivi écologique post-travaux</b>	Suivi par piégeage photo de la fonctionnalité du pont	Non réalisé, en attente finalisation des travaux

## Détails des actions menées

### Etude des corridors de la FDC74

L'étude globale corridors menée par la FDC74 dans le cadre de ce CTENS (PG 2.1) a permis de conforter l'importance de ce corridor SRCE et de cet écopont pour l'ensemble de la faune.

### Suivi par piège photographique par la FDC74

La FDC74 a également poursuivi le suivi par pièges photographiques pour connaître l'utilisation de cet écopont par la faune. Depuis mars 2015 :

La fréquentation humaine s'est fortement réduite.

En effet, à la suite d'un pic de fréquentation humaine en 2017 avec 285 observations, des panneaux d'informations ont été disposés en 2018. Depuis, seulement une dizaine d'observations par an sont constatés.

Concernant la faune, le bilan est intéressant :

- Le sanglier est l'espèce qui emprunte le plus l'écopont.
- Les espèces les plus observées sont les espèces de la grande faune avec le sanglier, le chevreuil et le cerf.

En moyenne, **749 passages de la moyenne et grande faune sont comptabilisés par an**. La fréquentation de l'ouvrage a augmenté depuis la mise en service de l'ouvrage en 2015 (232 passages en 2015 – 805 passages en 2023).

Espèce	Nombre de passage moyen par an
Sanglier	487
Chevreuril	106
Cerf	73
Renard	39
Blaireau	27
Lièvre	19
Mustélidés	3

## Etude 2021 par la génétique moléculaire par l'Hepia

En 2021, Annemasse Agglo a participé financièrement à une étude de master de la Haute Ecole de Paysage, d'Ingénierie et d'Architecture (HEPIA), menée par Fanny Kupferschmid sous la co-direction des Professeurs Claude Fischer et François Lefort.

Dans le contexte de fragmentation écologique et d'étalement urbain, notre territoire travaille depuis quelques années déjà avec ses territoires voisins afin de préserver et restaurer des corridors biologiques permettant le passage de la faune et ainsi le maintien de la biodiversité.

Sur l'agglomération Franco-Valdo-Genevoise, plusieurs secteurs ont fait l'objet d'une réflexion plus approfondie qui a abouti à l'élaboration de contrats corridors tel le **Contrat corridor Arve-Lac 2011-2017**.



Ce contrat transfrontalier a permis la préservation sur le long terme et la restauration de plusieurs corridors biologiques d'intérêt majeur.

Il a permis à sa suite la mise en place d'un Contrat de Territoire Espaces Naturels Sensibles signé en 2019 pour 5 ans, et dont le Canton de Genève est également signataire.

Le corridor écologique reliant les Bois de Jussy (Suisse) au Massif des Voirons (France) est considéré **d'importance suprarégionale** dans les documents de planification des deux territoires transfrontaliers.

Du fait de la forte anthropisation de la Vallée du Foron et des multiples barrières existantes pour le bon déplacement de la faune (route D1206 principalement), ce corridor fut restauré en 2014 via la construction de l'écopont des Allongets.



Le SCoT d'Annemasse Agglo et le Contrat de territoire ENS le considèrent comme un élément d'infrastructure stratégique pour les continuums naturels.

Depuis son installation, le passage d'animaux sauvages sur l'écopont est prouvé grâce au suivi par piège photographique mené par la FDC74.

Cependant, il n'est pas certain que cette construction s'avère finalement suffisante pour rétablir la connectivité du corridor écologique dans son ensemble.



En effet, les scientifiques redoutent que son utilisation par la faune ne soit en fait limitée qu'à des déplacements de certains individus dans le cadre de leur domaine vital et que l'écopont ne soit finalement pas utilisé pour la dispersion et la migration des animaux (*son objectif premier*).

L'HEPIA (Haute Ecole du Paysage, d'Ingénierie et d'Architecture) a donc souhaité étudier plus finement la fonctionnalité de ce corridor grâce à une analyse génétique de sangliers et de chevreuils (*génétique moléculaire des populations*). Les détails des résultats de cette étude sont intégrés au bilan mi-parcours du présent contrat.

## Bilan mi-parcours

Le CD74 n'avait pas lancé l'action lors du bilan mi-parcours mais souhaitait la conserver et la mener avant la fin du contrat.

## Conclusions

Le CD74 n'a pas lancé l'action pendant la durée du Contrat. En attendant la concertation pour l'élaboration d'un futur contrat CTENS, il est possible d'indiquer l'intérêt des actions préalablement définies et actualisées lors du bilan mi-parcours sur l'écopont : enlèvement des bâches plastiques noires, améliorer le masquage des lumières des phares, densifier les plantations,...

Il est également important de rappeler la nécessité de préserver durablement voire de restaurer l'entièreté du corridor permettant d'atteindre cet écopont, notamment côté Juvigny où il est très restreint. En effet, la faune utilise aujourd'hui davantage les bords du Foron et partent vers les bois à l'Ouest sur Ville-la-Grand, habitats plus favorables.

## Action PG2.12 | Approfondissement de la gestion différenciée des espaces publics entretenus par Annemasse Agglo et par les communes puis formalisation de plans de gestion différenciée

Enjeux du CTENS	<b>Préserver et restaurer les corridors</b>
Priorité	3
Thématique de l'action	Préserver la nature en ville par la gestion des espaces verts publics
Maître d'ouvrage	Annemasse Agglo et les 12 communes
Localisation de l'action	<b>Territoire d'Annemasse Agglo</b>
Calendrier de réalisation	2022 - 2024

### Contexte et objectifs

La concertation avec les communes pour l'élaboration du CTENS et la révision du SCOT ont mis en exergue la nécessité d'améliorer les pratiques en cœur de ville, et la volonté des collectivités de le faire.

Cette fiche action a pour objectif d'accompagner globalement les communes dans cette prise de conscience et individuellement pour sa mise en œuvre.

### Budget

La fiche-action prévoyait un budget total de 45 900 euros TTC répartis entre les 13 collectivités, avec un appui financier du CD74 non défini lors de la signature.

Le bilan budgétaire de cette action :

Détail de chaque étape	Chiffrage € TTC	Maître de l'Ouvrage	Taux de subvention CD74
Formation intercommunale sur la gestion différenciée	1056.00	Annemasse Agglo	0
Formation intercommunale sur le label « plantons local »	987,50	Annemasse Agglo	0
Mise en réseau des acteurs	Coordinateur CTENS	Annemasse Agglo	0
Formation intercommunale « Conception et gestion des espaces publics face au changement climatique »	1140,00	Annemasse Agglo	0
<b>TOTAL</b>	<b>3 183,50</b>		<b>0</b>

Malgré la décision du CD74 de ne pas financer cette action, Annemasse Agglo a souhaité continuer ces formations intercommunales.

### Bilan des actions menées

Objectifs	Actions prévues	Réalisation
<b>Sensibilisation globale des collectivités</b>	Formations/ sensibilisation, mise en réseau des acteurs	Réalisé
<b>Accompagnements individuels des communes</b>	Accompagnement pour la mise en place de plan de gestion différenciée et cartographie SIG	Non réalisé
	Panneaux de communication	Non réalisé

## Détails des actions menées

### La mise en réseau des acteurs

Annemasse Agglo a créé dès 2019 un **réseau d'agents et élus** au sein d'Annemasse Agglo et de ses 12 communes, sur la **thématique du Développement Durable** (avec un sous-groupe dédié aux *Espaces verts* et un second à la stratégie *Lumière et Extinction*).

- Ce réseau a été animé grâce à des formations intercommunales et des échanges d'expériences dans le cadre de cette action et de l'action espèces invasives PG4.1.
- Il s'est également appuyé sur des échanges d'informations réguliers par mails sur ces thématiques.

Cette mise en réseau et cette animation fut assez longue, du fait notamment d'une nouveauté pour ces services et acteurs de travailler entre communes. Elle permet d'échanger sur des problématiques communes, sur des résultats d'actions menées, voire même d'anticiper des problématiques (exemple : arrivée progressive d'espèces invasives).

### Organisation de formations intercommunales

En s'appuyant sur ce réseau, Annemasse Agglo s'est engagée à organiser des séminaires et formations intercommunaux sur ces thématiques. L'ensemble de ces formations a été préparé ainsi :

Un contact auprès du réseau pour connaître leurs besoins, leurs attentes dans ces formations, que ce soit sur le thème ou le contenu, les questions à aborder, mais aussi identifier ce que les services font déjà sur cette thématique

Organisation d'une formation intégrant une partie théorique en salle, et une partie sur le terrain sur Annemasse Agglo avec présentation et échange d'une expérience communale

Conception d'une formation adaptée aux besoins avec un prestataire spécialisé

Diffusion aux agents et élus des informations sur ces sujets

### Introduction à la gestion différenciée, 2022

Par la FREDON Auvergne-Rhône Alpes, avec une explication générale de la gestion différenciée et un zoom sur différentes thématiques sensibles (*végétalisation et entretien des cimetières, entretien des terrains de sports, la gestion des eaux pluviales et la question des sécheresses répétitives, ...*)

### Adaptation au changement climatique et label « Plantons local », 2022 et 2025

Par le Conservatoire Botanique Alpin, animateur du label « Plantons local » sur le territoire alpin, avec deux sessions organisées pour deux publics différents :

- l'une dédiée aux aménageurs publics (*comment imposer et vérifier l'utilisation d'espèces locales et adaptées dans nos projets d'aménagement*),
- et la seconde dédiée aux services espaces verts (*comment choisir les espèces locales et adaptées dans notre gestion quotidienne espaces verts*).  
Les listes locales d'espèces et pépiniéristes labellisés ont été fournis à l'issue de la formation.

### Adaptation au changement climatique : concevoir et gérer les espaces publics, 2025

Par la FREDON Auvergne-Rhône Alpes,

Pour faire face aux défis du changement climatique et des îlots de chaleur, il est urgent d'agir dès maintenant en intégrant **des solutions vertes dans les projets d'aménagement urbain**, en préservant les arbres existants, et en sensibilisant tous les acteurs concernés. La combinaison de ces efforts permettra de créer des villes plus résilientes et plus agréables. **La gestion des eaux pluviales et la désimperméabilisation des sols** sont des éléments incontournables pour cette revégétalisation des villes.

En juin 2025 : partage d'expériences sur les projets menés en « Végétal local » sur le territoire, avec les 12 communes et les collectivités voisines. L'objectif : passer à la pratique.



Figures 20- Formations gestion différenciée en 2022 à gauche; et adaptation au changement climatique 2025 à droite.

### Le bilan mi-parcours

CONTRAT DE TERRITOIRE ESPACES NATURELS SENSIBLES | Bilan final

Depuis ces formations, le réseau intercommunal est régulièrement contacté par mail pour conserver la dynamique sur ces deux sujets. Aussi, en interne d'Annemasse Agglo, un partage des différents supports a été mené avec un accès direct sur l'intranet et une communication interne adaptée.

Annemasse Agglo a réaffirmé, lors du bilan mi-parcours, la nécessité de ces formations intercommunales, organisées en fonction des besoins et intégrant un important volet « échanges d'expériences ». Ces échanges entre collègues de terrain des collectivités voisines sont essentiels, et permettent de s'appuyer sur des cas pratiques.

Ces formations ont également permis de créer un lien entre les aménageurs/concepteurs des espaces publics, et les gestionnaires, créant un espace de dialogues et de partages d'informations.

Aussi, le bilan mi-parcours a mis en exergue le fait qu'aucune commune n'était intéressée par les accompagnements individuels. Depuis, les communes ont mis en avant leurs besoins sur ces accompagnements.

## Conclusions

Ces échanges d'expériences et formations ont un réel intérêt pour l'avancée de notre territoire sur les questions environnementales, à très faible coût. Elles permettent de faire le lien entre le Contrat et les schémas directeurs de l'agglomération, et la gestion quotidienne des espaces publics. La concertation menée dans le cadre du PAEN et du Plan de sensibilisation ont mis en exergue l'intérêt de poursuivre ces actions, même si elles n'ont pas été aidées financièrement dans le cadre du présent contrat.

## Action PG 2.13 – Conforter un réseau de haies sur le territoire grâce à une animation agricole adaptée

Enjeux du CTENS	<b>Préserver et restaurer les corridors</b>
Priorité	1
Thématique de l'action	Etudes et travaux pour la restauration et la préservation des corridors et trames vertes, jaunes, noires et urbaines
Maître d'ouvrage	Annemasse-Agglo
Localisation de l'action	<b>Ensemble du territoire d'Annemasse Agglo</b>
Calendrier de réalisation	Fin 2023 - 2025

### Contexte et objectifs

Action créée au bilan mi-parcours.

Double objectif pour Annemasse Agglo : conforter le réseau de haies pour la biodiversité (habitats, corridors écologiques), mais aussi accompagner les fermes face au changement climatique.

Pour cela, décision de ne pas imposer les localisations mais bien de proposer aux acteurs

agricoles de définir des plantations d'intérêt agricole, afin d'assurer leur entretien.

Même si la localisation de ces haies n'est pas dictée, Annemasse Agglo souhaite que ces plantations intègrent un intérêt pour la biodiversité par la composition spécifique de celles-ci (*espèces locales et adaptées, diversification des espèces plantées, plantations de type « champêtres », ...*).

### Budget

Le budget initial de cette action ajoutée au bilan mi-parcours prévoyait :

Détail de chaque étape	Chiffrage €TTC	Maître de l'Ouvrage	Taux de subvention CD74
Réunion collective et sensibilisation	0 €, prévu dans le Projet agricole d'AA	Annemasse Agglo	60%
Accompagnement technique individuel et organisation des plantations	22 000 € estimés, chiffre dépendant du nombre d'intéressés		
Commandes des plants et protections	25 000 €		
Communication	ETP d'Annemasse Agglo		
<b>TOTAL prévisionnel</b>	<b>47 000 €</b> (sans la communication)	18 800 €	28 200 €
<b>Total réel</b>	<b>7804,77</b>	4677	3128 €

### Bilan des actions menées

Objectifs	Actions prévues	Réalisation
Réunion collective et sensibilisation	Menée avec la Chambre d'agriculture et la Mission haie, invitations élargies à l'ensemble de la vallée de l'Arve. La formation en salle fut suivie d'une visite terrain chez un exploitant pour un échange d'expériences.	Réalisée en automne 2023
Accompagnement technique individuel et organisation des plantations	Suite à la formation, relance des exploitants pour identifier les intéressés. Diagnostics réalisés sur 3 exploitations, plans de plantations définis avec des objectifs agricoles.	Réalisés en 2024
Commandes des plants et protections, plantations	Plants « végétal local » commandés par Annemasse Agglo en fonction des plans de plantations identifiés. Plantations menées avec le lycée agricole de Contamine (2 exploitations) et un chantier participatif (1 exploitation)	Automne 2024 Janvier et février 2025
Communication	Conférence de presse organisée sur une exploitation, valorisation réseaux sociaux	Janvier 2025

## Détails des actions menées

Cette action intègre plusieurs phases :

### L'organisation d'une réunion collective avec l'ensemble des exploitants agricoles du territoire

L'objectif est ici de sensibiliser les agriculteurs à l'importance de la replantation, de l'entretien de haies pour leurs pratiques agricoles. Cette action a été réalisée en automne 2023, et élargie à toute la vallée de l'Arve. Elle fut accompagnée d'un échange sur le terrain avec un exploitant ayant déjà planté deux haies : l'une il y a 10 ans, l'autre il y a 3 ans.

### L'accompagnement technique individuel des exploitations intéressées, afin d'identifier des haies, arbres isolés et vergers à replanter en fonction des problématiques et enjeux de l'exploitation, notamment face au changement climatique

Réalisé par la Chambre d'agriculture suite à la formation, sur 3 exploitations. Les diagnostics ont permis de réaliser des plans de plantation en fonction des besoins des agricultures : protection du bétail face au vent, ombrage, protection des cultures,....

### Mise en œuvre des plantations

- Consultation de pépinières,
- commande collective des plants,
- organisation d'une distribution collective aux exploitants des plants et protections (*face aux herbivores*).

### Communication :

- Communication auprès des habitants (*conférence de presse, réseaux sociaux,...*),
- 2 chantiers organisés avec le Lycée agricole, et un chantier participatif organisé par l'exploitant.

## L'intérêt écologique du projet

En plus des intérêts agricoles, l'objectif de ce projet est aussi de développer l'infrastructure écologique sur le territoire, c'est-à-dire le réseau d'espaces naturels, bois, prairies permanentes, haies, vieux vergers, zones humides, ... En effet, ce réseau constitue à la fois :

- Les habitats naturels de nombreuses espèces de plantes et d'animaux, même si ces habitats sont de petites tailles ou en ville,
- Des axes de déplacements sécurisés pour aller d'un espace naturel à un autre, et assurer la pérennité et la diversité génétique des populations animales sur notre territoire.

Sur notre territoire, plusieurs espèces animales patrimoniales ont besoin de ces haies, vergers ou arbres pour assurer une partie de leur cycle de vie, pour se nourrir ou pour se déplacer (cf résultats de l'étude « espèces patrimoniales » du présent contrat) : Les insectes du bois, les chauves-souris, ou encore les rapaces nocturnes.

Aussi, pour améliorer l'intérêt écologique des haies plantées, nous sommes partis sur la création de haies champêtres diversifiées en strates, en espèces, en formes/types : on y retrouve à la fois des essences dites de haut jet, des arbres de moyenne taille, et des arbustes, mais aussi des arbres fruitiers. C'est cette diversité d'espèces, et de strates qui sera apprécié par la biodiversité. Charme, Erable, Hêtre, Frêne, ou encore Aubépine, Nerprun, Cornouiller, Sureau, de nombreuses espèces ont été choisies pour ces plantations, avec une validation par le réseau Mission Haies Auvergne-Rhône Alpes.

### Retour d'expérience sur le label « Végétal local »

Annemasse Agglo a souhaité acheter au maximum des plants locaux pour ce projet, adaptés au territoire, et labellisés en partie « Végétal Local ». La pépinière l'Environnement a réussi à fournir l'ensemble des plants labellisés, grâce au soutien des autres pépinières du réseau. « Végétal local » est un label, une marque qui garantit la traçabilité des végétaux sauvages et locaux : ils sont issus de collectes de graines en milieu naturel, ils n'ont pas subi de sélection par l'homme ou de croisement, ils sont naturellement présents dans notre région. Ils ont été récoltés dans notre région biogéographique : les Alpes. Les plants sont jeunes, afin d'améliorer la reprise, donc le résultat ne sera pas visible tout de suite, il faudra être patient.

Pour nous, collectivité, s'engager auprès de ce type de label c'est :

- Participer à la préservation des espèces végétales locales et de la diversité génétique des espèces végétales du territoire, assurant ainsi une meilleure adaptation de notre territoire face aux maladies et aux changements (notamment climatique)
- Participer à la relocalisation de notre économie et à limiter le bilan carbone de nos actions (limitation du transport)
- c'est aussi assurer une meilleure reprise des semis et des plantations
- Ou encore limiter l'arrosage et les intrants.

### Le partenariat avec le Lycée agricole

La Chambre d'agriculture a organisé un partenariat avec le Lycée agricole de Contamine : une classe agricole, et une classe des métiers du paysage. En plus d'accompagner les exploitants dans leurs plantations, ces 2 journées ont été riches en échanges et sensibilisations, entre collectivité, agriculteurs et futurs acteurs du territoire.



Figures 21- Photographies des différentes plantations menées via cette action (exploitation Le Corty de Joany à Bonne en haut à gauche ; Exploitation Baltassat à Bonne en haut à droite, Exploitation Maire à Juvigny en bas).

## Conclusions

Annemasse agglo et la Chambre d'agriculture ont prévu de poursuivre l'action en 2025 et proposer aux exploitants dès février 2025 des nouveaux diagnostics d'exploitation. Cependant, Annemasse Agglo n'a pas reçu de demandes pour cette deuxième phase. La concertation menée dans le cadre d'un deuxième contrat permettra d'échanger sur la nécessité de relancer une telle action.

## Action PG 2.14 – Amélioration de la fonctionnalité des corridors d'Annemasse Agglo lorsqu'ils concernent des voiries et équipements départementaux

Enjeux du CTENS	<b>Préserver et restaurer les corridors</b>
Priorité	2
Thématique de l'action	Etudes et travaux pour la restauration et la préservation des corridors et trames vertes, jaunes, noires et urbaines
Maître d'ouvrage	Conseil Départemental 74
Localisation de l'action	<b>Différents secteurs d'Annemasse Agglo de compétence départementale</b>
Calendrier de réalisation	<b>Fin 2023 - 2025</b>

### Contexte et objectifs

Depuis le début du CTENS, Annemasse Agglo et ses partenaires ont mis en œuvre un certain nombre d'études écologiques globales afin d'améliorer les connaissances du territoire et de cibler, lors du bilan mi-parcours, des actions opérationnelles plus adaptées.

Parmi les études menées, l'étude corridors terrestres de la FDC74 (étude PG2.1) met en exergue un certain nombre d'actions opérationnelles qui pourraient être mises en place afin de préserver, conforter voire restaurer la fonctionnalité de corridors biologiques terrestres.

Certaines actions proposées intègrent des équipements ou des aménagements de voiries et équipements (ponts,...) de compétence départementale.

L'objectif de cette action est d'améliorer la fonctionnalité de corridors écologiques terrestres existants sur Annemasse Agglo, notamment en améliorant la perméabilité des routes pour la faune ou en améliorant la gestion ou l'aménagement de certains équipements existants et leurs abords (*sécuriser et limiter les collisions, cantonner la faune sur des passages sécurisés, ...*)

### Budget

Le budget n'avait pas été défini lors de la création de cette fiche, avec une volonté départementale d'un autofinancement 100%.

### Bilan des actions menées

Actions prévues	Routes concernées	Réalisation
Mise en place de réflecteurs sur certaines voiries, panneaux de signalisation	Machilly : RD RD1206, la RD35 et la RD903 Bons-en-Chablais : prolonger de 400m l'existant Ville-la-Grand : route de Thonon en bordure de bois de Rosses	RD 903 sur Machilly équipée de piquets  Les autres poses n'ont pas été réalisées.
Dégager les abords des routes sur 3 m de large	Loisin/ Machilly, pour augmenter la visibilité des automobilistes et éviter également les collisions	Considérés comme non compatibles avec les consignes de fauches tardives et du nombre de passes de fauche à réaliser pour l'entretien
Aménagement de deux ouvrages pour cantonner et sécuriser le passage de la faune	Au niveau de la Chandouze avec des panneaux bois occultant et de la végétation et celui de la Nussance	Non réalisés

Le CD74 s'était aussi engagé à réfléchir à rétablir des connexions pour rendre les infrastructures plus perméables, en cas de projets ou travaux.

### Calendrier / Phasage

Calendrier à définir par le Département

### Conclusions

Le CD74 n'a finalement pas réalisé ces actions. Les enjeux d'amélioration de la perméabilité des infrastructures de transport restent importants sur l'agglomération. Toute amélioration de l'existant en cas d'opportunité de projets ou travaux contribuera aux objectifs de connectivité des espaces naturels et amélioration de l'accueil de la biodiversité prévu dans le cadre de ce contrat.



**Annemasse Agglo**  
Annemasse - Les Voirons Agglomération



REPUBLIQUE  
ET CANTON  
DE GENEVE

**haute  
savoie**  
le Département

# Stratégie Foncière

## Action PG3 | Etablissement puis mise en place d'une stratégie foncière et enveloppe pour de l'achat de foncier

Enjeux du CTENS	<b>Mise en place d'une stratégie foncière</b>
Priorité	2
Thématique de l'action	
Maître d'ouvrage	Annemasse Agglo et ses 12 communes
Localisation de l'action	<b>Territoire d'Annemasse Agglo</b>
Calendrier de réalisation	2020 - 2024

### Contexte et objectifs

Depuis plusieurs années, soumis à une forte pression foncière, Annemasse agglo et ses communes réfléchissent à des outils de protection allant plus loin que les documents d'urbanisme.

Les différentes études menées dans le cadre de ce CTENS permettront de cibler des espaces à enjeux nécessitant une maîtrise foncière par la collectivité (*corridors restreints, ...*).

### Budget

La fiche-action prévoyait un temps de travail du référent biodiversité et un budget à définir au cas par cas, avec un appui financier du CD74 à hauteur de 80%. **Annemasse Agglo a conventionné avec la SAFER pour 4 ans, mais n'a pas demandé d'appui financier pour ce partenariat au CD74.**

### Bilan des actions menées

Objectifs	Actions prévues	Réalisation
<b>Achats de parcelles</b>	Achats à destination des communes ou d'Annemasse Agglo, d'évidence stratégique quand à la préservation de corridors fins et en danger ; au cas par cas	Non réalisé
<b>Stratégie foncière</b>	Etude pour la mise en place d'une stratégie	Etude du foncier menée avec la SAFER ; Pas de stratégie clairement définie par AA.
	Mise en oeuvre	En cours d'organisation – convention SAFER et PAEN

## Détails des actions menées

### S'organiser sur des objectifs communs

Une réflexion a été menée sur une stratégie foncière sur Annemasse Agglo, en lien avec le CTENS et le Projet Agricole d'Agglomération. Lors du bilan mi-parcours de celui-ci, les élus ont souhaité un rapprochement avec la SAFER Auvergne-Rhône-Alpes afin d'organiser une réflexion commune autour du foncier agricole et naturel :

#### Un partenariat avec la SAFER et l'accès à l'outil Vigifoncier

Par ce dispositif, la collectivité et la Safer s'engagent à faciliter la communication le plus en amont possible de toute opportunité de vente de terres agricoles et naturelles.

Ainsi, Annemasse Agglo ou/et ses communes membres seront en mesure de :

- contribuer à la dynamique agricole du territoire ;
- protéger l'environnement et les milieux naturels ;
- anticiper et combattre certaines évolutions (spéculation, changement de vocation des sols, mitage, dégradation des paysages, etc.) ;
- acquérir des réserves foncières pouvant concourir à la mise en œuvre de sa politique foncière agricole et naturelle ;
- accompagner la réalisation d'équipements publics ou économique nécessaires à son développement ;
- constituer des réserves foncières compensatoires agricoles ou naturelles ; ...



L'outil Vigifoncier intègre l'ensemble des zones à enjeux définies dans le SCoT et suite aux différentes études menées (corridors restreints, zones humides, ...).

→ **En parallèle de cette convention, les élus ont travaillé sur la mise en place d'outils de préservation du foncier agricole plus durables que les documents d'urbanisme, dans le cadre du Projet Agricole :**

La réflexion a abouti en décembre 2022 à une décision de lancement d'une procédure de création d'un **PAEN** (Périmètres de Protection des Espaces Naturels et Agricoles Périurbains). Un tel outil permettra de figer les espaces à enjeux du territoire sur le long terme, mais également de définir un plan d'actions associé à ce périmètre.

#### L'organisation d'un réseau de sentinelles

Cette convention a également permis au territoire de réfléchir à une organisation pour suivre au mieux les mutations du foncier voire de les anticiper.

Les 13 collectivités (Annemasse Agglo et les 12 communes) ont mis en place un réseau de 13 contacts, de véritables « sentinelles ». Celles-ci ont été formées à l'outil vigifoncier mais également aux enjeux du territoire afin d'être le plus efficaces possibles dans l'identification des enjeux et donc le plus réactif possibles lors des ventes et leurs délais contraints.



Depuis sa création, le réseau fonctionne et les sentinelles suivent au quotidien les DIA (Déclaration d'intention d'aliéner) sur leurs communes afin d'anticiper les mutations sur leur territoire.

Cette organisation permettra également de sortir des enjeux communaux et de proposer une réflexion plus globale, à l'échelle de l'agglomération.

Des actions de concertation avec les différents acteurs agricoles et environnementaux ont été menées.

Le projet PAEN est en cours de finalisation.

## Cibler des zones à enjeux

Certaines études ont mis en exergue la sensibilité de certaines zones à enjeux, comme l'étude corridors menée par la FDC74 qui cible des parcelles stratégiques en danger.

Une diffusion à l'ensemble des communes a été menée.

Ces éléments ciblés seront intégrés à l'outil vigifoncier.

En parallèle, dans le cadre du PAEN, Annemasse Agglo a mandaté la SAFER afin d'étudier plus précisément le foncier agricole et son évolution.

Cette étude met notamment en exergue les biens vacants et sans maîtres, que ce soit en zone agricole ou forestière.

Certaines communes ont déjà engagé un travail sur l'acquisition des biens vacants sans maîtres.

## Le bilan mi-parcours

Le bilan mi-parcours a permis de réaffirmer l'importance de veille foncière sur notre territoire soumis à une forte pression foncière (étalement urbain, zone frontalière, ...). Des communes ont acquis des parcelles par opportunité.

## Conclusions

Depuis le bilan mi-parcours, le partenariat avec la SAFER et le réseau des sentinelles du foncier fonctionnent bien. Les partenaires sont pour autant toujours en réaction aux DIA, et il est encore difficile de planifier de réelles stratégies foncières agricoles et naturelles sur notre territoire. Cependant, les agriculteurs et propriétaires se tournent davantage vers les collectivités pour parler de l'avenir de leur foncier.

Aussi, depuis quelques mois, le Conseil Départemental a organisé sa stratégie foncière liée aux espaces naturels et aux ENS. Il est important d'informer les partenaires de cette stratégie et de s'y appuyer.



# Espèces exotiques Envahissantes (EEE)

## Action PG4.1 | Limiter la propagation des EEE par la formation et la sensibilisation des acteurs publics –services espaces verts

Enjeux du CTENS	<b>Contrer les Espèces exotiques envahissantes (EEE)</b>
Priorité	1
Thématique de l'action	
Maître d'ouvrage	Annemasse Agglo et les 12 communes
Localisation de l'action	<b>Territoire d'Annemasse Agglo</b>
Calendrier de réalisation	2022 - 2024

### Contexte et objectifs

La concertation avec les communes pour l'élaboration du CTENS a mis en exergue la difficulté de lutte efficace contre certaines espèces exotiques envahissantes (EEE) déjà bien implantées sur le territoire (comme la Renouée du Japon).

En revanche, les élus ont souhaité intégrer une fiche-action EEE dans ce contrat, avec un objectif de lutte contre les nouvelles espèces arrivant sur le territoire et de limitation de la propagation des espèces EEE sur de nouvelles zones. Pour cela, l'action s'est focalisée sur la sensibilisation, la formation des acteurs de terrain et des aménageurs publics.

### Budget

La fiche-action prévoyait un budget total de 91 440 euros TTC répartis entre les 13 collectivités, avec un appui financier du CD74 de 60%.

Le bilan budgétaire de cette action :

Détail de chaque étape	Chiffrage € TTC	Maître de l'Ouvrage	Taux de subvention CD74
Mise en réseau des acteurs	Coordinateur CTENS	Annemasse Agglo	0
Formations tiques et Lyme, par CPIE Chablais	Financé par ARS	Annemasse Agglo	0
Formation ambrosie, par FREDON	Financé par ARS	Annemasse Agglo	0
Formation moustiques tigres, par EID	Financé par ARS	Annemasse Agglo	0
Formation EEE d'Annemasse Agglo, partenariat : CPIE Chablais	765,6 €	Annemasse Agglo	0
Formation EEE santé humaine, par FREDON	Financé par ARS	Annemasse Agglo	0
<b>TOTAL</b>	<b>765,6 €</b>		<b>0</b>

→ Malgré la décision du CD74 de ne pas financer cette action, Annemasse Agglo a souhaité continuer ces formations intercommunales.

## Bilan des actions menées

Objectifs	Actions prévues	Réalisation
<b>Sensibilisation globale des collectivités</b>	Formations/ sensibilisation, mise en réseau des acteurs	Réalisé
	Guide de bonnes pratiques	Non réalisé > abandonné
<b>Inventaires communaux des EEE</b>	Inventaires des EEE par les communes	Non réalisé

## Détails des actions menées

### La mise en réseau des acteurs

Annemasse Agglo a créé dès 2019 un **réseau d'agents et élus** au sein d'Annemasse Agglo et de ses 12 communes, sur la thématique du Développement Durable (avec un sous-groupe dédié aux *Espaces verts* et un second à la stratégie *Lumière et Extinction*).

Ce réseau a été animé grâce à des formations intercommunales et des échanges expériences dans le cadre de cette action et de l'action gestion différenciée PG2.12.

Il s'est également appuyé sur des échanges d'informations réguliers par mails sur ces thématiques.

Cette mise en réseau et cette animation fut assez longue, du fait notamment d'une nouveauté pour ces services et acteurs de travailler entre communes. Elle permet d'échanger sur des problématiques communes, sur des résultats d'actions menées, voire même d'anticiper des problématiques (exemple : arrivée progressive d'espèces invasives).

### Organisation de formations intercommunales

En s'appuyant sur ce réseau, Annemasse Agglo s'est engagée à organiser des séminaires et formations intercommunaux sur ces thématiques. L'ensemble de ces formations a été préparé ainsi :

1. Un contact auprès du réseau pour connaître leurs besoins, leurs attentes dans ces formations, que ce soit sur le thème ou le contenu, les questions à aborder, mais aussi identifier ce que les services font déjà sur cette thématique
2. Conception d'une formation adaptée aux besoins avec un prestataire spécialisé
3. Organisation d'une formation intégrant une partie théorique en salle, et une partie sur le terrain sur Annemasse Agglo avec présentation et échange d'une expérience communale
4. Diffusion aux agents et élus des informations sur ces sujets

→ Depuis la signature du contrat en décembre 2019 et une première formation globale dédiée aux EEE du territoire en novembre 2018, plusieurs formations intercommunales ont été organisées :

### **Tiques et maladie de Lyme**

le 16|12|2020

Par le CPIE Chablais-Léman, financé par l'ARS

### **L'ambrosie**

le 08|07|2021

Par la FREDON 74, financé par l'ARS

L'occasion d'échanger sur une nouvelle espèce pour le territoire, avec l'expérience terrain de la commune d'Ambilly et du SM3A

### **Le moustique tigre**

le 30|05|2022

Par l'ARS 74 et l'EIRAD Rhône-Alpes, financé par l'ARS

L'occasion d'échanger sur une nouvelle espèce pour le territoire, avec l'expérience terrain de la commune d'Annemasse et son plan de lutte.

### **Les EEE d'Annemasse Agglo**

le 25/01/2024

Par le CPIE Chablais-Léman, et AA, non financé

Balayage des espèces végétales puis animales principales, avec échanges d'expériences des communes. L'occasion de parler d'une espèce peu abordée : l'Ailanthé glutineux.

### **Les espèces envahissantes à enjeu sanitaire**

le 27/01/2025

Par la FREDON 74, financé par l'ARS

L'approche "One Health" (une seule santé) est au cœur du sujet, ou comment la santé des écosystèmes, du végétal, animale et humaine sont interconnectés.

### **Echanges d'expériences sur les chantiers**

le 12/08/2024

Retour d'expériences sur la gestion des invasives mise en place lors de travaux de restauration, organisé avec les communes. Zoom sur le Solidage et ses impacts

Figures 22- Photographies de l'échange d'expérience sur site mené en 2025 à propos du Solidage et de ses impacts sur les zones humides



Depuis ces formations, le **réseau intercommunal** est régulièrement contacté par mail pour conserver la dynamique sur ces sujets et allerter des actualités (floraison des ambrosies, ...). Aussi, en interne d'Annemasse Agglo, un partage des différents supports a été mené avec un accès direct sur l'intranet et une communication interne adaptée.

Ces formations ont été également l'occasion de prévenir, **sensibiliser la population locale** :

- création de pages internet dédiées,
- actualités sur les réseaux sociaux à des périodes clés chaque année (printemps et tiques, août et la floraison des ambrosies,...),
- et partages par les communes sur leurs propres réseaux.

## **Le bilan mi-parcours**



Lors du bilan mi-parcours, Annemasse Agglo a souhaité réaffirmer sa volonté de poursuivre l'animation de ce réseau, et les formations intercommunales dans la suite de ce CTENS.

En revanche, l'édition d'un guide n'apparaissait plus comme un besoin des collectivités et agents (guides déjà existants, diffusion d'informations sur chaque thème suite aux formations, ...) et a été abandonnée.

Dans le cadre du projet de PAEN d'Annemasse Agglo, les ateliers de travail ont permis de discuter d'une stratégie cohérente et adaptée pour la lutte contre les EEE, à l'image de celle votée récemment par le SM3A.

Il a donc été décidé une stratégie différente en fonction des espèces invasives concernées :

Concernant les nouvelles espèces EEE sur le territoire ou les nouvelles zones impactées

- Former et sensibiliser les agents,
- Echanger les pratiques,
- Mettre en place des moyens de surveillance et de lutte.

Ne pas participer à la propagation des espèces

- En formant les agents aux bonnes pratiques d'entretien et de travaux,
- En systématisant la prise en compte des EEE dans les CCTP des chantiers-publics.

Concernant les espaces déjà impactés publics

- En cas d'opportunité (*travaux sur ces zones*) prévoir une lutte en fonction de l'analyse coût/bénéfice.

Et plus globalement

- Améliorer l'état écologique des espaces naturels pour éviter la propagation des EEE, et notamment le ripisylves (*plantations en strates diversifiées, densification, ...*).

Ainsi, le CTENS signé répond à un bon nombre de ces axes.

## Conclusions

Ces échanges d'expériences et formations ont un réel intérêt pour l'avancée de notre territoire sur les questions environnementales, à très faible coût. Elles permettent de faire le lien entre le Contrat et les schémas directeurs de l'agglomération, et la gestion quotidienne des espaces publics. La concertation menée dans le cadre du PAEN et du Plan de sensibilisation ont mis en exergue l'intérêt de poursuivre ces actions, même si elles n'ont pas été aidées financièrement dans le cadre du présent contrat.

## Action PG4.2 | Plantation d'espèces concurrentes à la Renouée du Japon sur 5 sites de la commune actuellement suivis

Enjeux du CTENS	<b>Contrer les Espèces exotiques envahissantes (EEE)</b>
Priorité	2
Thématique de l'action	
Maître d'ouvrage	Saint-Cergues
Localisation de l'action	<b>Saint-Cergues</b>
Calendrier de réalisation	2021 - 2024

### Contexte et objectifs

La commune de Saint-Cergues lutte contre l'expansion de la Renouée du Japon depuis plusieurs années, et est accompagnée par un prestataire

spécialisé. Dans ce cadre, la commune a souhaité mettre en place des espèces concurrentes à cette EEE sur 5 sites à enjeux.

### Budget

La fiche-action prévoyait un budget total de 19 020 euros TTC, avec un appui financier du CD74 de 60%.

### Bilan des actions menées

Objectifs	Actions prévues	Réalisation
<b>Plantations</b>	Diagnostic des espèces concurrentes à mettre en place et des sites choisis	Non réalisé
	Travaux de plantations	Non réalisé
<b>Suivi</b>	Suivi de la régression des EEE sur ces 5 sites	Non réalisé

### Détails des actions menées

#### Stratégie de lutte et de surveillance de la Renouée par la commune :

La commune a mis en place depuis 10 ans une stratégie de lutte de cette espèce sur les sites communaux infestés :

La gestion des bords de route (*fauche*) est réalisée par le service voirie mutualisé d'Annemasse Agglo.

Ce service a comme consigne de ne pas traiter les zones envahies par les renouées. Les agents sont formés en cas de découverte de nouvelles tâches de Renouée.

Certains espaces publics, lors de la mise en place de travaux, ont été bâchés pour fatiguer la Renouée et empêcher sa propagation (*Huissout, route de Draillant*).

La commune surveille ces espaces bâchés et leurs abords. Pour l'instant, les bâches ont bien fonctionné.

La commune de Saint-Cergues a un mandat annuel avec les Brigades Vertes du Genevois,

entreprise d'insertion spécialisée notamment dans la gestion des invasives.

Les brigades viennent traiter deux fois par an les tâches de Renouée par fauche (*printemps et automne*) et surveiller la propagation. Ils sont formés aux méthodes de lutte contre les EEE et aux bonnes pratiques permettant d'éviter leur propagation (*nettoyage du matériel, brûlage sur place...*). L'objectif pour la commune est de fatiguer la plante par fauches répétées.

Aucune propagation n'est pour l'instant observée sur ces zones où la Renouée a réussi à être contenue. Au total, ce sont 10 zones à Renouée traitées et surveillées par les brigades, sur environ 8 jours de travaux par an (*ancienne décharge, pont de la Chandouze, cimetière, Cave aux fées, ...*).

Un mandat est également mené par la commune avec l'ONF sur le traitement des EEE sur toute la forêt communale et le site Natura 2000 des Voirons, avec notamment le traitement du solidage.

Les fauches menées depuis 10 ans sont sélectives, les Brigades ayant pour consigne de conserver en place les autres espèces végétales s'installant naturellement sur ces zones et de les laisser croître.

En effet, la commune n'a finalement pas travaillé à la plantation d'arbres sur les zones mais à mettre en place les conditions de réussite pour une installation naturelle d'arbres et arbustes qui pourront à terme entrer en compétition avec la Renouée et participer à la limitation de sa propagation.

## Le bilan mi-parcours

Lors du bilan mi-parcours, la commune a expliqué n'avoir pu réaliser cette action par manque de moyens humains. Cependant, elle a souhaité réaffirmer sa volonté de :

Poursuivre les actions de sensibilisation des agents aux espèces EEE

*Pour assurer la surveillance des nouvelles tâches de Renouée et leur élimination ;*

Poursuivre la fauche répétée des 10 sites, la conservation des arbres et arbustes naturellement installés sur ces espaces ;

Poursuivre le suivi, la surveillance de ces sites ;

Etablir un lien avec le CD74 pour la gestion d'espaces visés par la présente fiche et de propriété départementale :

*La route des Près courbes (en face du cimetière, le long de la 2\*2 voies), et la route des champs de Bey.*

En effet, ces deux zones sont pentues et difficiles d'accès et la commune ne possède pas les moyens techniques pour leur gestion.

## Conclusions

Aucune action n'a été menée suite au bilan mi-parcours. La concertation avec les différents acteurs s'appuiera sur ce constat et les moyens humains de la commune qui n'ont pu permettre d'avancer sur ces actions dans le cadre des 5 ans du présent contrat. Il n'est pas proposé de suite à cette fiche-action dans un prochain CTENS.



**Annemasse Agglo**  
Annemasse - Les Voirons Agglomération



REPUBLIQUE  
ET CANTON  
DE GENEVE

PODF TENERIAS LUX

**haute  
savoie**  
le Département

## Préserver la ressource en eau

## Action PG5.1| Etude de faisabilité hydraulique pour la remise à ciel ouvert de la Géline

Enjeux du CTENS	<b>Préserver la ressource en eau</b>
Priorité	1
Thématique de l'action	Restauration d'une trame bleue en ville
Maître d'ouvrage	Annemasse Agglo, Annemasse, SM3A
Localisation de l'action	<b>Annemasse</b>
Calendrier de réalisation	2020 - 2023

### Contexte et objectifs

L'objectif de cette action est de revaloriser l'eau dans la ville, reconnecter les habitants avec le cycle naturel, d'apporter de la fraîcheur en ville ou encore de désimperméabiliser les sols grâce à la remise à ciel ouvert de la Géline, cours d'eau busé depuis les années 60-70.

L'action consiste en une étude de faisabilité (en lien avec la mise en séparatif des réseaux d'eau) puis, en fonction des résultats de celle-ci, à une réouverture et renaturation de son cours.

### Budget

La fiche-action prévoyait un budget total de 113 000 euros TTC pour ces études par différents maîtres d'ouvrage, subventionné par le CD74 et l'Agence de l'eau à hauteur de 80%. Le bilan budgétaire de cette action :

Détail de chaque étape	Chiffrage € TTC	Maître de l'Ouvrage	Taux de subvention CD74	Taux de subvention Agence de l'eau
Etude de faisabilité, réalisation d'un scénario moyen et long terme	31 050	Annemasse Agglo	0	0
	15 670	Ville d'Annemasse	30 %	50 %
Etude de la renaturation de la Géline sur ses parties à ciel ouvert		SM3A	0	
Etude de raccordement des réseaux d'eaux pluviales à ce nouvel exutoire Géline		Annemasse agglo	0	
Etude de faisabilité plus approfondie du passage sous voie SNCF		Annemasse	0	
<b>TOTAL</b>				

## Bilan des actions menées

Objectifs	Actions prévues	Réalisation
Etude de faisabilité, réalisation de scénario à moyen et long terme	Etude en 3 phases menée par Annemasse et AA	Réalisée entre 2021 et 2022
Etude de renaturation	L'étude ne devait concerner que la zone de l'écoquartier au départ. Le bilan mi-pacours a proposé la mise en place de 3 études en 2024 venant compléter.	2 études réalisées  Reste à mener : analyse fine du passage sous SNCF ; ainsi qu'une étude hydrogéologique
Travaux de mise à ciel ouvert et renaturation		Non réalisé, mais programmés sur la portion de l'écoquartier Château-rouge

## Détails des actions menées

### Etude de faisabilité

L'étude de faisabilité s'est déroulée en trois phases, et s'est terminée en juin 2022 :

#### Phase 1

##### Mesures et analyses

Cette phase a consisté en une campagne de mesure des débits sur le réseau, analyse du fonctionnement du réseau (sur la base des mesures et de l'auto surveillance d'Annemasse Agglo), utilisation d'un modèle hydraulique et dimensionnement de la conduite pluviale structurante à créer (que ce soit dans le cas de la mise à ciel ouvert de la Géline ou dans le cas où la Géline est finalement maintenue dans le réseau).

#### Phase 2

##### Autres options :

Cette phase consiste à élaborer plusieurs scénarii pour diminuer les déversements par temps de pluie (recherche d'une optimisation du fonctionnement du réseau, modification du fonctionnement du réseau, mise en place de stockages,...)

#### Phase 3

##### Étude de faisabilité :

Cette dernière phase consiste en l'étude de faisabilité de la remise à ciel ouvert de la Géline, avec deux temporalités :

- à court terme dans le cadre de la construction du nouvel écoquartier château rouge,
- et à long terme à l'échelle de la Ville.

Cette étude a permis de mettre en évidence la faisabilité de la remise à ciel ouvert de la Géline, sur son ancien lit. Cependant, les coûts de cette remise à ciel ouvert hors renaturation sont élevés :

- Entre 1 040 000 euros et 1 620 000 euros sur le seul secteur de l'écoquartier château rouge ;
- Environ 3 320 000 euros entre l'écoquartier et l'Arve, correspondant uniquement aux coûts des passages d'infrastructures routières.

### Trois études menées conjointement

Suite au bilan mi-parcours, les 3 maîtres d'ouvrage se sont coordonnés pour lancer 3 études complémentaires et une acculturation de tous les acteurs. :

**Etude de faisabilité approfondie des passages busés de la Géline sous route et sous voie SNCF pour le compte de la Ville d'Annemasse**

Réalisée en 2024- 2025 sur le secteur aval de l' Ecoquartier jusqu'à l'Arve par Annemasse. Il manque une analyse plus fine du passage sous voie SNCF (pour le passage des piétons/cycles mais aussi pour la continuité du cours d'eau notamment pour les amphibiens et allevins)

Il est acté lors du rendu de cette étude, que le projet doit être accompagné de la mise en place d'une continuité cycles par Annemasse Agglo, projet qui a ensuite été entériné dans le cadre du Schéma Directeur Cyclable d'Annemasse agglo.

**Etude de la renaturation de la Géline sur ses parties à ciel ouvert pour le compte du SM3A**

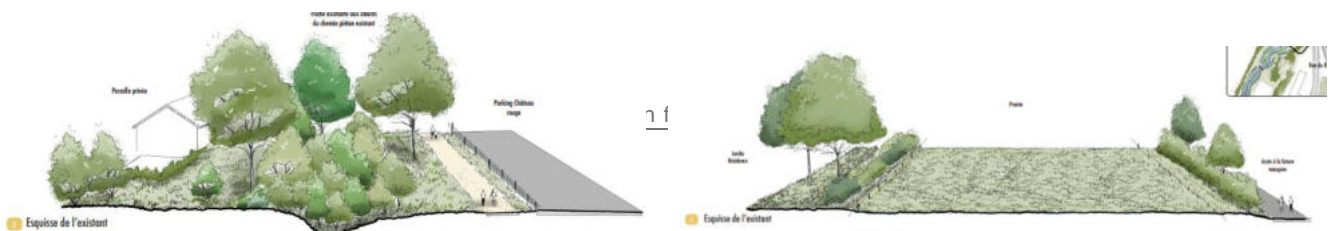
Réalisée en 2024 par le SM3A. Il s'agit d'une intention paysagère menée sur l'ensemble de la Géline, afin de projeter une image possible du cours d'eau à long terme. Ont été notamment identifiés sur ce tracé : les espaces de liberté du cours d'eau, les surfaces végétalisées, les accès possibles des habitants et linéaires de promenade sur une rive, et au contraire la préservation de la quiétude de la biodiversité sur la 2<sup>ème</sup> rive. L'intention paysagère a été dessinée en fonction de l'étude de faisabilité (pente, débit, foncier disponible,...). Ces dessins ont servi de base à l'acculturation de tous les acteurs sur un tel projet.

**Etude des raccordements des réseaux d'eaux pluviales à ce nouvel exutoire que sera la Géline, pour le compte d'Annemasse-Agglo vu ses compétences en eau pluviale**

Réalisée en 2024 par Annemasse Agglo



Figure 23- Intentions paysagères, tracé de la Géline sur Annemasse



Figures 24- Zoom sur deux secteurs avec un état existant en haut et projeté en bas

Depuis le dernier COPIL de suivi de l'étude initiale (en mai 2022), deux autres copils ont été organisés en avril 2024 et octobre 2025 pour suivre le résultat de ces 3 études et organiser la suite de ce présent contrat. L'acculturation de tous les acteurs a également été poursuivie via la visite du chantier de la remise à ciel ouvert de la Drize avec l'Office Cantonal de l'Eau en juin 2024.

➤ **En Conclusion :**

Les études menées ont permis d'affiner les aménagements nécessaires et leurs coûts, tout en dessinant une vision globale commune à long terme.

Deux éléments importants ressortent également de ces résultats :

- **Le secteur Ecoquartier Château-Rouge > Arve doit être construit dans son ensemble** et ne peut pas être envisagé par tronçons. En effet la rivière ne pourra être réouverte que si l'ensemble du tracé est restauré, et notamment les passages sous voieries et le passage sous voie ferrée. L'écoquartier, dont les travaux se lancent prochainement, devra donc laisser la place à cette restauration, tout en prévoyant un projet paysager en attendant.
- Les autres secteurs, en amont, pourront être envisagés par tronçons, **en fonction des opportunités**. Une veille des projets et une acculturation de tous les acteurs du bassin versant de la Géline sont donc importants pour assurer la continuité du projet sur le long terme.

### Zoom sur la renaturation de la Géline au droit du Collège de Vétraz-Monthoux

La renaturation de cette portion de la Géline, sur la commune de Vétraz-Monthoux, n'était pas prévu lors de la rédaction de cette fiche-action et du Contrat. Elle a été réalisée dans le cadre de l'opportunité de travaux du collège, et dans le cadre des mesures compensatoires à ce projet.

En effet, sur ce secteur, la Géline était restreinte à un fossé linéaire en bord de route, régulièrement busée pour permettre l'accès aux propriétés privées, et dépourvue de faune aquatique selon les études réalisées.

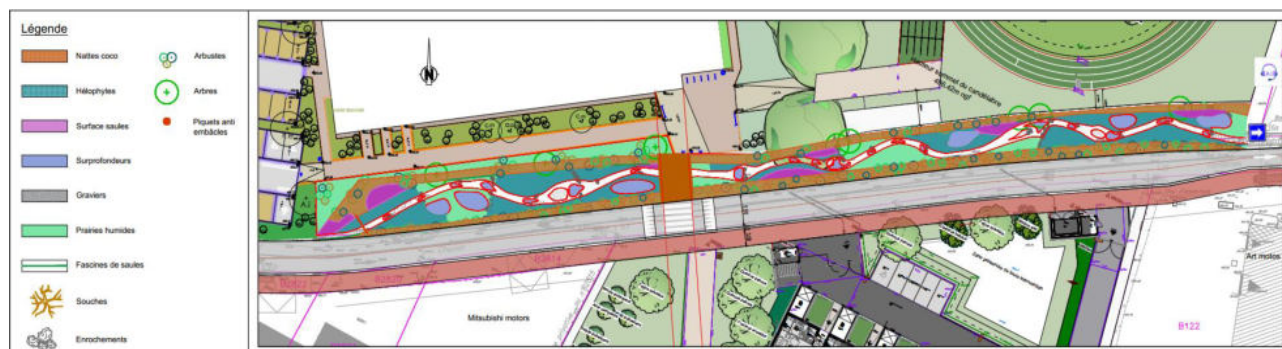
Une étude pré-opérationnelle puis une étude AVP sont venues préciser les aménagements à prévoir.

Les travaux ont été réalisés en 2025 et s'élevaient à 90 000 €. Ils ont consisté à :

- Redonner de l'espace au cours d'eau, reméandrer les 170 m de ce secteur sur 7 à 10 m de largeur
- La création de surcreuses, des zones humides temporaires qui serviront d'habitats à la faune et la flore
- La plantation de 200 arbres et arbustes labellisés Végétal local, afin de recréer une ripisylve.

Les groupes faunistiques visés par ces aménagements sont : les amphibiens, odonates, et la flore des milieux humides. Le site sera entretenu et suivi suite aux travaux, dans le cadre des mesures compensatoires du Collège.

Le projet intègre également la création d'une voie cyclable et d'une passerelle piétonne. Annemasse agglo prévoit l'installation de panneaux de sensibilisation à destination des collégiens.



Figures 25- En haut : Schéma de renaturation de la Géline à Vétraz-Monthoux (au sud se situe le collège, au nord le gymnase et l'anneau sportif) ; A gauche la Géline avant travaux, A droite : la Géline en septembre 2025 (avant les plantations prévues en novembre)

### Zoom sur l'écoquartier Château-rouge

Les travaux de l'écoquartier Château Rouge se lancent prochainement. Il s'agit d'un renouvellement urbain sur un quartier entier au cœur d'Annemasse.

Dans le cadre de ce projet qui n'avait pas la même temporalité que le projet Géline il a été décidé :

- De laisser une place disponible pour la Géline de 4 à 6 mètres de largeur en fonction des zones. L'espace a été défini en cohérence avec les résultats des différentes études menées sur le projet Géline.
- Cet espace sera pour l'instant aménagé comme une dépression, plantée d'espèces herbacées pour former un habitat de type prairie humide, et séparée de la route par un alignement d'arbres et arbustes.
- Les accès à l'écoquartier (piéton/route) seront créés au-dessus de cette dépression.
- Un belvédère est également prévu pour permettre la vue sur ces espaces verts par les piétons et habitants du quartier.

Il est important de rappeler que le secteur écoquartier > Arve du projet Géline doit être créé dans son ensemble pour permettre la continuité et le passage de l'eau ; et que l'ensemble des passages sous voiries (et notamment le passage sous voie ferrée) doit être étudié et créé pour permettre la mise en eau de l'ensemble du secteur.



Figure 26- Partie Nord du plan masse du projet d'aménagement quartier Château Rouge (avec l'espace prairie humide disponible pour la Géline le long de la voirie).

Les deux projets présentés ici, à savoir le droit du collège et écoquartier Château Rouge, sont les plus majeurs du linéaire de la Géline. Cependant, les 3 partenaires profitent des opportunités de travaux pour imaginer la reprise du cours d'eau Géline sur l'ensemble de son tracé.

Par exemple, le SM3A réalisera prochainement des travaux de restauration du cours d'eau Géline en amont immédiat des travaux de reprise d'un pont sur la route de Taninges à Vétraz-Monthoux. Cette reprise de pont, envisagée dans le cadre du projet global d'aménagement d'un TCSP Annemasse-Bonne en cours de travaux, permettait en effet de restaurer la continuité de la Géline et de lui laisser un espace de liberté plus important et une ripisylve de qualité.

### Le bilan mi-parcours

La Ville d'Annemasse, au vu des coûts importants mis en exergue par cette étude, a souhaité lors du bilan mi-parcours lancer une étude plus précise en partenariat avec Annemasse Agglo et le SM3A (compétent Gémap) : deux des trois études prévues ont été menées entre 2023 et 2024, l'étude du passage sous voie SNCF a pris du retard.

## Conclusions

La renaturation de la Géline, en plein cœur urbain, nécessite du temps d'appropriation et de réalisation, au vu du territoire traversé (réseaux souterrains existants, mobilités, constructions, voie ferrée, pentes et hydrologie, ...), avec des coûts importants.

Les 3 partenaires SM3A, Commune d'Annemasse et Annemasse Agglo se sont donc coordonnés depuis trois ans pour mieux appréhender les difficultés techniques, mieux affiner les coûts, mais aussi imaginer ensemble la rivière redessinée, s'acculturer des projets de remise à ciel ouvert de cours d'eau en ville. La commune d'Annemasse a pérennisé un espace de liberté suffisant sur l'ensemble du linéaire Géline dans son PLU récemment révisé.

La concertation permettra aux partenaires de définir les objectifs d'un second contrat pour de tels projets long terme. Il est toutefois possible d'identifier les enjeux des prochaines années :

- Finaliser l'étude de passage sous voie ferrée et les échanges avec la SNCF ; et l'étude hydrogéologique ;
- Finaliser les travaux sur l'écoquartier Château rouge préfigurant la place à laisser au projet Géline
- Assurer la protection d'un espace de liberté suffisant pour la Géline dans les documents d'urbanisme des deux autres communes concernées
- Lancer la mise en œuvre opérationnelle du projet Géline sur le secteur Ecoquartier > Arve en priorité, via par exemple le lancement d'un AVP global réunissant les trois partenaires.
- Poursuivre les restaurations de certaines portions en amont de l'écoquartier en fonction des opportunités.

## Action PG5.2| Etude hydrologique et hydrogéologique du secteur du Brouaz

Enjeux du CTENS	<b>Préserver la ressource en eau</b>
Priorité	3
Thématique de l'action	Etude de connaissance pour la préservation future
Maître d'ouvrage	Ville d'Annemasse
Localisation de l'action	<b>Annemasse</b>
Calendrier de réalisation	2022

### Contexte et objectifs

Le site du Brouaz, longtemps maraîcher, est un quartier périphérique d'Annemasse en pleine mutation, avec notamment un projet de création de parc urbain par la ville.

Les différents aménagements en amont ont provoqué un tarissement de différents rus et ruisseaux sur le site.

L'action consiste donc à **étudier le fonctionnement hydrologique de ce secteur** afin d'une part de proposer des aménagements du parc urbain cohérents, mais aussi d'identifier des prescriptions à imposer aux futurs projets d'aménagements privés.

### Budget

La fiche-action prévoyait un budget total de 6 000 euros TTC pour cette étude et les prescriptions qui en découlent, subventionné par le CD74 et l'Agence de l'eau à hauteur de 80%. Le bilan budgétaire de cette action :

Détail de chaque étape	Chiffrage € TTC	Maître de l'Ouvrage	Taux de subvention CD74
Etude hydrologique et prescriptions	30 000	Ville d'Annemasse	30 %
<b>TOTAL</b>	<b>30 000</b>		<b>9 000</b>

*L'estimation financière de ce type d'étude lors de la signature du contrat CTENS avait été sous-estimée.*

### Bilan des actions menées

Objectifs	Actions prévues	Réalisation
<b>Etude hydrologique et prescriptions</b>	Etude hydrologique et prescriptions	Terminée

## Détails des actions menées

L'étude a été lancée en juin 2021, avec plusieurs phases :

### Phase 1

**Une étude des écoulements**  
de juin à septembre 2021 (*étude bibliographique et analyses terrain*)

### Phase 2

**Des campagnes de mesures de débit et hauteur d'eau**  
dans les cours d'eau et puits du secteur

### Phase 3

**L'élaboration de prescriptions pour les futurs projets d'aménagement**

→ Cette étude des écoulements superficiels et souterrains a mis en évidence trois objectifs stratégiques pour la suite de l'étude :

Améliorer l'état de connaissance de la ressource en eau du secteur du Brouaz par des études complémentaires

Limitier les risques liés aux remontées de nappe et aux conditions météorologiques pour les usages anthropiques

Valoriser la composante eau pour ce quartier majoritairement urbanisé

→ Pour atteindre ces objectifs, l'étude met en évidence un certain nombre d'actions à prévoir :

Avec notamment la nécessité de caractériser le fonctionnement qualitatif et quantitatif détaillé de l'aquifère,

Ainsi que les échanges entre la nappe et les différents cours d'eau du site.

Cette seconde étude apparaît prioritaire pour déterminer les incidences potentielles des projets d'aménagements **sur la nappe**, mais aussi pour apprécier la faisabilité des projets envisagés utilisant la nappe ou les cours d'eau (parc urbain).

Les prescriptions réglementaires proposées à la commune pour limiter les risques des futurs projets d'aménagement privés nécessiteront une analyse juridique supplémentaire. La spatialisation des enjeux permettra aux différents services de localiser les zones nécessitant des prescriptions particulières.

Concernant le futur parc urbain, il est proposé à l'issue de l'étude complémentaire de l'aquifère, un certain nombre de pistes d'aménagement :

- réduire les risques de pollution grâce à des travaux sur les différents puits,
- restaurer la zone humide de Romagny,
- remettre à ciel ouvert, renaturer,
- revégétaliser puis entretenir les différents rus et cours d'eau du site,
- sensibiliser le public,...

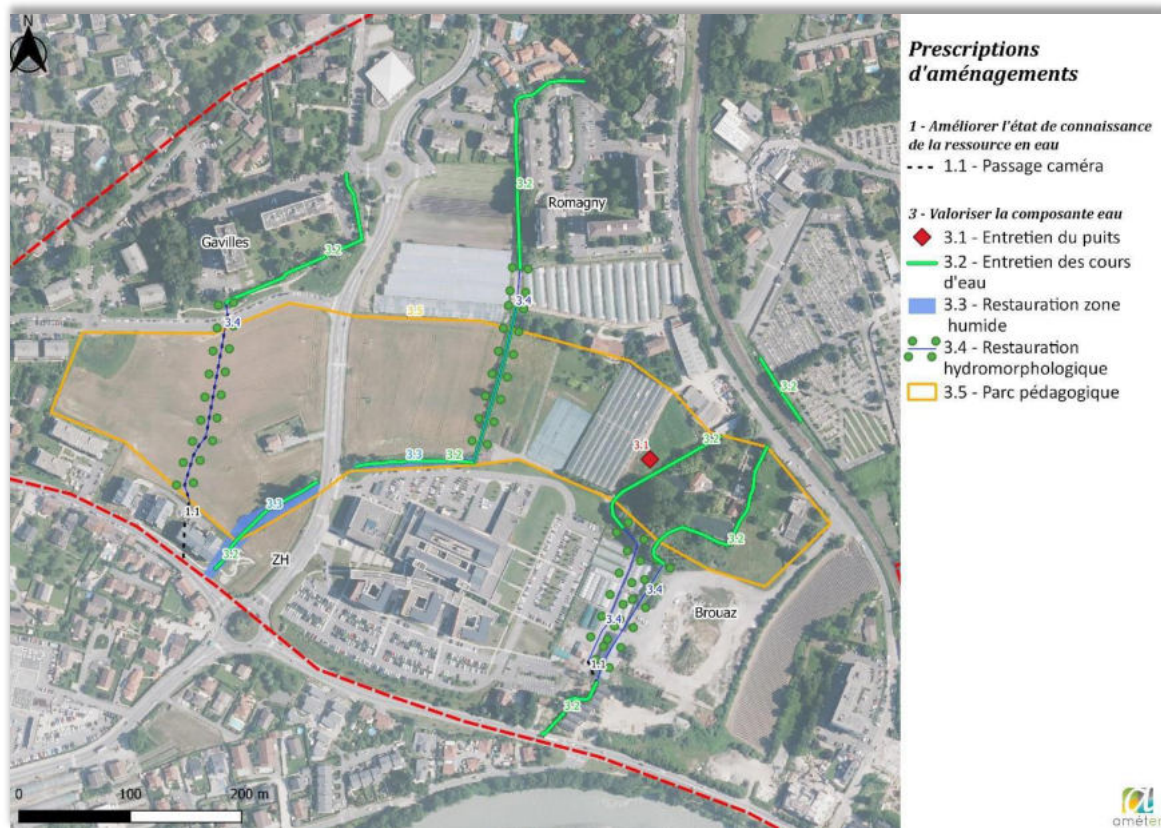


Figure 27- Prescriptions d'aménagements de l'étude Brouaz

## Le bilan mi-parcours

Lors du bilan mi-parcours, la Ville d'Annemasse souhaitait travailler au contenu des études à lancer, soit juridique dans le cadre de la révision du PLU, soit dans le cadre de l'aménagement du futur parc urbain. L'objectif : redonner vie à cet espace et le mettre en valeur pour les riverains.

Cet objectif répond totalement aux conclusions du Plan de sensibilisation réalisé dans ce CTENS : développer les espaces de nature en ville, des espaces de respiration accessibles aux habitants, et ainsi participer à la préservation des espaces naturels sensibles de l'agglomération tout en permettant de rendre la ville dense vivable.

## Conclusions

Depuis le bilan mi-parcours, le PLU d'Annemasse a été révisé. Les prescriptions de l'étude seront intégrées dans le projet de parc urbain, qui n'est pas lancé aujourd'hui.



**Annemasse Agglo**  
Annemasse - Les Voirons Agglomération



REPUBLIQUE  
ET CANTON  
DE GENEVE

**haute  
savoie**  
le Département

# Animation et Sensibilisation du public

## Action PG6 | Elaboration d'un plan de sensibilisation

Enjeux du CTENS	<b>Sensibiliser le public</b>
Priorité	1
Thématique de l'action	
Maître d'ouvrage	Annemasse Agglo
Localisation de l'action	<b>Territoire d'Annemasse-Agglo</b>
Calendrier de réalisation	2020-2021

### Contexte et objectifs

Dans le cadre des ateliers de concertation ayant permis la rédaction du Contrat de Territoire ENS (CT ENS) d'Annemasse Agglo, un certain nombre d'enjeux a été mis en évidence concernant l'accueil du public dans les sites naturels sensibles, la nécessaire sensibilisation des habitants et acteurs sur la sensibilité des sites et des espèces (de façon

répétée étant donné le turnover important sur le territoire), mais aussi la sur fréquentation et le dérangement sur certains sites.

Un plan de sensibilisation concerté avec toutes les communes et les acteurs permettra d'identifier des actions opérationnelles à mettre en place.

### Budget

Annemasse Agglo a souhaité se faire accompagner pour créer son plan de sensibilisation : par le Bureau Nalisse, spécialisé dans la concertation, et par Mont'Alpe environnement pour son expertise écologique.

A la suite de cette étude, Annemasse Agglo a rapidement lancé les actions prioritaires :

- l'étude maillage : améliorer le maillage et l'accessibilité des espaces naturels de proximité, entre eux et depuis les bourgs. Cette étude répond à l'action n°3 du Plan de sensibilisation, mais elle permet aussi de répondre à l'action n°5 (référencement des balades et sites nature de proximité), et d'avancer la réflexion sur les actions n°8 (signalétique, messages décalés) et n°13 (page internet dédiée à la sensibilisation)
- la mise en place d'écogardes : action n°1 du Plan.

Le bilan budgétaire de cette action est :

Détail de chaque étape	Chiffrage € TTC	Taux de subvention CD74	Réalisation
Elaboration d'un plan de sensibilisation des espaces naturels	42 000 €	32000	42 000 €, étude finalisée
Etude de maillage des espaces naturels et révision du Schéma directeur de la Randonnée	28 800 €	10000	En cours
Avancement des actions prioritaires du Plan de sensibilisation	Coordinateur CTENS + apprentie 2025-2026	0 € demandés	En cours
<b>TOTAL</b>	<b>70 800 €</b>	<b>42 000</b>	<b>0</b>

## Bilan des actions menées

Objectifs	Actions prévues	Réalisation
<b>Elaboration du plan de sensibilisation</b>	Concertation de l'ensemble des acteurs locaux de la sensibilisation, Elaboration d'un programme d'actions	Réalisé sur un an, rendu validé par le Bureau communautaire en septembre 2024 puis diffusion à l'ensemble des partenaires
<b>Etude de maillage des espaces naturels</b>	Pour répondre à plusieurs objectifs/ actions du Plan de sensibilisation validé	En cours, avec accompagnement Bureau Atelier 974
<b>Avancement des actions prioritaires du Plan</b>		En cours, en interne avec l'appui d'une apprentie

## Détails des actions menées

### Plan de sensibilisation des espaces naturels

L'étude pré-opérationnelle a été menée en 3 phases :

#### Phase 1

#### Un état des lieux du territoire

Avec la définition commune du terme « sensibilisation », la réalisation d'un état des lieux et l'analyse de l'existant

#### Phase 2

#### L'identification et la priorisation des enjeux et des objectifs

De manière concertée et en prenant en compte l'équilibre entre préservation des sites, et sensibilisation et accueil du public.

#### Phase 3

#### L'élaboration d'un programme opérationnel

Afin de répondre aux objectifs fixés avec la mise en place de fiches-actions détaillées et intégrant une évaluation de ce plan.

→ Le plan d'actions a été rédigé en concertation :

#### 4 enjeux définis sur le territoire

- Des sites naturels où la fréquentation humaine et le cumul des usages sont peu compatibles avec la préservation de la biodiversité.
- Des sites sous ou peu valorisés au regard de leurs potentialités
- Un vaste programme d'animations existantes mais peu de lisibilité
- Une faible valorisation des sites urbains et périurbains de proximité

#### Les actions identifiées

Un large panel d'actions est ressorti des ateliers et échanges. Sensibiliser, sécuriser, communiquer, protéger, développer, améliorer, et informer en sont les maîtres mots.

Ce plan :

- **Est concentré sur 18 actions** pour éviter de se perdre
- **Met les partenaires au cœur de la réussite**, soit comme porteurs d'une action soit comme alliés
- S'étale sur 4 ans, avec des degrés de priorités
- Se base sur une diversité d'actions, pour multiplier les effets auprès du grand public (animation, aménagement, pilotage, communication)

#### Création d'un réseau d'acteurs et identification des rôles

Cette concertation sur un an, et 4 ateliers a permis de rassembler les partenaires (gestionnaires de sites naturels, animateurs environnement, communes,...) autour d'enjeux et d'objectifs communs.

#### Le Plan rédigé implique l'ensemble des partenaires pour sa mise en œuvre

(maître d'ouvrage, partenaire, communiquant, financeur). Certains acteurs ont déjà montré leur intérêt pour le portage d'une action. Annemasse Agglo se positionne en coordinateur, mais aussi en porteur de certaines actions préalables ou globales.

## Une étude maillage des espaces naturels 2025-2026

Le Plan de sensibilisation met en exergue la nécessité d'un meilleur maillage entre les sites naturels, mais également d'une meilleure accessibilité aux espaces naturels. Une étude opérationnelle est nécessaire pour faire un état des lieux de l'existant, mais aussi pour proposer des aménagements pour améliorer cet existant.

### → Les objectifs de cette nouvelle étude opérationnelle

- L'objectif principal pour Annemasse agglo est d'être accompagné par un bureau extérieur pour avoir une vision globale de l'accessibilité aux espaces naturels (entre sites naturels ENS, entre les sites et les bourgs, ...) et définir les pistes d'amélioration de cette accessibilité. La vision globale intégrera notamment la politique randonnée, mais permettra également d'intégrer les connexions avec les collectivités voisines.
- Annemasse agglo intègre à cette vision globale le bilan de sa politique randonnée et la révision de son Schéma directeur de la randonnée

Cette étude pré-opérationnelle est accompagnée par le Conseil Départemental de Haute-Savoie. Elle s'appuie sur un comité de pilotage multipartenarial élargi aux partenaires du Plan de sensibilisation. L'étude a été lancée en été 2025 avec le bureau Atelier 963 et est toujours en cours.

## Autres actions du Plan

En parallèle, Annemasse Agglo souhaite travailler sur d'autres sujets mis en exergue par les conclusions du Plan de sensibilisation et notamment en priorité sur 2025-2026 :

- La réflexion autour de la mise en place d'éco-gardes ; pour répondre à l'enjeu de protection et de sensibilisation sur les sites naturels, de prévention face aux conflits d'usage ;
- La sensibilisation des acteurs locaux, et notamment des acteurs sportifs et touristiques usagers des sites naturels, pour prévenir également des conflits d'usage ;
- La création de messages de sensibilisation destinés au grand public en fonction des enjeux locaux ;
- La définition et la protection de zones de quiétude pour la faune au sein des espaces naturels les plus sensibles, afin d'assurer une protection de ces espaces et de la biodiversité face à la fréquentation humaine.

Pour mener ces actions, une apprentie a été embauchée par Annemasse Agglo.

Aussi, les ambitions du Plan de sensibilisation liées aux zones humides ont été intégrées à la stratégie zones humides de ce présent Plan et sont également en cours.

## Le bilan mi-parcours

Le bilan a confirmé la nécessité de poursuivre l'action, et de concerter largement. Les actions de mise en œuvre n'avaient pas débuté lors de ce bilan mi-parcours et ont toutes été lancées en 2025.

## Conclusions

La validation du Plan de sensibilisation est récente, et tout reste encore à mener. La concertation et l'avancée des actions 2025-2026 permettront d'identifier si d'autres actions du plan pourraient être intégrées à un futur contrat.

## Action PG7| Animation et gestion administrative du CTENS D'Annemasse Agglo

Enjeux du CTENS	<b>Animation du CTENS</b>
Priorité	1
Thématique de l'action	
Maître d'ouvrage	Annemasse Agglo et Canton de Genève
Localisation de l'action	<b>Territoire d'Annemasse-Agglo</b>
Calendrier de réalisation	2019-2025

### Contexte et objectifs

Le CTENS est un contrat multi-partenarial intégrant plusieurs acteurs. Le suivi et la mise en œuvre d'un tel contrat nécessitent une coordination des différents maîtres d'ouvrage mais aussi une animation, une sensibilisation et un partage

d'informations réguliers. Cette animation passe donc par l'organisation de comités de territoire réguliers, mais pas uniquement. Le contrat est transfrontalier et donc co-animé avec le Canton de Genève.

### Budget

La fiche-action prévoyait 40% d'un ETP poste pour Annemasse Agglo, subventionné par le CD74 pour trois ans (accompagnement financier régressif : 80 %, 60%, 40%).

Le montant estimé de ce poste pour Annemasse Agglo est de environ 25 000 euros par an soit 125 000 euros sur 5 ans (40 % du salaire brut de Mme Chatiliez puis Mme Andrieu et charges patronales).

**Aucun accompagnement pour ce poste n'a finalement été réalisé par le CD74.**

### Bilan des actions menées

Objectifs	Actions prévues	Réalisation
<b>Animation du contrat</b>	Suivi des actions, organisation des comités de territoire, animation, diffusion des résultats et rapports, réalisation du bilan mi-parcours	En cours
<b>Mise en œuvre de certaines actions</b>	Actions 1 à 3, 5 à 7 et 10 à 16	En cours
<b>Accompagnement de certains maîtres d'ouvrage</b>	Sensibilisation des acteurs, organisation des réunions multipartenariales et de lancement, accompagnement à la rédaction des supports (CCTP, ...), ...	En cours



## Détails des actions menées

→ L'animation de ce contrat implique différents types d'actions :

- L'organisation et l'animation d'un COPIL annuel avec le Canton de Genève
- La rédaction du bilan mi-parcours et bilan final
- Le suivi de l'ensemble des actions menées par les partenaires, et leur coordination
- La diffusion de l'ensemble des résultats des études menées par Annemasse Agglo ou ses partenaires aux maîtres d'ouvrage, afin d'assurer leur intégration dans les planifications ou actions futures (via notamment l'organisation de synthèses ou de présentations en communes)
- L'organisation d'échanges sur les actions intercommunales ou multipartenaires (notamment concernant les projets d'ENS labellisés Machilly, Vernand, Bois de Rosses)
- L'appui technique des maîtres d'ouvrage lorsque c'est nécessaire (appui à la rédaction de CCTP, estimations budgétaires, rédaction des enjeux, ...).
- La mise en place et l'animation de différentes mailing-listes permettant des diffusions d'informations régulières liées aux actions (nature en ville, espaces naturels, EEE, sentinelles du foncier...)
- La coordination avec les autres actions, schémas et politiques de l'agglomération et de son territoire (autres CTENS, Projet agricole et PAEN, Plan climat air énergie, révision du SCOT, révision des PLU des communes, actions du Grand Genève ou du PMGF, ...)
- Le lien avec le CD74, financeur de ce contrat
- Le lien avec le Canton de Genève, co-porteur de ce contrat transfrontalier

## Le bilan mi-parcours

Annemasse Agglo a pris du retard dans la rédaction de son bilan mi-parcours, du fait notamment de l'attente de la nouvelle stratégie ENS du CD74. Le CD74 a donc pris acte de ce retard et proposé une **durée plus longue du contrat de territoire**.

## Conclusions

Annemasse Agglo et le Canton de Genève poursuivent l'animation jusqu'à la fin du Contrat. La concertation prévue permettra d'évaluer l'intérêt d'un nouveau contrat pour le territoire, et de définir les modalités d'organisation pour son animation et sa mise en œuvre. Pour autant, les deux territoires sont convaincus de l'intérêt de ce type de contrats de territoire, et des actions transfrontalières.

## 2.3. Tableau général financier (Côté France)

Enjeux	Thème	Actions	Maîtres d'ouvrage	Prévisionnel inscrit dans le contrat		Etat financier de l'action lors du bilan mi-parcours (€ TTC)			Etat financier de l'action au bilan final 2025 (€ TTC)			Commentaires
				Budget prévisionnel (€ TTC)	Subvention CD74 prévue	Budget dépensé ou engagé	Subvention CD74 finalement perçue ou engagée	Autre subvention perçue (Agence de l'eau)	Budget dépensé ou engagé	Subvention CD74 finalement perçue ou engagée	Autre subvention perçue	
Préserver les réservoirs de biodiversité, zones relais et de nature ordinaire, les paysages	Habitats et espèces patrimoniales	<b>PG 1.1</b>   Etablissement de la liste des « espèces patrimoniales	Annemasse Agglo	24 120	60%	19 396	11 638	0	19 396	11 638	0	Action terminée au bilan mi-parcours, pas de dépenses supplémentaires
		<b>PG 1.4</b>   Elaboration d'un plan de gestion pour le site des Bois de Rosses	AA, Cranves Sales, Vétraz-Monthoux, Annemasse, Ville-la-Grand	20 000	60%	0	0	0	0	0	0	
		<b>PG 1.5</b>   Formalisation du plan de gestion des Coteaux du Vernand et étude d'une extension sur Vétraz-Monthoux	AA, Annemasse, Vétraz Monthoux	15 000	60%	0	0	0	5 400	2 100	0	
		<b>PG 1.6</b>   Elaboration d'un plan de gestion pour le site de du Bois des Allongets	Juvigny	20 000	60%	0	0	0	0	0	0	Action abandonnée lors du bilan mi-parcours
		<b>PG 1.7</b>   Elaboration d'un plan de gestion pour le site de la Forêt de Machilly	Annemasse Agglo, Etat de Genève, Machilly et Thonon Agglo	20 000	60%	0	0	0	0	0	0	Action non lancée, à rediscutée
		<b>PG 1.8</b>   Mise à jour du plan de gestion pour le site de Lossy suite à l'étude du SM3A	Cranves-Sales, SM3A	281 000	entre 60 et 80%	300 739	186 062	54 530	371 350	186 062	54 529,68	Autre subvention perçue par l'Agence de l'eau
		<b>PG 1.9</b>   Mise en œuvre du contrat de site du plateau de Loëx	Mairie de Bonne	194 319	entre 40 et 80%	70 595	43 974	0	126 623	45 520	0	Action terminée, prévoir le prochain plan de gestion

Enjeux	Thème	Actions	Maîtres d'ouvrage	Prévisionnel inscrit dans le contrat		Etat financier de l'action lors du bilan mi-parcours (€ TTC)			Etat financier de l'action au bilan final 2025 (€ TTC)			Commentaires
				Budget prévisionnel (€ TTC)	Subvention CD74 prévue	Budget dépensé ou engagé	Subvention CD74 finalement perçue ou engagée	Autre subvention perçue (Agence de l'eau)	Budget dépensé ou engagé	Subvention CD74 finalement perçue ou engagée	Autre subvention perçue	
Préserver les réservoirs	Zones humides	<b>PG 1.10</b>   Etablissement d'un plan d'actions sur les zones humides autres que stratégiques SAGE	Annemasse Agglo	63 300	60%	75 357	51 280	14 244	75 357	51 280	14 244	Action terminée lors du bilan mi-parcours, pas de dépenses depuis
		<b>PG1.11</b>   Mise en œuvre du plan d'actions sur les zones humides autres que stratégiques SAGE	AA, 12 communes et SM3A	55 000	Non engagé	Non prévue au départ			1 080	0	0	Schéma stratégique pluriannuel en cours
Préserver et restaurer les corridors	Etudes et travaux pour la restauration et préservation des corridors et trames vertes, jaunes, bleues et humides.	<b>PG 2.1</b>   Etude générale transfrontalière sur les corridors et leurs fonctionnalités	AA, FDC74 et Thonon Agglo	109 500	80%	61 457	49 166	0	61 457	49 166	0	Action terminée lors du bilan mi-parcours, pas de dépenses depuis
		<b>PG 2.2</b>   Amélioration de la fonctionnalité du corridor entre le Bois de Rosses et le ruisseau de la Menoge	AA, Cranves-Sales et CD74	34 920	60%	13 110	7 866	0	107 220	48 132	0	Action toujours en cours
		<b>PG 2.3</b>   Maintien et restauration des grands axes de déplacements de la faune sur Juvigny	Juvigny	23 280	60%	0	0	0	0	0	0	Action abandonnée lors du bilan mi-parcours
		<b>PG 2.4</b>   Restauration du corridor entre les Montolliets et le hameau des Curtines	Saint-Cergues	13 320	60%	0	0	0	0	0	0	Action abandonnée lors du bilan mi-parcours
		<b>PG 2.5</b>   Préservation des prairies intra forestières des bois de Jussy, Machilly et Veigy	Machilly, Thonon Agglo et Etat de Genève	20 940	60%	0	0	0	0	0	0	0

Enjeux	Thème	Actions	Maîtres d'ouvrage	Prévisionnel inscrit dans le contrat		Etat financier de l'action lors du bilan mi-parcours (€ TTC)			Etat financier de l'action au bilan final 2025 (€ TTC)			Commentaires
				Budget prévisionnel (€ TTC)	Subvention CD74 prévue	Budget dépensé ou engagé	Subvention CD74 finalement perçue ou engagée	Autre subvention perçue (Agence de l'eau)	Budget dépensé ou engagé	Subvention CD74 finalement perçue ou engagée	Autre subvention perçue	
Préserver et restaurer les corridors	Etudes et travaux (suite)	<b>PG 2.6</b>   Elaboration de prescriptions environnementales sur la ZAE Altea pour le maintien ou la restauration du corridor Rosses / Allongets	Annemasse Agglo (ZAE)	15 960	60%	13 110	7 866	0	140 487,5	80 388	0	Action toujours en cours
		<b>PG 2.7</b>   Travaux de confortement de l'Ecopont et suivi de la fonctionnalité	CD 74	216 000	100%	0	0	0	0	0	0	Action non lancée, à rediscuter
	Restauration de corridors	<b>PG 2.12</b>   Approfondissement de la gestion différenciée des espaces publics	Annemasse Agglo, les 12 communes	45 900	60%	2 044	0	0	3 183,5	0	0	Abandon des accompagnements individuels au bilan mi-parcours
		<b>PG 2.13</b>   Conforter un réseau de haies sur le territoire grâce à une animation agricole adaptée	Annemasse Agglo	47 000	60%	Non prévue au départ			7 804,77	3128	0	Moins d'agriculteurs intéressés que prévu
		<b>PG 2.14</b>   Amélioration de la fonctionnalité des corridors d'AA lorsqu'ils concernent des voiries et équipements départementaux	CD74			Non prévue au départ			0	0	0	Action non lancée, à rediscuter
Mettre en place une stratégie foncière		<b>PG 3</b>   Etablissement puis mise en place d'une stratégie foncière et enveloppe pour de l'achat de foncier	Annemasse agglo	au cas par cas	80%	0	0	0	0	0	0	Animation essentiellement. Dépenses vigifoncier allant au-delà du CTENS donc non comptabilisé ici.

Enjeux	Thème	Actions	Maîtres d'ouvrage	Prévisionnel inscrit dans le contrat		Etat financier de l'action lors du bilan mi-parcours (€ TTC)			Etat financier de l'action au bilan final 2025 (€ TTC)			Commentaires
				Budget prévisionnel (€ TTC)	Subvention CD74 prévue	Budget dépensé ou engagé	Subvention CD74 finalement perçue ou engagée	Autre subvention perçue (Agence de l'eau)	Budget dépensé ou engagé	Subvention CD74 finalement perçue ou engagée	Autre subvention perçue	
Contre les EEE - Espèces exotiques envahissantes - faune et flore		<b>PG 4.1</b>   Limiter la propagation des EEE par la formation et la sensibilisation des acteurs publics	AA, les 12 communes	91 440	60%	0	0	0	765,6	0	0	L'ARS a financé l'ensemble des dépenses sauf les 765,6 €
		<b>PG 4.2</b>   Plantation de saules pour concurrencer la Renouée -sur 5 sites de Saint Cergues	St Cergues	19 020	60%	0	0	0	0	0	0	Action abandonnée lors du bilan mi-parcours
Préserver la ressource en eau		<b>PG 5.1</b>   Etude de faisabilité hydraulique pour la remise à ciel ouvert de la Géline	Ville d'Annemasse, Annemasse Agglo (DEA) + SM3A	113 000	80%	0	0	0	46 720	4 686	7 835	Action en cours
		<b>PG 5.2</b>   Etude hydrologique et hydrogéologique du secteur du Brouaz	Ville d'Annemasse	6 000	80%	30 000	9 000	15 000	30 000	9 000	15 000	Action terminée
Sensibiliser le public		<b>PG 6</b>   Elaboration d'un plan de sensibilisation	Annemasse Agglo	40 000	80%	42 000	33 600	0	70 800	10 000	0	Accompagnement par le CD74 sur la mise en œuvre de ce plan en 2025

Enjeux	Thème	Actions	Maîtres d'ouvrage	Prévisionnel inscrit dans le contrat		Etat financier de l'action lors du bilan mi-parcours (€ TTC)			Etat financier de l'action au bilan final 2025 (€ TTC)			Commentaires
				Budget prévisionnel (€ TTC)	Subvention CD74 prévue	Budget dépensé ou engagé	Subvention CD74 finalement perçue ou engagée	Autre subvention perçue (Agence de l'eau)	Budget dépensé ou engagé	Subvention CD74 finalement perçue ou engagée	Autre subvention perçue	
<i>Animer le contrat</i>		<b>PG 7</b>   Animation du contrat	Annemasse Agglo	125 000	45 000	125 000	0	0	125 000	0	0	

Prévisionnel inscrit dans le contrat **1 387 019 €**

*poste en plus(€)* **125 000**

Prévisionnel inscrit A mi-parcours **1 074 851 €**

Budget dépensé ou engagé **1 040 403 €**

Subvention CD74 finalement perçue ou engagée **501 100 €**

**Enfin, les Maîtres d'ouvrage français ont dépensé** (déduction des subventions faite et hors dépenses salariales) :

- **Annemasse Agglo : 186 620 €**
- **Communes** (Cranves-Sales, Annemasse, Bonne): **171 270 €**
- **Autres** (FDC74, SM3A) : **85 000 €**

### 3. Conclusions de ce bilan final

**Tout comme le bilan mi-parcours, ce bilan final est globalement très positif:**

*Que ce soit au niveau de ses objectifs ou sa mise en œuvre :*

- **Des enjeux partagés**, réaffirmés lors de la concertation du PAEN (Périmètre de protection des espaces naturels et agricoles) menée en parallèle, ou lors de l'élaboration du Plan de sensibilisation. Le Plan Climat Air Energie (PCAET), en cours de révision, réaffirme l'importance de ces actions plus globalement, dans le cadre notamment de l'adaptation du territoire au changement climatique.
- Un contrat qui s'intègre dans **les objectifs des autres politiques environnementales** et agricoles d'Annemasse Agglo, et dans les schémas directeurs supra-territoriaux.
- **Une bonne estimation** à la signature du contrat des enjeux et mesures à mettre en place sur notre territoire, notamment grâce à la concertation, aux études préalables et aux contrats corridors qui le précédaient.
- Une bonne estimation également des coûts de ces mesures.

*Ou au niveau de son état d'avancement et de ses résultats*

- **Une très bonne dynamique locale** pour mener ces actions, avec notamment une mise en réseau des acteurs sur différentes thématiques et des formations intercommunales qui fonctionnent bien, basées sur l'échange d'expériences ;
- **Un caractère transfrontalier** très important sur ce contrat, notamment sur les actions liées aux corridors biologiques ;
- Des premières années consacrées aux études globales et ayant permis d'une part une meilleure appropriation des données et enjeux par tous - et ainsi leur meilleure intégration dans les différents projets et plans locaux- mais qui ont également permis de proposer des actions opérationnelles pour la deuxième partie du contrat.
- La mise en place dans le présent contrat de **deux schémas directeurs ou stratégiques** pluri-annuels importants, des plans d'actions qui découlent d'une seule fiche-action du contrat : la stratégie Zones humides hors Sage, et le plan de sensibilisation des espaces naturels.
- **Une bonne réalisation** de la majorité des actions. Certaines actions ajoutées lors du bilan mi-parcours nécessitaient plus de 2 ans pour être mises en place et sont donc toujours en cours.
- **Le maintien d'une animation importante** pendant tout le contrat, permettant une acculturation forte des différents acteurs et ainsi l'émergence de projets structurants et ambitieux sur le territoire : intégrés dans le présent contrat (Plan de sensibilisation des espaces naturels, Stratégie Zones humides) ou menés en parallèle (OAP transversale énergie-climat, projet PAEN, révision du PCAET, ...).

Sur les 26 actions françaises :

- 10 actions sont terminées
- 6 actions ont bien avancées, et se termineront ces 2 prochaines années
- 4 actions ont été lancées mais on encore peu avancé
- 3 actions n'ont pas été réalisées
- 3 actions avaient été abandonnées et 3 créées lors du bilan mi-parcours.

## Tout comme le bilan mi-parcours, ce bilan final est globalement très positif

Quelques éléments sont cependant à mettre en avant pour expliquer certains états d'avancement :

### L'adaptation de certaines actions lors du bilan mi-parcours

Les études menées pendant la première partie du contrat ont pu amener à une modification de certaines actions, voire la création de nouvelles. Ces nouvelles actions n'ont pas pu toutes être terminées avant la fin du contrat.

### La décision d'abandonner certaines actions

Le bilan mi-parcours a permis d'abandonner ou de réajuster certaines actions. Cependant, certains acteurs pourtant certains du bon réajustement et du maintien de leurs actions à mi-parcours, n'ont finalement pu réaliser leurs actions dans le temps du contrat. Les causes d'abandon ou de non réalisation lors du bilan mi-parcours étaient multiples :

- le manque de moyens humains ou financiers de certaines communes (avec une évolution du contexte financier de ces maîtres d'ouvrage ces deux dernières années et la nécessité de prioriser les politiques menées),
- la difficulté de mise en œuvre de certaines actions, difficultés qui ne seront pas réglées avant la fin du contrat (foncier privé, absence de volonté d'action de la part des propriétaires ou gestionnaires, ...)
- mais aussi les résultats des études menées dans la première partie ne concluant finalement pas à un enjeu écologique à la hauteur de ce qui avait été identifié lors de la signature, ou indiquant des possibilités de restauration très limitées.

Les causes de non réalisation d'actions lors de ce bilan final sont essentiellement liées à un manque de moyens humains des porteurs de projets.

### Un retard pris dans l'avancement des actions de création de sites ENS labellisés

En effet, ces actions de labellisation ont nécessité une animation importante par Annemasse Agglo pendant la première phase du contrat, une animation probablement sous-évaluée lors de la signature. En effet, les discussions sont parfois longues et complexes, puisque ces actions concernent plusieurs communes qui doivent se coordonner pour la mise en place de projets communs. La deuxième partie du contrat n'a pas permis de finaliser ces projets pour différentes raisons :

- le manque de commune cheffe de file et prête à prendre en main la mise en place de la labellisation pour le compte des autres communes, souvent lié à un manque de moyens humains,

- la différence de points de vue des élus entre les communes concernées, nécessitant des réunions de sensibilisation et de coordination plus importantes que prévu,
- l'augmentation de certains enjeux ou difficultés en cours de contrat, comme par exemple les difficultés de conflits d'usage, d'incivilités, ou d'accès.
- Le périmètre des sites dépassant les limites administratives d'Annemasse Agglo. Malgré les volontés communes partagées dès la concertation et la rédaction des contrats, les sites débordant sur les territoires voisins ont été beaucoup plus complexes à appréhender que prévu. Le plateau de Loëx, ne bénéficie par exemple des actions globales du CTENS que sur une partie de son périmètre (commune de Bonne), ou encore le site projeté du bois de Machilly pour lesquels les deux territoires concernés (Machilly et Thonon Agglo) n'avaient pas du tout la même finesse de connaissance du site nécessaires à la justification d'une labellisation

### Un changement de politique de financement du CD74 en cours de contrat

Le bilan mi-parcours a également permis de mettre en exergue le fort ralentissement de réalisation de certaines actions en 2022 côté France, suite au changement de politique de financement du contrat par le Conseil départemental. D'ailleurs, ce changement de financements a engendré certaines réadaptations d'actions, notamment sur le contrat de site ENS labellisé Plateau de Loëx où seules les actions d'investissement ont finalement été menées par les communes qui ne pouvaient pas réaliser les actions de fonctionnement sans l'appui du Département.

Pour conclure, les porteurs de ce contrat transfrontalier, Annemasse Agglo et le Canton de Genève, souhaitent mettre en avant la formidable opportunité de ce type de contrats Espaces Naturels Sensibles pour les territoires puisque permettent de :

- > Fédérer des acteurs de différents territoires autour d'un projet partagé
- > Formaliser les engagements des acteurs impliqués autour d'objectifs communs
- > Réaliser les actions concrètes et utiles, et assurer leur durabilité
- > Accompagner financièrement et techniquement des acteurs publics qui n'auraient pu mener ces actions sans ces appuis

- > Permettre l'émergence d'autres actions participant à répondre aux enjeux du territoire
- > Des résultats qui répondent à des enjeux plus larges que la préservation de la biodiversité (résilience face au changement climatique, captage du Carbone, lutte contre les îlots de chaleur, les inondations,...)

### La réponse du présent contrat aux enjeux du territoire

Le présent contrat avait été élaboré autour de 5 enjeux :

- Préserver les réservoirs biologiques
- Préserver les continuités et corridors biologiques
- Préserver la trame bleue urbaine
- Maîtriser le foncier pour permettre les actions
- Sensibiliser le public

Le bilan mi-parcours avait permis de réaffirmer ces enjeux, et mettre en exergue certains éléments :

- La nécessaire protection des corridors biologiques dits restreints, fragilisés par l'urbanisation
- L'extinction lumineuse
- Ou encore la fréquentation des sites naturels

Ce même bilan mi-parcours avait permis au contrat de réadapter voire ajouter certaines actions pour répondre à des enjeux devenus plus pregnants sur le territoire depuis 2019 comme l'adaptation du territoire au changement climatique.

**Le tableau ci-après résume la réponse du présent contrat à ces enjeux initiaux** et les efforts qu'il reste à mener.

**Ce même tableau précise dans sa dernière colonne les enjeux qui persistent sur le territoire.**

En effet, depuis la signature du Contrat ENS, ces enjeux ont pu être partagés, réaffirmés lors de la concertation du PAEN (Périmètre de protection des espaces naturels et agricoles) menée en parallèle, ou lors de l'élaboration du Plan de sensibilisation. Le Plan Climat Air Energie (PCAET), en cours de révision, réaffirme également l'importance de ces actions plus globalement, dans le cadre de l'adaptation du territoire au changement climatique

Objectifs initiaux du contrat	Sous-objectifs initiaux	Est-ce que les actions menées ont permis d'y répondre	Enjeux qui perdurent suite à ce contrat
Préserver les réservoirs biologiques	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Mieux connaître les sites naturels du territoire</b> et leurs espèces, de partager ces connaissances. L'accent était porté sur les espaces naturels moins connus, hors protection réglementaire.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➡ Les études initiales ont servi de base aux discussions, ont pu être prises en compte dans les schémas directeurs et documents d'urbanisme réalisés depuis.</li> <li>➡ Cette diffusion doit être menée régulièrement (turnover dans les structures,...).</li> </ul>	<p>La préservation des réservoirs biologiques reste un enjeu fort pour le territoire. Lors des différentes concertations menées, les partenaires se sont notamment posé la question des espaces tampons autour de ces réservoirs, mais aussi de la bonne sensibilisation des acteurs (propriétaires, forestiers, agriculteurs, visiteurs,...).</p> <p>La coordination entre sites et avec les territoires voisins sont des enjeux forts, avec des espaces naturels protégés grâce à différents outils réglementaires, et qui dépassent les limites administratives d'Annemasse agglo.</p> <p>Pour la préservation de ces réservoirs, la lutte contre les espèces exotiques envahissantes et contre la pollution lumineuse restent des enjeux importants sur notre territoire.</p> <p>La labellisation de nouveaux sites n'ayant pas fonctionné dans ce contrat, une réflexion est nécessaire sur les bons outils à mettre en place pour la préservation de ces réservoirs.</p> <p>Enfin, l'impact croissant de la fréquentation humaine nécessite la poursuite de la mise en œuvre du Plan de sensibilisation des espaces naturels validé au cours de ce contrat.</p> <p>&gt;&gt; Le maintien d'une agriculture durable sur Annemasse Agglo, participant à la préservation de ces réservoirs biologiques et leurs continuités, est un des objectifs du Projet agricole et alimentaire 2 (PAT) en cours de mise en œuvre sur Annemasse Agglo.</p> <p>L'accompagnement des acteurs dans la gestion durable des forêts, souhaité dans le PAEN, est à prévoir dans les programmes et contrats futurs du territoire.</p> <p>Ces 2 axes, en plus de répondre aux objectifs biodiversité, répondent aux ambitions d'Annemasse Agglo pour l'amélioration de la résilience du territoire face au changement climatique et du captage du carbone. Cette ambition du PCAEt n'est en effet possible qu'avec des espaces naturels fonctionnels et de qualité.</p>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Préserver ces sites naturels</b>, via la mise en œuvre, l'actualisation ou la création de plans de gestion. Des sites potentiellement labellissables avaient en effet été identifiés.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➡ Le contrat a bien permis la mise en œuvre ou l'actualisation des plans de gestion des sites déjà labellisés.</li> <li>➡ Le futur plan du Plateau de Loëx doit cependant être lancé dans le futur contrat.</li> <li>➡ Aucun des sites pressentis n'a finalement été labellisé. Il sera important d'identifier dans la concertation si la labellisation est finalement une volonté locale, et le bon outil opérationnel.</li> <li>➡ L'amélioration des connaissances et la sensibilisation des acteurs du présent contrat ont permis d'agir sur la préservation des sites naturels du territoire via d'autres actions menées (PAEN, documents d'urbanisme, ...)</li> <li>➡ L'accent du présent contrat a été porté sur la protection des zones humides avec une forte volonté de territoire et la création d'une stratégie locale long terme.</li> </ul>	
Préserver les continuités et corridors biologiques	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Mieux connaître les continuités écologiques entre les réservoirs</b>, de partager ces connaissances. L'accent était porté sur les corridors restreints et fragilisés par l'urbanisation, identifiés dans le SCOT.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➡ Les études initiales ont servi de base aux discussions, ont pu être prises en compte dans les schémas directeurs et documents d'urbanisme réalisés depuis.</li> <li>➡ Cette diffusion doit être menée régulièrement (turnover dans les structures,...).</li> </ul>	<p>La préservation des grandes continuités biologiques et de la trame verte et bleue dans son ensemble reste un enjeu important pour un territoire péri-urbain comme Annemasse Agglo.</p> <p>La restauration des corridors restreints, et le confortement de la nature en ville doivent encore se poursuivre pour les années à venir. Redonner la place aux cours d'eau et aux arbres dans les projets d'aménagement, et notamment dans les projets de renouvellement urbain, s'inscrit peu à peu dans les documents d'urbanisme et la volonté des élus locaux.</p> <p>&gt;&gt; Le maintien d'une agriculture durable sur Annemasse Agglo, participant à la préservation de ces réservoirs biologiques et leurs continuités, est un des objectifs du Projet agricole et alimentaire 2 (PAT) en cours de mise en œuvre sur Annemasse Agglo.</p> <p>L'accompagnement des acteurs dans la gestion durable des forêts, souhaité dans le PAEN, est à prévoir dans les programmes et contrats futurs du territoire. Les boisements sont des espaces-relais importants sur Annemasse Agglo.</p>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Préserver ces continuités et corridors.</b></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➡ L'accent du contrat était porté sur les révisions des PLU, en cours, et le territoire a également mis en place un projet PAEN qui vient préserver ces corridors et continuités sur le long terme.</li> <li>➡ Le contrat a permis la sensibilisation des acteurs publics locaux pour une meilleure prise en compte de ces corridors dans les projets, mais aussi le partage d'expériences sur la gestion de ces espaces.</li> </ul>	

	<p>- <b>Restaurer les corridors.</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➔ Le contrat a permis la mise en œuvre de travaux de restauration sur les ZAE, ainsi que des plantations en zone agricole. La restauration a intégré l'ensemble du linéaire du corridor, avec ses accroches sur les sites naturels, ce qui permettra une efficacité plus importante de ces travaux pour la biodiversité.</li> <li>➔ Les actions communales n'ont pu être menées dans le cadre du contrat ; la concertation devra identifier si ces restaurations sont possibles ou si d'autres outils devront être déployés.</li> </ul>	<p>Le développement des projets de création/ restauration de nature en ville (boisements, trames urbaines, haies champêtres, ripisylves, zones humides,...) reste un enjeu fort sur le territoire, directement à lié l'accès à l'eau sur ces espaces urbains et donc en lien avec une politique de réinfiltration à la parcelle et de désimperméabilisation des espaces.</p> <p>Ces 3 axes, en plus de répondre aux objectifs biodiversité, répondent aux ambitions d'Annemasse Agglo pour : l'amélioration de la résilience du territoire face au changement climatique, du captage du carbone mais aussi de la diminution des îlots de chaleur urbain et la création d'espaces de confort en journée pour les habitants.</p>
<p>Préserver la trame bleue urbaine</p>	<p>Le contrat avait mis en exergue sur cette thématique la mise en œuvre de deux actions opérationnelles en cœur d'Annemasse.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➔ Ces actions ont bien avancé et doivent se poursuivre</li> <li>➔ Ces actions sont souvent longues à mettre en œuvre, et coûteuses, nécessitant plusieurs années de programmation et de récolte de fonds.</li> <li>➔ A travers ces actions opérationnelles, le contrat a permis la sensibilisation des acteurs publics locaux, des échanges d'expériences, et une acculturation sur la place des cours d'eau en ville</li> </ul>	<p>La préservation de la trame bleue urbaine, et le confortement de la nature en ville doivent encore se poursuivre pour les années à venir. Redonner la place aux cours d'eau et aux arbres dans les projets d'aménagement, et notamment dans les projets de renouvellement urbain, s'inscrit peu à peu dans les documents d'urbanisme et la volonté des élus locaux. La renaturation et la remise à ciel ouvert de la Géline est un projet sur le long terme. D'autres projets pourraient émerger dans un futur contrat.</p> <p>&gt;&gt; Le développement des projets de création/ restauration de nature en ville (boisements, trames urbaines, haies champêtres, ripisylves, zones humides,...) reste un enjeu fort sur le territoire, directement à lié l'accès à l'eau sur ces espaces urbains et donc en lien avec une politique de réinfiltration à la parcelle et de désimperméabilisation des espaces.</p> <p>En plus de répondre aux objectifs biodiversité, cet axe répond aux ambitions d'Annemasse Agglo pour : la préservation de la ressource en eau (en qualité et en quantité), la diminution du risque d'inondation, le captage du carbone mais aussi de la diminution des îlots de chaleur urbain.</p>
<p>Maîtriser le foncier pour permettre les actions</p>	<p>Le contrat avait pour ambition de réfléchir à une stratégie foncière pour faciliter la mise en œuvre des actions environnementales.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➔ Le contrat a permis la mise en place d'un réseau intercommunal de suivi des ventes de foncier sur le territoire, grâce à l'outil vigifoncier.</li> <li>➔ L'identification des zones à enjeux pourrait être améliorée dans ce logiciel et faciliter la veille.</li> <li>➔ La stratégie commune n'a pas été réalisée. Chaque commune a cependant aujourd'hui toutes les informations pour identifier les besoins d'acquisition du foncier, notamment sur les espaces stratégiques comme les zones humides, les corridors biologiques restreints...</li> <li>➔ Au cours du contrat, le CD74 a également mis en place son droit de préemption ENS et identifié une stratégie d'acquisition. Cette stratégie récente et son fonctionnement, la répartition des rôles, devront être partagés avec les communes.</li> </ul>	<p>La préservation du foncier et sa maîtrise publique, restent en enjeu fort sur le territoire. Le présent mandat a permis de sensibiliser les acteurs et de mettre en place des outils de préservation du foncier sur le long terme. Cependant, la veille organisée ces 2 dernières années doit encore être poursuivie, animée, mieux organisée pour faciliter la mise en œuvre des projets. Le PAEN met en avant notamment la réflexion sur les biens vacants sans maîtres et sur les droits de préemption des communes et partenaires publics.</p>

<p>Lutter contre les EEE</p>	<p>Le contrat avait pour objectif de définir des actions permettant de lutter contre ces invasions selon nos moyens.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➔ Le présent contrat a permis la mise en place de formations très régulières des agents du territoire, en lien avec l'ARS et la FREDON, mais surtout d'échanges d'expériences et cas pratiques.</li> <li>➔ Il a permis de définir une meilleure communication auprès des habitants, via les communes.</li> <li>➔ Les tests de lutte souhaités n'ont pu être menés par les acteurs locaux, du fait du manque de moyens humains.</li> <li>➔ Une stratégie d'action et de lutte, en cohérence avec celle du SM3A, a pu être partagée entre l'agglomération et les 12 communes. L'objectif : profiter d'opportunités pour lutter, tout en analysant la balance coûts/ bénéfices.</li> </ul>	<p>Pour la préservation de ces réservoirs, la lutte contre les espèces exotiques envahissantes reste des enjeux importants sur notre territoire. La coordination des communes et l'organisation de la lutte face aux nouvelles espèces arrivant sur le territoire (scarabée japonais, frelon asiatique) sont à conforter.</p> <p>&gt;&gt; En plus de répondre aux objectifs biodiversité, cette lutte répond aux ambitions d'Annemasse Agglo pour la résilience du territoire face au changement climatique, qui n'est en effet possible qu'avec des espaces naturels fonctionnels et de qualité.</p>
<p>Sensibiliser le public</p>	<p>Le contrat souhaitait mettre en place une réflexion sur la sensibilisation des habitants à la sensibilité des sites naturels et de la biodiversité.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➔ Le contrat a permis une véritable concertation et la mise en place d'un plan multi-partenarial sur la sensibilisation. Des acteurs de la sensibilisation, du scolaire et péri-scolaire, du tourisme, du social ont ainsi pu être intégrés aux réflexions.</li> <li>➔ Le contrat a également permis de s'accorder sur les termes dès le départ, les visions de chaque acteur, notamment concernant les notions de fréquentation du public, de surfréquentation ou de conflits d'usage.</li> <li>➔ Il a permis également de faire le lien entre la préservation des sites naturels souhaitée dans le présent contrat et l'aménagement du territoire et de la qualité de vie (densification des villes, accès aux espaces de respiration, schéma de la randonnée,..)</li> </ul>	<p>La sensibilisation du grand public est un enjeu fort pour notre territoire dynamique et transfrontalier. Le plan d'actions du PAEN et le PCAEt ont mis en exergue l'importance d'une sensibilisation aux usages et intérêts multiples des espaces naturels et agricoles, allant au-delà de l'enjeu préservation de la biodiversité :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Gestion durable</li> <li>• Adaptation au changement climatique</li> <li>• Captage du Carbone</li> <li>• Transition énergétique et ville durable (ressource bois)</li> <li>• Protection des ressources et notamment la ressource en eau,...</li> </ul> <p>La sensibilisation des acteurs est un enjeu fort mis en exergue dans le PAEN, afin de permettre la gestion durable de ces espaces (élus, partenaires publics, usagers des ressources, forestiers, propriétaires, agriculteurs,...)</p>



**Annemasse Agglo**  
Annemasse - Les Voirons Agglomération



REPUBLIQUE  
ET CANTON  
DE GENEVE

POPS TENERIAS LUX

**haute  
savoie**  
le Département



Annemasse **Agglo**  
Annemasse - Les Voirons Agglomération

ESPACES NATURELS SENSIBLES

**CONTRAT DE TERRITOIRE  
HAUTE-SAVOIE NATURE 2019-2025**